3 1761 07591694 0

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouveaudictionna00npnp

P4898

# PETIT DICTIONNAIRE

## DES GRANDS HOMMES,

ET

## DES GRANDES CHOSES

QUI ONT RAPPORT A LA RÉVOLUTION,

COMPOSÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'ARISTOCRATES,

DÉDIÉ

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX dits ASSEMBLÉE NATIONALE.

*Pour servir de suite à l'histoire du brigandage du nouveau royaume de France, adressé à ses douze cent tyrans.*

---

Nous n'avons plus ni Foi, ni Loi, ni Roi.

CONDIL.

---

*A PARIS,*

De l'Imprimerie de l'Ordre Judiciaire;

*Et se trouve,*

Chez les Présidens des Districts, des Directoires, des Départemens, et chez les quarante-huit mille maires des quarante-huit mille municipalités.

---

1790.

178635
14.3.23

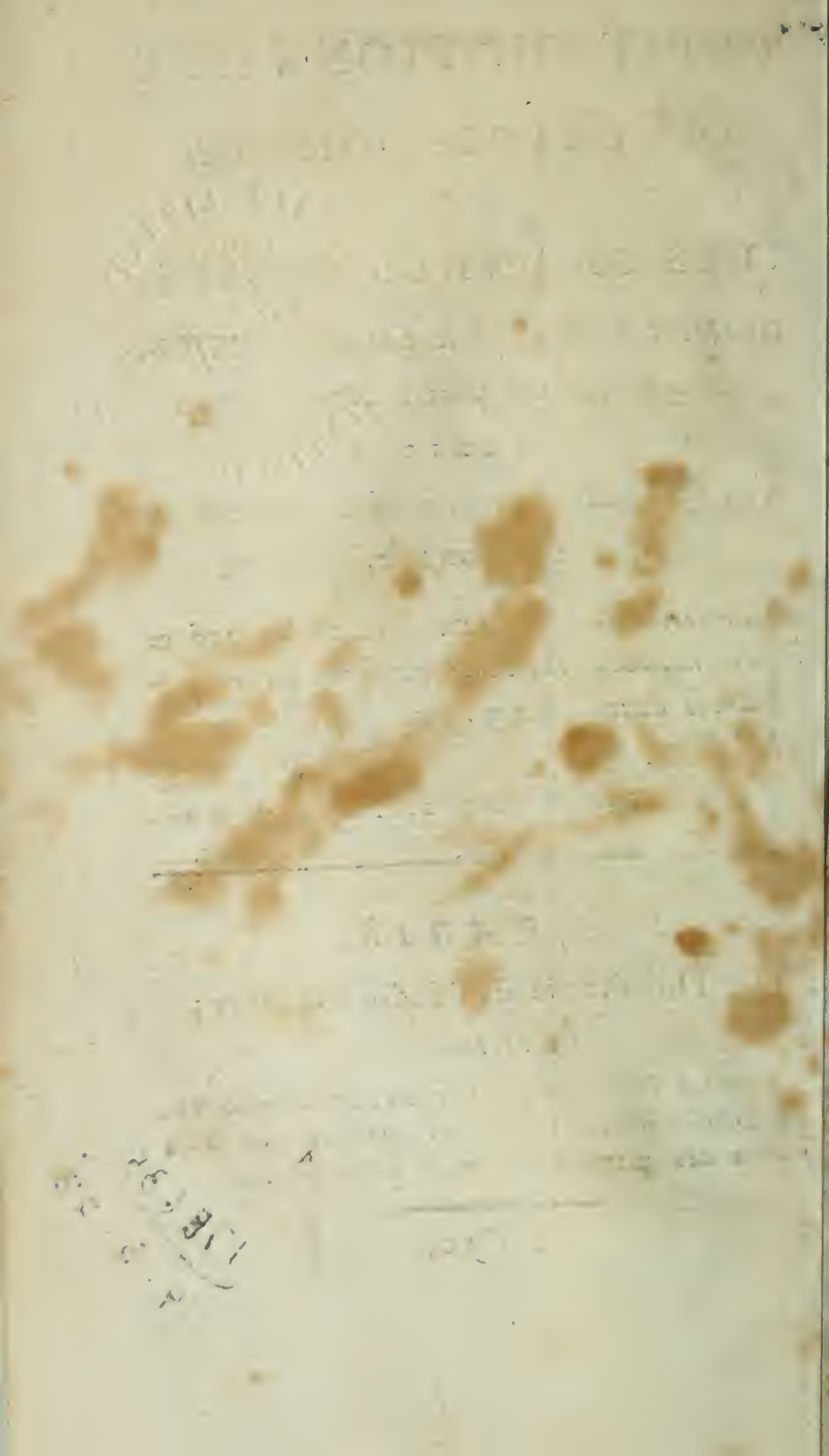

# AVANT-PROPOS.

PEUPLE François, ta deſtinée ſera donc toujours d'être crédule & d'être trompé? ouvre enfin les yeux, approche, regarde de près, fixe attentivement les prétendus artiſans de ton bonheur, de ta proſpérité: examine, pèſe tout ce qu'ils ont fait, & dis-moi ſi ces mêmes hommes que ta reconnoiſſance & ta vénération proclament tes anges tutélaires, tes dieux protecteurs, ne ſont pas tes plus implacables, tes plus mortels ennemis.

Et moi auſſi, j'ai ſoupiré après un nouvel ordre de choſes; & moi auſſi, j'ai déſiré une révolution; & moi auſſi, j'ai eu les membres meurtris, l'ame froiſſée par les attentats, par les fers du deſpotiſme; & moi auſſi.... Mais quand j'ai

vu que des forfaits inouis ont servi de base à la révolution : mais quand j'ai vu le sang du meilleur des rois prêt a couler sur les fondemens de l'édifice de la liberté, prêt à en arroser la première pierre ; alors j'ai maudit ses architectes, j'ai maudit la liberté, j'ai maudit la révolution, j'ai maudit....., & j'ai appelé sur mon pays avili, dégradé les foudres & les vengeances du ciel.

# DICTIONNAIRE
## NATIONAL.

ABBAYES. Depuis que le clergé eſt mort civilement, la nation a hérité de ſes biens. Moraliſtes, juriſconſultes, philoſophes, la ſucceſſion eſt-elle légitime? On ſait que le clergé regorgeoit de bien; on ſait que les prélats affichoient un luxe ſcandaleux; mais ne pouvoit-on pas leur prendre le ſuperflu & leur laiſſer le néceſſaire? S'il ne faut pas qu'un évêque ait des valets, des équipages & des chevaux, il doit jouir d'une aiſance honnête.

ADRESSES. La plupart des adreſſes préſentées à l'aſſemblée nationale, ſont des enfans morts-nès: mais une adreſſe qui reſtera, une adreſſe qui paſſera à la poſtérité, comme un monument honteux d'hypocriſie, de menſonge & de fanatiſme. L'aſſemblée a bien ſenti que cet écrit ne pouvoit pas toucher des hommes ſenſés; auſſi, n'eſt-ce pas pour eux qu'il eſt fait; c'eſt pour le peuple que de grands mots ſéduiſent, c'eſt pour une foule de jeunes gens que l'on invite à ſecouer le joug des lois,

que l'on excite à la révolte, pour placer sur le trône des Bourbons une troupe d'usurpateurs & de tyrans.

ALBERTAS. (d') Jamais victime plus respectable & plus chère ne tomba sous le poignard du fanatisme. Ce sont ces écrits atroces répandus chaque jour par milliers dans nos provinces, qui ont aiguisé le fer de l'assassin; ce sont eux qui multiplient les monstres & leurs auteurs resteront impunis.

AIGUILLON (le duc d'). Si on le voyoit sous l'habit de femme, son air, ses graces, ses appas, & sur-tout son petit air novice & mutin, on diroit que la nature s'est trompée; car s'il pouvoit rougir & avoir de la pudeur, ce seroit une femme parfaite.

AMENDES. Rien de plus absurde que les amendes prononcées par le châtelet contre Desmoulins, Marat & autres. Des pauvres diables qui écrivent pour dîner, qui n'ont que cela pour vivre, qui doivent écrire sous peine de mort, sont notoirement insolvables.

AMENDEMENT. Ce mot qui n'avoit eu jusqu'ici que deux acceptions, l'une pour signifier la résipiscence d'un pécheur, & l'autre pour les engrais dont on se sert pour fertiliser

nos terres, a acquis une grande célébrité depuis l'ouverture de nos états-généraux; il eſt plaiſant qu'une expreſſion pareille ſoit ſynonyme *de repentir & de fumier.*

Ameublemens. Les meubles de l'hôtel de la Mairie ſont par trop recherchés. Un lit ſuperbe, qui a l'air d'un trône, une ſale à manger ciſelée, des chenets travaillés comme une chaîne de montre. L'or & l'azur enfin brillent par-tout. Il ſemble que M. Bailly veuille que ſes ſallons dorés luttent déclat avec le firmament. Il eſt ſurprenant qu'un philoſophe, qu'un écrivain, que M. Bailly n'ait pas préféré le luxe de commodité & d'aiſances, à ce luxe faſtidieux & ridicule qui ſemble éloigner les vraies jouiſſances, à meſure qu'on appelle la prodigalité.

Annonciades. (Priſe du couvent des) Le général Lameth s'eſt ſur-tout ſignalé dans ce fameux exploit. Il a déployé un courage & une énergie peu commune. La poſtérité auroit peine à le croire, ſi l'académie ne venoit pas de propoſer un prix d'éloquence de 1200 liv. pour celui qui célébreroit le triomphe de ce héros, ou, comme dit le peuple, de ce *zéro.*

ARGENTERIE. Quand tel ſavetier en généreux citoyen a porté ſa taſſe d'argent à la monnoie pour le ſoulagement de l'état, il eſt révoltant que les buffets de M. Bailly plient ſous le poids de la vaiſſelle plate.

ARRESTATION. Mot ridicule, inſignifiant, contraire au génie de la langue, autant qu'à la douceur de la prononciation. S'il eſt au-deſſus de l'aſſemblée nationale de rendre un décret pour l'interdire, il n'eſt pas de celle de ſes membres de s'obſtiner à en faire uſage. On peut leur rappeller ce que diſoit un philoſophe au très-puiſſant & tout deſpotique Adrien, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de donner aux mots, droit de bourgeoiſie. Celui d'*arreſtation* eſt en tout ſens bien indigne de l'adoption civique.

ARTISTES. Les ateliers de charité ſe multiplient ; mais un peintre, un muſicien & autres artiſtes pourront-ils filer de la laine, travailler à la tête, ou s'occuper à d'autres ouvrages manuels? Quel ſera leur ſort? L'indigence pénètre déja dans leur maiſon. Il faut qu'ils vivent : l'on ne peut pas leur répondre ce que d'Argenſon répondoit à l'abbé Desfontaines : *je n'en vois pas la néceſſité.*

Assassinat des gardes-du-corps. O sauvages errans dans les forêts de l'Amérique septentrionale ! Vous mangez vos ennemis, vous faites un trophée sanglant de leurs chevelures ; mais vous n'avez jamais du moins offert, à la main tremblante de l'historien, les tableaux hideux que j'aurois à tracer ici.....

Assemblées primaires. Dans la plus grande partie des départemens, les assemblées primaires se sont tenues dans les églises. Le peuple des villes, & celui des campagnes sur-tout, a changé ces lieux saints en cabarets, & s'y est livré à tous les excès de la luxure & de la débauche.

Ateliers. L'assemblée nationale a décrété qu'on établiroit quatre ateliers, dans lesquels, hommes, femmes & enfans trouveroient du travail & les moyens de subsister. Malgré ce décret, le seul peut-être qui fasse honneur à l'assemblée ; graces à MM. les municipaux, les rues, les places, les promenades, les portails d'églises regorgent de pauvres.

Audience de maire. Adieu globes, astrolabes, sphères & les temples de Clio, M. Bailly n'écrit plus, ne lit plus, il dédaigne les jetons,

le fauteuil académique ; il eſt aſſis ſur la chaiſe curule, & donne audience.

Benoît XIV, tout grand homme qu'il étoit, ne put contenir le rire fou de jeunes françois qui aſſiſtoient à ſon audience. Si ces mêmes françois revenoient au monde, & qu'ils ſe trouvaſſent à la mairie le jour d'audience, ce ſeroit bien d'autres éclats.

AUTEL de la patrie. C'eſt ſur l'autel de la patrie qu'ont été dépoſées les contributions patriotiques : c'eſt en face de l'autel de la patrie que la nation a prêté le ſerment civique. Quel eſt ce prétendu ſerment qu'on arrache à chaque particulier pour le maintien d'une conſtitution qui n'exiſte point encore, à laquelle ſeulement on travaille, & qui juſqu'à préſent, n'eſt qu'un monſtrueux fatras de décrets rendus ſur des monceaux de débris ? Quand cette conſtitution ſera complette, quand l'enſemble aura été adopté, quand il n'y aura aucune réclamation contre elle, quand elle aura été reçue unanimement par-tout ; c'eſt alors qu'on pourra ſe flatter d'avoir une conſtitution : tout ſerment exigé avant ce tems, eſt une vexation, & reſſemble aſſez au ſerment que l'on faiſoit prêter le ſiècle dernier pour le maintien de la bulle *unigenitus*.

AVIGNON. La France entière n'a pas ſuffi à nos fureurs. Notre rage homicide s'eſt immolée des étrangers. Nous avons ſouillé le ciel d'azur, le beau ciel d'Avignon ; nous avons profané la patrie de Pétrarque, la patrie de Laure, & la fontaine de Vaucluſe a été teinte de ſang.

BALBY. (la comteſſe de) Jamais Jeanne d'Arc, cette pucelle tant renommée, n'auroit fait ce qu'a fait madame de Balby : ayant appris que Monſieur étoit allé à l'hôtel-de-ville ſe juſtifier, & faire une eſpèce d'amende honorable, elle part de Londres, elle arrive à Calais et vient à franc-étrier au palais du Luxembourg, reprocher à Monſieur ſon humiliante démarche.

BANQUETS, *& tout cela c'eſt pour la tripe*, dit Rabelais ; ce curé qui a chanté la gloutonnerie de ſes contemporains, eût trouvé de quoi exercer ſa plume, en voyant la quantité de viandes entaſſées dans le palais & dans les cours & jardins de la Muette. Il eût trouvé matière à ſe divertir en voyant les différens repas que les diſtricts ont donnés aux fédérés, malgré l'empreſſement qu'on a mis à leur donner des fêtes. Cela n'a pas ſuffi, ils ont

été sacrifier à la luxure, & ils ont tant sacrifié, que s'il existoit en France un coin de terre où ce mal contagieux, cette lèpre des Arabes, cette..... enfin fût inconnue ; depuis le retour des fédérés, ce coin de terre eût fait cette funeste connoissance-là ; cette maladie contagieuse ne s'appeleroit ni le mal françois, ni le mal de Naples, mais bien le mal de la fédération.

Barre (la) de l'assemblée: on y entend des plaintes, des excuses, des justifications, des complimens libres, des réponses si bêtes, & puis les tribunes applaudir & de crier *bravo*, *braviſſimo*, *diviniſſimo*.

Barrières. Ah! monsieur l'officier! vous qui avez fait croiser sur ma poitrine des fusils, parce que je ne voulois pas décacheter un paquet de lettres, soyez un peu plus courtois, moins furieux, vous n'en battrez pas moins vigoureusement les ennemis *de la nation*, *de la loi & de la conſtitution*. L'éternel moteur des choses sait quand tout cela finira; mais je crois sage en attendant, de faire ce qu'on fait pendant la peste.

*Citò longè*, Fuir vîte & loin.

Bas-reliefs. Il ne sera pas possible à la municipalité

municipalité de Paris de ſe juſtifier des reproches qu'on peut lui faire ſur le mauvais goût des acceſſoires de la fête fédérative. Les bas-reliefs n'étoient que des copies de ce que les anciens monumens romains préſentent de plus roide, de plus ſec. Pour figurer le ſerment de la fédération, l'artiſte avoit tracé une vingtaine de perſonnages à demi-nuds, ceints de haillons flottans; c'étoit une troupe de mendians avides, tendant la main pour recevoir des aumônes, & non une réunion de citoyens libres, jurant de défendre & de maintenir leur franchiſe.

Basset, marchand d'eſtampes, a ſervi la patrie en faiſant des caricatures contre les ariſtocrates; d'abord maigre & blême comme un abbé d'aujourd'hui, il a trouvé le moyen de devenir gros & gras comme un abbé d'autre fois.

Bataillon des Vétérans. Quand Fontenelle a dit: *que les enfans étoient de petits hommes, & les hommes de grands enfans*, il ne connoiſſoit pas notre nouvelle inſtitution du bataillon de vétérans. Qu'eût-t-il dit en voyant cette maſcarade qui, au lieu de marcher au Champ-de-Mars, eſt plus digne de figurer

ſur la place St.-Marc pendant le carneval de Véniſe.

Banqueroute. Si la nation ne fait pas banqueroute en gros, elle la fait en détail; malgré les douze cent mille francs avancés par le roi aux libraires aſſociés, ſix imprimeurs-libraires, viennent de faire banqueroute. tous les bijoutiers, les orfèvres manqueront inceſſamment. Les marchands de drap bleu, les paſſementiers, les marchands d'armes font ſeuls fortune.

Barmond. (l'abbé de) Dans un ſiècle auſſi corrompu que le nôtre, la ſenſibilité doit être un crime, mais s'il eſt vrai auſſi que dans tous les tems le malheur eſt reſpectable, eſt ſur-tout dans la poſition de monſieur de Barmont; c'eſt en penſant au motif qui l'a fait agir, qu'il faut s'écrier avec Horace: *Res sacra miſer.*

Barnave, député de Grenoble, brêteur, tapageur, légiſlateur, motionneur & joli-cœur. Les Actes des Apôtres ont prétendu qu'il étoit amoureux de la conſtitution cela n'eſt pas poſſible; Barnave eſt trop ennemi de l'inceſte pour avoir des deſirs de concupiſcence,

pour un être qu'il doit en quelque ſorte regarder comme ſa fille.

Bastille. Nous n'avons plus de baſtille, mais dans preſque chaque ville nous avons *un comité de recherches ;* ce qui établit un commerce perpétuel d'inquiſition, de relations, de rapports & autres vertus du nouveau régime, pour me ſervir des expreſſions d'un honorable membre de l'aſſemblée.

Belzunce. Nos fureurs ont effacé celles de la ligue ; on ne vit point alors des officiers aſſaſſinés par ſes propres ſoldats, c'eſt que l'ame du barbare Deſadrets étoit moins ſanguinaire que celle des Barnave, des Camus, des Lameth..... nos législateurs.

Bezenval. Rien n'eſt ſacré pour un peuple frénétique & furieux ; on avoit faim, ſoif du ſang de ce malheureux, & ſans M. de la Fayette, ſans le courage du châtelet, cet officier général auroit groſſi par ſa mort la liſte des malheurs & des crimes de notre déplorable nation.

Berthier de Sauvigny. Si l'ombre de Marc-Aurèle ſe fût promenée dans les rues de Paris, le jour de l'aſſaſſinat de ce malheureux, n'auroit-il pas dit des Pariſiens, ce qu'il

diſoit autrefois des juifs : O Marcomans ! O Quades ! O Sarmates ! j'ai enfin trouvé un peuple plus vile, plus mépriſable, & plus féroce que vous.

Biens du Clergé. Un malheureux qui a faim, peut voler des vaſes ſacrés ; la misère l'abſout mais les grands coupables, les grands ſacrilèges ce ſont ceux qui, au mépris des canons des lois de l'égliſe, & du droit ſacré des propriétés, ont envahi les biens du clergé. Tous les canons renferment des règles relatives aux propriétés de l'egliſe, depuis le concile d'Agde juſqu'à nos jours : on ne trouvera pas une loi de l'égliſe qui défende au clergé d'avoir des propriétés : elles défendent toutes au contraire aux eccléſiaſtiques d'aliéner leurs biens, & en cela même, elles confirment le droit de propriété.

Billet des tribunes. Pluſieurs ſe vendent ſix francs, douze francs, quelques-uns ſe ſont vendus juſqu'à un louis ; beaucoup de députés en font commerce.

Etrangers, provinciaux, pariſiens curieux, vous tous qui achetez de ces billets ; allez à la halle, vous verrez, vous entendrez *gratis* tout ce qui ſe fait, tout ce qui ſe dit à l'aſſemblée.

Bonne-Savardin. Ce qui révolte les citoyens, que la croute démagogique ne couvre pas, c'eſt la partialité & l'acharnement dégoûtant qui règne dans le rapport du comité des recherches, rélatif à la conſpiration Maillebois. Ce ſont des preuves, c'eſt du ſang-froid qu'on aimeroit a y trouve , & non pas de l'humeur, de la colère & de la prévention. Je me défie d'un homme qui plaide pour me prouver qu'un autre homme eſt coupable, qui ſe bat les flancs, s'évertue, qui ſue le ſang pour transformer en faits prouvés, des faits douteux ou de légères préſomptions. Le comité des recherches eſt la honte de la nation; il n'y a que les annales du règne de Tibère qui puiſſent offrir un tribunal auſſi odieux que celui-là.

Bouillé. Tu t'es couvert de gloire dans les deux mondes : tes ennemis, tes envieux veulent en vain ternir ta gloire. Bouillé, ton nom demeurera conſacré, & nos neveux ne parleront jamais de toi ſans vénération, & ſans attendriſſement, ſur tout, oui ſur-tout, depuis l'affaire de Nanci !

Boucher d'Argis. En dénonçant la journée de Verſailles, ce lieutenant-civil a fait paroître un caractere vraiment romain. Plus

courageux que Démoſthènes, plus hardi que Cicéron ; ce n'eſt ni Verrès, ni Clodius, ni Catilina qu'il accuſe ; mais il dénonce à la vindicte publique des monſtres plus coupables ; il accuſe Mirabeau, il appelle ſur ſa tête le glaive vengeur ; il veut enfin que la tête tombant aux pieds du bourreau, donne à l'univers une grande leçon, un grand exemple.

Boucher. Je voudrois bien ſavoir peindre pour rendre le coup-d'œil que jette M. Boucher entraverſant les bureaux de la mairie ; ſa marche hautaine, ſa tête en arrière, ſemblent dire : *levez-vous, ſaluez-moi, vous le devez.* Tout homme ſenſé qui ſe trouve là, lui tri au nez, c'eſt un mouvement involontaire. C'eſt bien autre choſe, quand M. Boucher parle ; c'eſt alors qu'il faut mettre force coton dans ſes oreilles, pour ne pas entendre les mille & une abſurdités qu'il dit. O changement ! ô inſtabilité des choses humaines ! On a vu M. Boucher, au lever de l'aurore, aſſis sur le bord de la rivière, au coin d'un batteau, vêtu à cru d'une redingotte, laver ſon unique chemiſe & ſon ſeul mouchoir.

Bouleversement. Depuis que l'univers eſt réuni en ſociété, depuis qu'il exiſte des ar-

chitectes au monde, aucun ne s'eſt trouvé auſſi habile que les François, pour s'entourer de ruines & de décombres. Dans le très-petit eſpace de 13 mois, la nation Françoise a détruit juſque dans ſes fondemens, ſa monarchie, ſon égliſe, ſa nobleſſe, ſes lois, ſes revenus, ſa marine, ſes manufactures, ſon commerce. Vingt batailles de BLEINHEIM, ou de RAMILLIES, lui auroient été moins funeſtes.

BOURREAU mécanique. Tout le monde a applaudi à cette découverte du docteur Guillottin, excepté Barnave, plaiſamment ſurnommé *Néronet*, qui trouve qu'elle ne fera pas couler aſſez de ſang, & que le patient mourra preſque ſans s'en appercevoir. Autant, dit le nouveau, maire de Grenoble, vaut-il mourir dans ſon lit.

BRISSOT DE WARVILLE, Auteur du Patriote Français, & de tant d'autres rapſodies, membre du comité des recherches, rappelle l'accoutrement, & la tournure de ce petit homme noir, de cet alcade de l'inquiſition qui arrête Candide, parce qu'il ne croyoit pas au péché originel. Cet eſtimable *rechercheur* a été congédié à la nouvelle nomination de la munici-

palité. Aucun citoyen actif, passif, ce qu'il vous plaira, n'a songé à Mons Brissot. Au surplus il ne faut pas leur en vouloir ; on s'est sans doute rappelé que cet homme impayable cherchoit plutôt ses intérêts propres à ceux de ses *concitoyens*. L'affaire qu'il a eue avec le sieur Buisson libraire, prouve de reste qu'il est un rusé frippon.

Cahiers. Peuple françois, vous avez remis des cahiers à vos commettans, où vos vœux & vos plaintes étoient exprimés ! Mais dans toutes les opérations, dans tous les changemens qui se font, les cahiers de vos commettans ont-ils été suivis. Quand & comment avez-vous été consulté ? Je souscris à tous les points dont vous avez eu une connoissance légale, avant qu'ils fussent décrétés, & qu'ils ne l'ont été qu'après votre suffrage : tous ceux qui n'ont pas cette marque d'authenticité, sont faux, illégaux ou abusifs, & en les décrétant, les députés se sont rendus coupables du crime de lèze-nation.

Calomnie. Lorsque le duc d'Orléans, régent, qui bien qu'il gouvernât *du sein des voluptés*, n'en étoit pas moins un homme *d'honneur*, apprit les calomnies qu'on lui imputoit encore

contre les jours du roi ſon pupile, il les mépriſa ; ce que le régent fit alors, un de ſes deſcendans l'a fait.

CAMUS. Je l'ai nommé, cela ſuffit. *Bazile*, s'écrie Figaro : c'eſt un de ces hommes à qui on ne peut dire rien de pis que ſon nom.

ÇA FINIRA, ÇA FINIRA. On a beau multiplier les eſpions, les patrouilles & les réverbères, on a beau dire au peuple : dormez, danſez, amuſez-vous ; l'hiver approche, il s'ennuiera de la danſe, la faim & le froid le réveilleront.

CARRA. Ce folliculaire a débuté dans la littérature par ſon petit mot à monſieur de Calonne ; alors pie, corbeau, ſes aîles à peine pouvoient l'élever dans le champ littéraire ; maintenant il plane comme l'aigle, & a choiſi pour ſon aire les annales patriotiques. C'eſt là qu'il dépoſe ſes rares, vraiment rares productions. Il travaille auſſi à d'autres feuilles périodiques ; mais on aſſure qu'il reſſemble à ce Thébain dont parle Epaminondas, ſur le front duquel on pouvoit écrire : *homme à louer ou homme à vendre.*

CHANTILLI. Depuis le départ du prince de Condé, le philoſophe, l'homme ſenſible,

le ſujet fidèle ne ſe promènent plus dans cette retraite ſilentieuſe, ſans éprouver de triſtes affections. Le guerrier n'y vient qu'en tremblant, il craint d'y rencontrer l'ombre du vainqueur de Rocroy, & qu'elle ne lui crie : *qu'as tu fait de mon petit-fils ? où eſt-il ? pourquoi l'ont-ils exilé ?*

CHAPELIER. Il aime le jeu, le vin, les femmes ; ſa vie fort peu réglée abrégera ſes jours. Alors la France dira comme dans Memnon : *c'eſt bien dommage.*

CHAMP-DE-MARS. Nous ne ſommes pas auſſi magnifiques que les Romains. Nous avons voulu comme eux raſſembler, aſſeoir quatre à cinq cent mille ſpectateurs ; mais au lieu de pierres, au lieu de marbres, nous avons employé..... des planches.

DU CHATELET. Si le maréchal de Biron eût vécu, rien de ce qui s'eſt fait ne ſeroit arrivé. M. du Châtelet a déplu aux officiers, aux ſoldats, & l'inſurrection de ſon régiment a été le réſultat du mécontentement général.

CHÉNIER. La tragédie de Charles IX eſt ſurprenante, a dit M. de la Harpe, en ce que ſur deux mille vers environ, il ne s'en trouve

pas un ſeul qui annonce du talent. Cette tragédie eſt en effet une vieille déclamation digne du poéte Hardi. Point de tableaux, point de ſcènes, c'est un récit décharné & ſans vie, c'eſt un ſquelette dramatique que M. Chénier a couvert d'oripaux, de lambeaux, de toute couleur, de toute eſpèce, & dont la bigarrure fait un contraſte tranchant & burleſque, avec la maigreur, la paleur & le buſte hideux du cadavre qui en eſt revêtu.

M. Chénier s'eſt voulu abſolument faire un nom dans la révolution, aprés cette mauvaïse pièce, qui n'a été vue que par les démocrates enragés, que la cloche du tocſin attiroit, a fait une autre pièce qu'il a donnée à l'étude vingt fois, & que vingt fois il a retiré, il vouloit, j'en ſuis sûr, que le public demandât à grands cris ſa pièce, pour qu'il y eût à la repréſentation un grand concours de ſpectateurs; mais les comédiens n'ont pas été dupes. Après tant de tracas ils l'ont refuſée, & ils ont promis que jamais ils ne repréſenteroient de ſes chef-d'œuvres.

Choix. Il n'eſt pas, je crois, un ſeul individu en France qui voulût confier le ſoin de ſes affaires particulières à un Mirabeau, à un

Barnave, à un Robertspierre, à un d'Autun, & à cent autres, dont le manque de principes & l'immoralité ſont connus. Cependant ils ont eu l'adreſſe de ſe faire choiſir pour députés aux états-généraux, pour règler les affaires de la plus grande des familles, d'une nation immenſe; ils avoient des talens; voilà ce qui a ébloui leurs commettans; mais les talens ſont dangereux quand le cœur eſt gâté & corrompu.

CITOYEN ACTIF. Plus de commerce en France, plus d'arts, plus de métiers, plus de profeſſions, plus de culture de terre. Le royaume eſt plein de citoyens *actifs*, allant, venant, *marchant*, pirouettant, faiſant l'exercice. Si c'eſt là le bonheur d'un peuple, oh! nous ſommes très-heureux.

CLERGÉ. Le jour que le clergé fut dépouillé, anéanti, & pour ainſi dire, aſſaſſiné civilement, j'étois à l'aſſemblée, il étoit ſix heures, tous les députés avoient dîné, l'ivreſſe planoit ſous les voûtes de la ſalle, & ..... mais plutôt tirons le rideau ſur ces épouvantables ſcènes, & diſons, comme diſoit autrefois le vertueux chancellier de l'Hôpital *excidat illa dies*.

CLUB des Jacobins. Les membres de ce club

ont choiſi le couvent des Jacobins, de préférence à tout autre, ſans doute par vénération pour la mémoire de l'aſſaſſin de Henri III, qui avoit puiſé dans cette maiſon les principes régicides, qui l'ont porté à poignarder ſon roi.

Cocarde. Et pourquoi ne la porterois-je pas? Louis XVI lui-même l'a bien arborée; mais dans quel moment l'inſolent uſurpateur de la mairie de Paris, oſa-t-il lui préſenter cette enſeigne de la révolte contre lui-même? Le fauteuil dans lequel il étoit aſſis, fumoit encore du ſang du malheureux Fleſſelles. Il venoit de paſſer ſous une voûte de bayonnettes, il étoit au milieu de ces mêmes hommes qui avoient aſſaſſiné naguères & dans le même lieu, les Launay, les Foulon, les Berthier. Il étoit leur conquête: Bailly l'annonce lui-même dans ſa harangue, pendant laquelle le général la Fayette faiſoit jouer tranquillement à ſa muſique: *Où peut-on être mieux qu'au ſein de ſa famille*! Quelle famille, grand Dieu! celle de la lionne, quand ſes petits ſont déja grands, eſt moins féroce que cette famille-là.

Colporteurs. M. Neckereſt parti, les beaux jours des colporteurs ſont paſſés. C'eſt ce mi-

niſtre qui ſoudoyoit les auteurs, & les colporteurs des écrits les plus incendiaires, pourvu qu'il y eût pour lui quelques éloges, quelques grains d'encens; c'eſt lui qui pouſſa l'indécence juſqu'à faire publier par ſa fille un volume de lettres, dont le ſeul but étoit de nous apprendre; *qu'il n'a manqué à J. J. Rouſſeau, pour couronner ſa gloire que d'avoir aſſez vécu pour louer le grand homme à qui la France alloit devoir ſa régénération & ſon bonheur;* & afin que nous ne viſſions point le change, elle nous avertiſſoit que ce grand homme étoit *ſon pere.*

Comité diplomatique. Toutes les lettres des miniſtres, ſoit françois, ſoit étrangers, ſont envoyées au Comité diplomatique. De quel œil les nations étrangères verront-elles que leurs ſecrets paſſent ainſi dans les Comités, pour être enſuite diſcutés par les galeries? Pour les.....? Et nous voulons compter dans l'Europe pour quelque choſe?

Comité des finances. Il eſt bien extraordinaire que ce Comité ait rejeté l'offre des Genois, dans le moment où le Maire déplore dans la tribune la misère dont Paris eſt ſurchargé. Quand des milliers de pauvres mon-

dent nos provinces, quand nos vieux guerriers, privés de leurs penſions alimentaires, n'ont pas de pain; quand ce pain coûte juſqu'à cinq ſous la livre dans quelque provinces, & quand enfin nous ſommes réduits, par la rareté du numéraire, à acheter de la Hollande, de l'Eſpagne, &c. l'or & l'argent, pour ſubvenir au prêt des troupes & autres dépenſes journalières.

Comité des recherches. A la honte de la nation Françoiſe, ce Comité des recherches, ce Tribunal odieux, dont aucune loi n'établit l'exiſtence légale, n'eſt pas encore aboli. Qui auroit imaginé qu'on verroit s'établir parmi nous une inquiſition plus révoltante que celle qui, ſous les vengeances de Marius & de Sylla, pourſuivoit la penſée juſques dans les épanchemens de l'amitié, & dans les familiarités des converſations privées. On a voué à l'exécration de la poſtérité, Paramos, Mendoza, Fernandez & autres coryphées du St. Office. Que diront, que penſeront nos neveux, des Briſſot, des Agier, des Coulon & de leurs collègues?

Comité militaire de la Garde nationale pariſienne. Lorſqu'on voulut organiſer les

triſtes-à-pates nationaux pariſiens, des gens déſœuvrés, ſans aveu, des moucharts, qui avoient cabalé dans leur diſtrict, s'emparerent d'une des ſalles de l'hôtel-de-ville, & s'intitulerent Comité militaire; ils firent un règlement tel quel; fixerent le nombre des places d'officiers de l'armée, ainſi que les appointemens; ſe nommerent eux-mêmes aux meilleures, donnerent les autres à leurs complices; prirent des épaulettes, & commanderent l'armée. De là vient qu'on voit un apothicaire, commandant; un huiſſier, capitaine; un robin, chef de diviſion, un ſavetier lieutenant, & un eſcamoteur major.

Comité des ſubſiſtances. Salut au Comité des ſubſiſtances! Grace à lui. Le Soiſſonnois, la Picardie, la Champagne & la Bourgogne ne fourniſſent plus de grains à la Capitale, & ſans les ſecours qui arrivent de l'étranger pour le compte du Roi, nos Légiſlateurs, le Maire, le Général, l'armée pariſienne & la Famille royale, ſeroient réduits au pain de ſeigle.

Comité des recherches de l'hôtel-de-ville. Il repréſente parfaitement bien le cabinet de le Noir & de Sartines; les mêmes ſuppôts y ſont employés, c'eſt qu'on recherche ceux qui

qui disent des vérités dures contre les Baillis, la Commune. Ce Comité devroit au moins s'occuper de la recherche des Représentans de la Commune qui ont pillé tout l'argent & les effets volés par les Districts, & les particuliers qui alloient porter à ces receleurs.

Commandans de bataillon. Oh ! comme ils voudroient pouvoir faire boire de l'eau du fleuve Léthé à tout le monde, afin qu'on oubliât que tel a passé sa vie à auner du drap, tel autre à faire des culottes de peau, un troisième à vendre du sel.

Assemblée de la Commune, c'est-à-dire, Représentans du peuple. Les Districts se plaignent de la Commune, & la Commune se plaint des Districts : la Commune prétend que les Districts veulent aller sur ses brisées; qu'à elle seule appartient le droit d'exécuter, & que les Districts ne sont que ses commis; les Districts au contraire prétendent qu'en eux résident toute autorité & toute force; de sorte que de cette antipathie naît un schisme national, qui rend & la Commune & les Sections également ridicules. La Commune singe parfaitement bien l'Assemblée dite nationale;

elle a comme elle ſes motionneurs, ſes orateurs, & ſi elle ne rend pas des décrets, au moins rend-elle des arrêts, qui ſe montent, depuis le 14 juillet, à 13000.

COMTAT vénaiſſin. On oſe publier des adreſſes à l'Aſſemblée nationale, dans leſquelles les Etats du Comtat vénaiſſin demandent à être réunis à la France; & ces Etats diſent hautement qu'ils déclarent, *en la préſence de l'Etre ſuprême, que rien ne ſauroit les délier du ſerment de fidélité à l'égard du Pape leur ſouverain, & que les auteurs de ces adreſſes ſont des fauſſaires & des impoſteurs.*

CONSPIRATEURS. a. b. c. d. f. g. Il y a encore cinq mois d'ici au premier janvier, ſoyez gens de parole, donnez-nous une contre-révolution pour étrennes.

CONSTITUTION (la) eſt une pièce nouvelle, fort longue, fort compliquée, fort embrouillée. Douze cents acteurs paroiſſent tour-à-tour ſur la ſcène; le théâtre retentit de plaintes, de murmures; le parterre foulé, preſſé, réduit aux abois, crie merci; le Roi & les Miniſtres ſont dans les couliſſes: on les fait venir quand on en a beſoin.

Corps-de-garde. Au dehors qu'offre-t-il ? une ſentinelle poudrée, friſée, muſquée, qui, au fuſil près, a moins l'air d'un ſoldat que d'un danſeur de corde ; au-dedans qu'y vois-je ? des bouteilles, des verres, des fauteuils, des jeux de cartes, des dominos, des flacons d'eau-de-vie, des pipes & des filles.

Couvent des capucins. Au mépris du décret qui laiſſoit aux religieux la liberté de reſter dans leur maiſon, les capucins ont été forcés de déguerpir du couvent qu'ils avoient prêté, pour y placer les bureaux, les archives, les comités de l'auguſte sénat. C'est ainſi que, lorſqu'elle eut mis bas, la Lice envoya paître ſa compagne.

Créanciers. S'il eſt vrai qu'une convention ne peut être annulée que par ceux qui l'ont faite, l'assemblée nationale n'a eu ni le droit, ni le pouvoir de décharger les biens du clergé de leurs hypotheques. Les créanciers de cet ordre ne sont point obligés de reconnoître la nation avec laquelle ils n'ont point contracté, & qui ne s'eſt même obligé d'aucune maniere envers eux. Leur hypotheque ſuivra donc les biens de l'égliſe dans toutes les mains où ils pourront paſſer, parce que ſi

la puiſſance enfreint les lois, elle ne peut altérer le droit ſur lequel elles ſont fondées.

Curtius, auteur du cabinet des figures. Cet homme, quoique étranger, donneroit toute ſa fortune pour perſuader qu'il eſt un des héros de la liberté françoiſe, & un des vainqueurs de la Baſtille. Il a fait imprimer le détail de ſes faits mémorables, les a munis de quelques ſignatures qu'il a achetées à beaux deniers comptans, & a choiſi pour son Homere, le ſieur Déduit, chanſonnier des boulevards ; auſſi a-t-il parfaitement bien réuſſi à faire une chanſon.

Le patriotiſme du ſieur Curtius eſt ſi grand, qu'il a voulu dédommager les vainqueurs de la Baſtille de l'ingratitude de leurs concitoyens : il a fait leurs figures en cire, qui se fondront comme leur gloire.

Allez entendre les garçons qui sont à la porte de ſon cabinet, ils vous diront : Venez, Messieurs, venez voir les Zéros de la Baſtille. On y voit le fameux Hulin, Elie, Maillard, Poupart, Arné, Tournai, Eſtienne, Georget, à côté des Washington, des Frédéric, des Louis & de la famille royale, &c.

Danton, grand dogue de la république

nationale des cordeliers. Avec qu'elle force n'a-t-il pas aboyé contre un tribunal qui l'avoit justement flétri ? armé des foudres de l'ariſtocratie, il a tout bravé & ſacrifié ſon honneur pour faire parler de lui ; coryphée de la tribune des Jacobins, on l'a entendu plaider lui-même ſa cauſe, & attribuer tous les déſordres de la France, & même de nos colonies, aux prévarications du châtelet. A entendre Danton, on croiroit que ſon diſtrict eſt le *nec plus ultra* de la puiſſance humaine : on ſait que le fanatiſme de cet aboyeur l'a porté a continuer les feuilles de ſon digne émule Marat, pour pouvoir y répandre tout le fiel & la noirceur dont ſon ame eſt pétrie.

Date. C'eſt le 6 octobre, à 6 heures du ſoir, que Louis XVI accepta la conſtitution qui va nous rendre heureux, ſenſibles, bons frères ; & au moment qu'il l'acceptoit, le ſang fumoit encore, & dans ſon antichambre, & dans la cour-de-marbre.

Decrets. Malheureuſe nation, comme on te trompe, comme on t'aveugle ! C'eſt bien toi qui peut dire à tes députés, ce que diſoit Néron à ſa mère Aggripine.

Vous n'avez sous mon nom travaillé que pour vous.

Délation. Salut à Monsieur de la Harpe, pour avoir dit, pour avoir écrit que la délation déshonoroit un peuple, que le mot seul déshonoroit une langue, & qu'il falloit chasser de notre dictionnaire un mot aussi odieux.

Desmoulins. Les journalistes ont du pain depuis que les honnêtes gens en manquent. C'est ainsi que le folliculaire Desmoulins, qui n'a guères couchoit sur un lit de sangle, couche dans un lit de damas bleu. Alors il étoit condamné au régime de Thaler, valet de Strabon, fruits, oignons & bouteille d'eau; à présent il mange chez Mars à 9 francs par tête.

Desfaucherets a été pendant quelque-temps l'un des talons rouges du corps municipal. Tout le monde s'accorde à lui trouver beaucoup d'esprit, mais point de jugement, point d'ordre, point de suite dans ses idées. Sa tête ressemble à la valise de Gilblas, à la garde-robe d'arlequin, tout est pêle-mêle, tout est mêlé.

Degouges, (Md^e. de) auteur de plusieurs comédies, d'une infinité de romans & de quelques ouvrages patriotiques. Cette femme, célèbre dans la littérature; dans la galanterie, & dans la révolution, se seroit fendue en deux

pour obliger le moindre auteur critique, & ſe comporte à leur égard comme elle s'eſt comportée vis-à-vis des comédiens qui lui faiſoient eſpérer de faire réussir ſes comédies, & les auteurs qui vouloient bien lui faire un vaudeville, pour décorer ſes productions dramatiques; elle eſt eſtimable à tous égards; elle donne, de temps-en-temps, quoique veuve, des petits citoyens à la nation. Malheureuſement que ceux qu'elle a faits avant la révolution, doivent être ariſtocrates, puiſque quelques-uns ſont ſortis des écuries d'Orléans. Ainſi perſonne ne lui diſputera la qualité de citoyenne active. Oui elle eſt active & très-active.

Départemens. Comment, peuple françois, avez-vous permis qu'on diviſe comme on l'a fait, toutes ces belles provinces qui faiſoient l'ornement & la majeſté de la France? Que ſous ces noms ſinguliers de Loire & Meurthe, des hautes & baſſes Alpes, qu'on a voulu ſubſtituer à leurs anciens & véritables noms? Les députés ont ſenti l'obligation où ils ſeroient de rendre compte de leur conduite aux bailliages qui les avoient envoyés. C'eſt pour éviter de rendre compte qu'ils ont bâti des

départemens ſur les débris des provinces; qu'ils ont multiplié les diſtricts aux dépens des baillages ; qu'ils ont donné l'exiſtence à ſes milliers de municipalités. Auroient-ils pu ſe préſenter devant les baillages dont-ils ont mépriſé les mandats ? N'auroient-ils pas été déclarés parjures aux ſermens qu'ils avoient prêtés entre les mains de leur comettans ? Pour ſe ſouſtraire à la vindicte de leur baillage, ils n'ont eu que la reſſource honteuſe & infâme de mettre la confuſion par-tout, de diviſer, de partager par lambeaux tout le royaume, de favoriſer l'anarchie, & de laiſſer tous les vols, tous les crimes impunis.

Députés. Un homme de beaucoup d'eſprit à plaiſamment comparé les légiſlateurs de la nation, à douze cents renards à qui on auroit attaché à la queue une torche allumée, & qui s'en iroient dans nos hameaux, dans nos villes, dans nos campagnes, ravageant tout, brûlant tout, preſſant tout : en effet, ſi l'on laiſſe faire nos pères conſcripts, il ne reſtera pas pierre ſur pierre, pas une grange, pas un canard, pas un mouton.

Districts. Quel eſt donc ce tribunal ? de qui tient-il ſon pouvoir ? qui lui a remis la force

force en main ? qui l'a conſtitué juge ? Qui pouvoit le faire ? Ces nouvelles cours ſuprêmes ſont mille fois pires que l'inquiſition de l'ancien régime. Quoi ! Pour la dette de 3 liv. quatre gardes nationales entrent chez vous, & ſi vous refuſez de les ſuivre, ils vous enchaînent ſans procès-verbal, ſans examen, ſans décliner la peine du délit, ſans rien conſtater..... ordres du roi, commiſſaires, inſpecteurs, mouchards, recors, on eſt forcé à vous regreter.

Ce mot diſtrict ſignifie aujourd'hui république, de ſorte que les 60 diſtricts de la capitale ſont 60 républiques, gouvernées par un doge, ou préſident, un ſecrétaire & des ſénateurs. Chacun de ces états eſt en même-temps, & pouvoir légiſlatif, & pouvoir exécutif, & pouvoir judiciaire, & comité de police parmi les diſtricts qui ſe ſont rendus les plus célèbres pendant la révolution, on doit particulièrement remarquer celui des Cordeliers, dont le dogue a toujours montré les dents au deſpotiſme. Il eſt à l'égard des autres, ce que la France étoit autrefois pour les petits états voiſins. C'eſt que parmi les arrêtés de cette ſection, on remar-

que celui-ci, qu'il ſera enjoint au grand Turc de faire la paix avec l'empereur.

Celui de St.-Roch, qu'une demoiſelle ne pourra point ſe marier ſans être ſoumiſe à l'examen des matrones.

St.-Nicolas du Chardonnet enjoint de ne mettre ni œufs, ni beurre dans les pains bénis, excepté dans celui qui ſera deſtiné aux membres des comités.

Chaque diſtrict a pluſieurs départemens, le civil, la police, le militaire; il ne lui manque plus que celui des affaires étrangères; mais patience, cela viendra; ils ont déja des ambaſſadeurs, & nous ne doutons pas que ces miniſtres plénipotentiaires ne diſputent dans les autres cours la prééminence aux ambaſſadeurs du roi de France, de l'empereur, & même au légat du pape.

Un étranger qui arrive dans une aſſemblée générale de diſtrict, croit arriver dans le portique d'Athènes; c'eſt-là que le patriotiſme prend ſes grands élans, que chaque membre dit les plus belles choſes ſur la liberté.

Domaines. Rien n'a été reſpecté : on a porté une main ſacrilège ſur les domaines que

les ligueurs même ſe crurent forcés de reſpecter. En vain les miniſtres du ſouverain ont repré enté que par une conceſſion ſolennelle de tous les princes chrétiens en 1278, quelque tems après la mort de St. Louis, les domaines de la couronne avoient été déclarés inaliénables : on ne les a pas écoutés.

Drapeaux. Tous les peuples de la terre ont eu des enſeignes nationales. Les Athéniens avoient ſur les leurs, une chouette; les Celtes une épée; les Romains un aigle. Pour rendre nos étendards ſignificatifs, parlans & conſtitutionnels, il faudroit y repréſenter des têtes ſanglantes, des piques, une lanterne, le coupe-*tête* & ſon ſabre. On prendroit pour deviſe: ce vers blanc du nouveau maire de Grenoble.

Et ce ſang eſt-il donc ſi pur qu'on n'en puiſſe verſer quelques gouttes?

Duël. Nos pères conſcripts ne ſe battront plus: le duel vient d'être aboli par un décret: mille voix ont célébré à l'envi le courage & le ſang froid du plébéien Barnave; le fait eſt qu'il eſpéroit en être quitte pour la peur, qu'il s'eſt rendu en tremblant ſur le champ de bataille: on veut même qu'il ait pleuré!

*Duport-du-Tertre.* Les jeux de la fortune & du hazard ſont ſi prompts & ſi bizarres, qu'on a peine à les croire. Le moraliſte ne ſeroit pas fâché de ces coups de dez, ſi le joueur qui gagne la partie, reſſembloit à M. Duport-du-Tertre.

*Echafaud.* L'hiſtorien qui écrira avec du ſang notre abominable hiſtoire, n'oubliera pas, j'eſpère, d'apprendre à la poſtérité que le peuple de Verſailles ayant arraché un parricide au bourreau, par une compenſation atroce, pendit à ſa place une femme dont la mine lui déplut.

Elections. Elle étoit bien ſage, cette loi de Solon qui ordonnoit que *tout particulier* ne pourroit *ſe méler des affaires publiques ſans avoir ſubi un examen ſévere ſur ſa conduite.* Ainſi l'époux adultere, l'ami perfide, le calomniateur, l'ingrat, l'eſcroc, n'auroient point ſiégé dans l'aréopage. Si cette loi eût précédé l'ouverture des états-généraux, on ne verroit pas, parmi l'auguſte ſénat, des membres ſi avilis, ſi tarés, que l'homme qui les connoît, refuſeroit de les prendre pour laquais.

Emigrations. Jamais la révocation de l'édit

de Nantes ne priva la France de tant de tréſors, de tant d'induſtrie & d'un auſſi grand nombre d'habitans. Fuir la patrie c'eſt prudence, lorsqu'on voit tant de meurtres restés impunis ; lorſque le citoyen qui oſe dire ſon opinion ſous la ſauve-garde de la liberté, peut, comme les habitans de Tabago, voir ſes propriétés livrées aux flammes.

Empereur. De vils mortels avoient oſé propoſer que, dans cette journée du 14, notre roi, notre bon roi fût proclamé *empereur*. Les impoſteurs ! ils te diſent que ce titre eſt plus beau, plus cher que celui de roi ; ils te trompent sur l'origine même du mot ! Le titre d'empereur plus auguſte que celui de roi ! Si Charlemagne prit ce titre, c'eſt qu'en effet il fut nommé à l'empire d'Allemagne ; mais en effet il n'en conſerva pas moins ſon nom de *Roi de France*. Mais nous ne devons pas ſouffrir ni vouloir que notre roi ſoit plus que ne furent & le vainqueur de *Bovines*, Philippe-Auguſte ; & Louis IX, l'un des plus grands légiſlateurs ; & François I^er^, le plus loyal des chevaliers ; & le bon Henri IV, le Bayard des rois. Acquérir quelque chose en ce genre, c'est perdre tout. Il eſt des hommes

dont l'amour épouvante, dont les dons avi-liſſent, dont le ſouffle empoiſonne, alors même qu'ils ſourient.

Epaulettes. *Tous ont des médailles, des épaulettes, & beaucoup n'ont pas de ſouliers*, devoit ſervir d'épigraphe à un ouvrage ſur l'organiſation de l'armée pariſienne. L'auteur a abandonné ſon projet. On n'a point encore ridiculiſé sur les théâtres des boulevards cette faim, cette ſoif d'épaulettes. Cette fureur mériteroit d'exercer le pinceau de quelques auteurs forains. Cicéron diſoit du peuple de Rome, qu'il lui falloit du pain & des ſpectacles : ne pourroit-on pas dire du peuple pariſien, qu'il lui faut des épaulettes & du pain?

Espions. L'eſpionage faiſoit la honte de l'ancienne police. Et depuis notre prétendue régénération, le nombre des eſpions, que l'on nomme obſervateurs, eſt considérablement augmenté. Dès que deux citoyens ſe parlent à l'oreille, ſurvient un troiſieme qui rôde pour écoûter ce qu'ils diſent. Grace à l'activité de ces obſervateurs, M. de la Fayette ſait ce qui ſe dit dans les foyers, aux couliſſes, dans les loges, aux cafés, & tout ce qui se

raconte myſtérieuſement dans les ſoupers. Je connois pluſieurs de ces mouchards ; j'ai vu avec ſurpriſe, avec douleur, qu'ils ſont tous fort jeunes. Eſpions-délateurs, à seize ans ! ah ! quelle vie perverſe cela annonce !

ETAT-MAJOR. On connoît, on pourroit nommer un officier de l'état-major de la milice pariſienne, qui, le jour que les pariſiens trouvèrent la Baſtille, ſe ſauva dans l'arrière-boutique d'un marchand de vin, & de là, ſous le lit d'une pauvre ſervante, d'où il ne ſortit que le ſoir, quand celle-ci alla ſe coucher.

D'autres, c'eſt le très-grand nombre, n'ont arboré de cocardes, n'ont paru armés que trois jours après. On pourroit les comparer aux Lacédémoniens qui n'arrivèrent que le lendemain de la bataille dans la plaine de Marathon.

EVÊQUE (l') d'Autun. C'eſt lui qui ſanctifia le ſerment de la fédération, c'eſt lui qui bénit les bannières nationales ; c'eſt lui qui a porté les coups furieux aux abus de l'ancien régime ; c'eſt lui qui parle, qui parle, qui parle à tort à travers de finances, d'ordre judiciaire, de conſtitution, & de l'organiſation de l'armée, c'eſt le Michel Morin, c'eſt

la mouche du coche de l'assemblée dite nationale.

Exercice. Jamais Candide chez les Bulgares, ne fit des progrès aussi rapides, aussi étonnans. Tel homme qui, de sa vie n'a manié que l'aune ou le balai, fait tourner aujourd'hui à droite, à gauche, tire la baguette, remet la baguette, charge, tire, double le pas de manière à étonner les coryphées de l'armée prussienne.

Extase. Si l'on en croit le soi-disant patriote. Extase, c'est l'état ou se trouvent toutes les nations, au seul récit de nos exploits, à la seule lecture de nos codes de morale, de législation & de police, ou d'administration.

Favras. Après la journée des Calas, l'univers n'a rien vu d'aussi atroce.

Notre révolution ressemble aux tragédies de Shakespear, elle offre, comme ces pièces anglaises un mélange horrible & burlesque de turpitudes, de puérilités & d'horreurs; elle a aussi comme elles sa scène sublime, sa scène superbe, & c'est le malheureux Favras qui l'a faite, & qui l'a jouée.

*Fauchet.*

Fauchet. Ce prêtre eſt une eſpèce d'inſpiré, d'énergumène, un élève, un rival du Diacre Pâris. La loi lui a fait grâce du marc d'érgent, & du domicile fixe, il eſt citoyen actif & éligible, quoiqu'il n'ait ni feu ni lieu, qu'il loge en chambre garnie, & qu'il change de gîte auſſi ſouvent que les catins.

Fédération. On ne croit point avec l'écrivain Carra, que la pluye du 14 juillet fût un coup monté par le Ciel; mais ſi cette pluye étoit écrite dans le grand livre des deſtinées, ſi MM. les fédérés avoient pu lire dans Mathieu Lansberg qu'il auroit plu averſe ce jour là, au lieu de choiſir pour leur uniforme une couleur tranchante, ils euſſent choiſi ſans doute habit, veſte & culotte, couleur de boue.

Fêtes patriotiques. Ces fêtes ſon merveilleuſes dans les journaux, dans les gazettes, mais de près, mais quand on y eſt, cela fait pitié. Imaginez vingt à trente ménétriers perchés ſur des tréteaux, entourés de ſales lampions: la canaille danſoit ſans meſure, elle ſautoit, crioit, juroit: à tout inſtant s'élevoient des rixes; la garde accouroit, ſans elle les danſeurs alloient ſe battre & ſe tuer au ſon du violon.

Feydel, auteur de l'Obſervateur, prétend qu'il a beaucoup contribué à la révolution par ſon journal patriote, & qu'il a ſauvé Paris pluſieurs fois de la phalange *Macédonienne* du général la Pique.

Filles publiques. Pendant quinze jours ou trois ſemaines, le Pactole a coulé chez les courtiſannes. Tel fédéré qui ſait le nom, le ſur-nom, la demeure de trente catins, n'eſt n'eſt pas allé à la bibliotheque du Roi, n'a pas regardé la colonnade du louvre, n'a pas vu Iphigenie en Aulïde. Si quelque fédéré a la fantaiſie d'écrire un jour ſon voyage à Paris : ſa relation reſſemblera à l'album de ce voyageur allemand, qui notoit : *dans tel lieu, à telle anberge, l'hôteſſe eſt laide ou jolie.* Là, j'ai bu de la bière, ici j'ai mangé des œufs brouillés.

Flesselles. Combien Lavater s'eſt trompé quand il a cru voir dans les yeux, ſur le front de l'habitant de Paris, qu'il n'étoit ni cruel, ni farouche ! Combien de crimes attroces ! Combien d'attentats ! Combien le meurtre du malheureux Fleſſelles, & autres, dépoſent contre les obſervations & les connoiſſances phiſionomiques & profondes du docteur de Zurich.

Folliculaires. Ce qu'on aura de la peine à croire, c'eſt que les gazetiers comptent parmi eux un grand nombre d'hommes de letrres qui ont du talent & qui l'ont prouvé dans différens ouvrages. Auteurs, écrivains que je pourrois nommer, mais que par pitié je ne nomme pas; vous n'avez guères d'orgeuil. Etes-vous pauvres? avez-vous faim? demandez l'aumône, prenez le mouſquet ou ſoupez ce ſoir avec une taſſe de ciguë.

Forces navales. L'anglois eſt armé : ſous deux mois, nos colonies peuvent être envahies; l'europe ſe demande qui peut retenir les françois, — l'ordre de marcher. Lorſque l'anglois ſuperbe vint deſcendre à St. Caſt, la nobleſſe bretonne a-t-elle attendu que des ordres ſupérieurs l'appelaſſent à la défenſe des côtes? Nobleſſe françoiſe, aux armes! La philoſophie des françois doit être celle des Bayard & des Catinat, & non celle des Rouſſeau & des Mabli.

Foulon. Cet homme qui eſt parvenu à l'âge de 70 ans, n'avoit pas un ſeul ami, n'avoit jamais rendu ſervice à perſonne, & laiſſe peu de regrets; rien néanmoins ne juſtifie ſon aſſaſſinat. Une tête coupée & portée

en triomphe, un cadavre hideux, percé de coups, & traîné dans toutes les rues; ce ſpectacle fait horreur, quelque ſoit le nom & le caractere de la victime.

FRANCE. Le mal eſt fait, il n'y a plus de remède, l'ordre ne peut plus naître, l'anarchie, le brigandage ſeront permanents en France, & tout françois peut dire comme Marius : dis à ceux qui te demanderont ce que je fais, que tu m'as trouvé méditant ſur des ruines. Mais Marius ne méditoit pas ſur les ruines de ſa patrie, il étoit ſur un ſol étranger, il étoit à Carthage.

FRONDEVILLE. Si ce député a mérité les arrêts pour avoir manqué de reſpect à l'Aſſemblée, quel châtiment doit-elle s'infliger à elle-même, pour les ſcènes ſcandaleuſes dont chaque jour elle donne le ſpectacle?

FUSIL. Cette arme qui étoit preſque auſſi inconnue aux pariſiens, qu'aux habitans des Indes occidentales, eſt aujourd'hui dans toutes les mains : on a calculé que depuis la révolution il s'étoit fabriqué en France pour plus d'un milliard de fuſil.

GABELLES. Nous allons bientôt habiter ce

paradis terrestre. Le siècle d'or nous est annoncé, promis par nos législateurs, qui, pour préparer peu-à-peu nos organes au bonheur, ont aboli la gabelle, & nous font jouir en attendant du *siècle de sel.*

GALERIES. La statue de l'ancien mercure gaulois nous offre l'image de l'esprit qui règne dans les galeries. De sa bouche partoient des chaînes qui attachoient ses auditeurs; ainsi les galeries de l'assemblée sont enchaînées a certains orateurs.

GOUFRE. *Un gouffre s'est ouvert dans l'Europe politique* dit monsieur Burke dans un discours qu'il prononça dernièrement au parlement d'Angleterre; la France s'y est engloutie. Elle a tout perdu, tout..... jusqu'à son nom.

*Guerre civile.* Chevaliers français, écoutez le cri de l'honneur, c'est lui qui doit porter à vos oreilles le cri universel de la nation, il vous presse de vous unir & de présenter aux ennemis de la France, cette phalange si redoutable, qui, dans tous les temps, fut son plus ferme apui. Aux armes, aux armes, chevaliers français! aux armes, aux armes!

*Garde ſoldée.* On a reproché à cette légion d'être aſſez mal compoſée, ce reproche eſt aſſez généralement fondé, mais on peut dire à ſa louange, qu'elle ſe purifie tous les jours, & qu'après avoir été employée à la malheureuſe expédition du 14 juillet, du 5 & 6 octobre, elle purifia ſa ſource en faiſant une contre révolution. Oui je le prévois; oui cet oracle eſt plus ſûr que celui de Chalchas. Oui la garde ſoldée méritera peut-être un jour d'être la garde de la perſonne du roi.

*Garat, frères députés.* Quand Garat le neveu arrivant de Bordeaux, chante devant la reine. Les Garat oncles jettent feu & flamme. Il profanoit le nom Garat; il s'aſſimiloit aux Hiſtrions; il faiſoit honte à ſa famille: les tems ſont bien changés; c'eſt maintenant les oncles qui font rougir le neveu.

*Gazetier.* Qu'un gazetier eſt un être mépriſable, quand il vend au plus offrant la calomnie & le menſonge à deux ſous par jour! Le malheureux qui n'ayant qu'un piſtolet & du courage, m'attaque au coin d'une rue ou dans un bois, eſt beaucoup moins coupable. Quelle contradiction dans nos lois! Il eſt défendu de vendre de l'arſenic, du verd-de-

gris, &c., & chaque jour on laiſſe circuler librement le poiſon de la calomnie, & le ſtylet des fauſſes délations.

Paris eſt menacé d'une dépopulation totale, d'une dépopulation prochaine. Alors les journaliſtes affamés, faute de reſſources, faute de pain, pourront paître dans les rues.

*Gentilshommes.* Depuis plus d'un ſiècle la France n'eſt point encore guérie des plaies que lui cauſa la révocation de l'édit de Nantes. Chaque jour on entend la nation gémir ſur ſes effets ; chaque jour l'on voit l'aſſemblée nationale montrer le plus grand zèle pour tout ce qui tient à la propriété des fugitifs proteſtans, & c'eſt elle-même qui riſque de plonger la France dans un pareil malheur, en violant la propriété la plus ſacrée de la nobleſſe françoiſe.

*Gerard.* Ce député & beaucoup d'autres peuvent certainement dire comme le Doge de Veniſe admis à l'audience de Louis XIV : de tout ce qui ſe paſſe ici, ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt de m'y voir.

On pourroit comparer la grande moitié des députés à ces acteurs & actrices qui ne pa-

roiſſent que dans les chœurs ; ils ſont là pour faire nombre.

*Godet*, limonadier ſur le boulevart du temple, capitaine de la garde nationale, eſt un des hommes les plus debonnaires; un ſoldat de ſa compagnie le voyant à ſon comptoir avec ſes épaulettes, lui dit : capitaine, viens frotter la table & apporte-moi un verre de rogomme, le capitaine lui apporta le *ſacré chien* ſans mot dire.

*Gouy-d'Arcy*. Ce député s'eſt couvert de boue. M. de la Luzerne a répondu d'un manière triomphante à ſa délation. Le mépris dans lequel M. Goui-d'Arci eſt tombé eſt tel, que lorſqu'on prononce les mots délateur, calomniateur, le nom de ce député ſe préſente à l'eſprit.

*Gorſas*. Ancien valet-de-chambre au ſervice d'un ambaſſadeur eſpagnol, eſt un petit homme trapu, rabougris, mais d'une force incroyable, ſi jamais, comme il y a quelque apparence, le cas y échéoit, ce folliculaire ſera une acquiſition précieuſe pour le château de bicêtre, attaché au ſervice du puits, il fera l'ouvrage de deux.

*M.*

*M. de Gouvion.*

Où étoit donc Mayenne en ce péril preſſant.

Euripide autrefois ſe mocqua complettement d'un héros de ſon tems qui obtint les honneurs du triomphe pour le gain d'une bataille où il n'étoit pas.

*O fils de Crinias*, lui dit-il dans un ode; *la plus belle, la plus étonnante des victoires eſt celle dont il plaît aux dieux de vous favoriſer*, le peuple vous ſuit en foule, on vous proclame vainqueur, au milieu des applaudiſſemens, c'eſt demain le jour fixé pour votre triomphe : & la bataille s'eſt donnée ſans vous.

La bataille s'eſt donnée ſans vous! quelle chûte! Euripide eſt bien méchant.

M. de Gouvion, au reſte, ſonge ſérieuſement, dit-on, à ôter l'habit bleu : déja il ne porte plus la médaille, & hier en traverſant les tuileries, ſon panache eſt tombé, il l'a vu, il a marché deſſus & ne l'a pas ramaſſé.

*Grégoire.* (l'abbé) On prétend que l'abbé Grégoire a abjuré la religion de ſes peres; Moyſe, dit-on, lui a apparu en ſonge & lui a révélé que le nouveau teſtament étoit une fable, un roman; que Jéſus-chriſt n'avoit jamais

exiſté, & que le culte du dieu d'iſraël étoit le ſeul digne de ſon hommage. Nôtre légiſlateur s'eſt fait, dit on, circoncire depuis cette victoire.

*Guilhermy.* Si l'on en croit les géographes, la ville de Caſtelnaudary eſt ſituée ſur la voûte d'un volcan, il ny a rien qui n'y paroiſſe, par l'exploſion qu'a cauſée dans cette petite ville la conduite vraiment courageuſe de ce reſpectable membre de l'Aſſemblée nationale.

*Habits bleus.* Louis XIV diſoit à Philipe V ſon fils, en partant pour l'eſpagne : ne paroiſſez pas vous choquer des figures extraordinaires que vous verrez à Madrid, ne vous en mocquez pas. J'ignore ſi Philipe V a pu conſerver ſon ſérieux à la vue des Titulados, des Hidalgos, &c. Mais s'il revenoit au monde, je parierois, je jurerois qu'il riroit aux éclats, en voyant la tournure, l'allure, la figure de notre milice pariſienne.

*Hôtel* à louer. Ce n'eſt ni le feu, ni l'eau, ni une armée de rats, ni une pluye de ſauterelles qui forcent les habitans de Paris à quitter leur ſuperbe & vaſte cité, ce ſont les auguſtes travaux de nos peres conſcripts. Avant quinze ans on fauchera dans les rues de Paris du treffle & du ſain-foin, à moins qu'à l'exem-

ple de Romulus, nos législateurs n'invitent tous les brigands de l'europe à venir habiter Paris, en leur promettant sûreté, propriété, impunité.

*Huissiers* de l'assemblée. Quelle idée peuvent-ils avoir de l'assemblée dite nationale, eux qui assistent à toutes leurs séances, & qui sont témoins du spectacle scandaleux qu'elle donne chaque jour! Je les ai vus, moi, ces graves législateurs armés de bâtons à sabre & des pistolets, prêts à s'élancer les uns sur les autres pour s'égorger.

*Indigence.* Une foule de particuliers qui jouissoient d'une grande aisance, sont plongés dans la misère depuis la révolution. *INDIGENS!* vous qui jouissez, vous qu'une feuille de rose affecte, vous à qui il faut cent plats, trente valets, quarante chevaux, avez-vous bien sondé l'abyme de ce mot *INDIGENCE?*

*Ingratitude.* Tous les papiers publics ont répété le triste mot d'un ingrat qu'on dit être un membre de l'auguste Assemblée, — mais cela n'est pas possible; car si un homme *inculpé de dol* ne peut, ainsi qu'on l'a imprimé pour M. de Gouy, en être *membre*, un homme

entaché d'ingratitude devroit l'être bien moins encore, car le dol peut tenir à l'erreur d'un esprit faux, mais l'ingratitude tient à la dépravation d'un cœur gangrené.

*Inscriptions.* Comment la municipalité de la capitale de l'empire françois, d'une ville rivale en tout d'Athènes & de Rome, quant au goût, quant à la délicatesse du langage, a-t-elle pu laisser griffonner sur l'arc de triomphe ces mots attribués à l'assemblée législative? *Consacrés aux travaux de la constitution, nous la terminerons*; prose digne d'un bréviaire du quatorzième siècle, prose qui joint à la platitude de l'expression l'apparence d'une rime & la recherche d'une tournure poétique.

Comment dans un moment aussi sérieux, dans un instant où il falloit sur-tout s'attacher à élever l'âme, où il ne falloit rappeller que des idées nobles rendues avec une brieveté énergique! a-t-on pu afficher ce misérable quatrain, copié sans doute dans quelque opéra de Quinault.

*Tout nous offre un heureux présage,*
*Tout flatte nos desirs,*
*Loin de nous écartez l'orage*
*Et comblez nos plaisirs.*

Nos plaiſirs ! la langue n'étoit pas plus reſpectée que le ſens commun dans ces productions d'un corps dont le chef eſt membre de trente à quarante académies, & ſur-tout de la françoiſe.

*La patrie ou la loi peut ſeule nous armer, mourons pour la défendre, & vivons pour l'aimer.* Il falloit, *peuvent ſeules, pour les défendre, pour les aimer :* d'ailleurs la ſeconde ligne, car il n'eſt pas poſſible de dire, le ſecond vers, renferme une interverſion plaiſante.

*Mourons pour la défendre, & vivons pour l'aimer.*

C'eſt après *la mort* que le poëte municipal place *la vie.*

*Inſcription* du champ de mars. Louis XIII eut toutes les peines du monde à compoſer un orcheſtre paſſable. Selon les apparences, les poëtes ſont auſſi rares aujourd'hui que l'étoient les muſiciens alors. La municipalité a invité tous les verſificateurs de la capitale à chanter la révolution, à célébrer la fête fédérative, & il n'eſt pas une ſeule inſcription à laquelle le menuiſier de Nevers n'eût rougi de mettre ſon nom.

*Inſurections.* Elles ſe multiplient & ſe pro-

pagent preſque par-tout. Il n'eſt pas un ſeul régiment qui n'en ait donné l'exemple. L'Aſſemblée nationale y paroît *très-indifférente :* tout ce qu'a pu dire & écrire M de la Tour-du-Pin, rien n'a opéré.

*Inviolable.* Cette prétention de MM. les députés eſt réellement riſible. Qu'on remonte en effet à l'origine des ſociétés, qu'on parcoure l'hiſtoire de tous les peuples, & l'on verra ſi jamais aucune aſſemblée, aucun de ſes membres a prétendu à L'*INVIOLABILITE'*. Solon, Lycurgue, Penn, furent d'auſſi grands législateurs, que le libraire le Clerc, le Père Gérard & l'avocat l'Avenue, & aucun des trois qu'on ſache, ne ſe déclarèrent inviolables.

*Jean Bart.* Ce folliculaire qui prend ce nom, a voulu imiter le cahier des doléances & des plaintes des dames de la halle ; mais il a rappelé ces vers de la Fontaine dans la fable de l'âne & du petit chien :

*Ne forçons point notre talent,*
*Nous ne ferions rien avec grace,*
*Jamais un lourdaut, quoi qu'il faſſe,*
*Ne ſauroit paſſer pour galant.*

Jean Bart eſt lu cependant par les crocheteurs,

les laquais, quelques femmes-de-chambre; mais ſon journal ne paſſe pas l'office.

*Journaux.* Quand il s'agiroit de reſſuſciter toutes les ſciences humaines lors de la deſtruction de toutes les bibliothèques, on ne feroit pas plus couler d'encre, on n'emploieroit pas plus de papier qu'on n'en emploie tous les jours depuis la révolution, à imprimer ce qui ſe fait à Paris ſur les affaires courantes.

*Journal de Paris.* Quand la raiſon ſera revenue en France, quand la douce voix de l'humanité pourra s'y faire entendre, on y dira d'un fait, ou d'un principe, pour les rendre ſuſpects : ce fait *eſt conſigné*, *ce principe* eſt invoqué dans le journal de Paris.

*Journal univerſel*, redigé par le ſieur Audouin. *Bravo* mille fois, *bravo* à M. Audouin du bataillon des Carmes. En vérité, c'eſt un grand écrivain que M. Audoin du bataillon des carmes.

*Jugemens des diſtricts.*

A quels juges, grand Dieu ! livrez-vous les humains ?

*Jumilhac.* O toi qu'une garde nombreuſe a arrraché de ton château ! les bénédictions,

les larmes de tes vaſſaux t'ont bien vengé de tout ce que ton arreſtation avoit de révoltant & d'odieux.

*Lameth* ( Charles ), député à l'Aſſemblée nationale, maître de cérémonies des Jacobins, colporteur d'une foule de pamphlets, magaſinier des libelles contre le roi & les miniſtres, & un des principaux boutefeux de la révolution. Cet homme eſt devenu inconcevable par ſon patriotiſme ; puiſque, pour en donner des preuves, il s'eſt montré ingrat contre ſes plus grands bienfaiteurs. La reine l'avoit comblé de bontés, de faveurs & il a été le premier à vomir mille injures contre elle ; il étoit inſcrit ſur le livre rouge, & il en a été un des détracteurs les plus acharnés. Il étoit un des déprédateurs du tréſor royal, & a cependant crié contre le gaſpillage.

Il s'eſt encore montré un des plus forts ſoutiens de l'indiſcipline militaire, pour obtenir la confiance des ſoldats, & diriger l'armée ſuivant ſes vues. Tout le monde connoît la lettre à l'armée dénoncée à l'aſſemblée nationale ; il prétend qu'il n'en eſt pas l'auteur ; mais, *vas-t-en voir s'ils viennent, Jean, vas-t-en voir s'ils viennent.*

*Lameth*

*Lameth.* ( Alexandre ) Tout le monde le mépriſe, mais qu'eſt-ce que cela lui fait ?

*La France.* Dans quel état eſt tombée cette ſuperbe monarchie ! Rendons graces aux bontés que l'Angleterre a pour nous : ſans elle, il y a long-tems déja qu'elle nous auroit puni des ſecours que nous avons donnés contre elle à cette fière Boſton, à cette ingrate révoltée contre ſa mère-patrie.

*La Luzerne.* On fait un foule de reproches à ce miniſtre ; quelques-uns de ces reproches peuvent être fondés ; mais quel eſt l'homme, & ſur-tout l'homme public, de la vie duquel il ne faille pas arracher quelques feuillets ?

*L'Aſnon, député.* On a plaiſamment comparé les réſultats de l'Aſſemblée, dite nationale, au déluge qui engloutiſſoit tout, ou au feu de Sodôme & de Gomorrhe qui conſuma tout : on ne ſait pas ſi cette comparaiſon eſt abſolument juſte, mais il y a une eſpèce de ſimilitude entre le manège & l'arche, excepté qu'il ne porte pas ſur les eaux, qu'on n'y voit point de colombe, mais d'ailleurs la comparaison ſe trouve juſte, puiſque tous les animaux de la création s'y trouvent.

*Lanterne.* Il faut en avoir été témoin pour ſe faire une idée juſte de l'excès de démence & de méchanceté où nous ſommes parvenus. Le palais royal eſt plein de grouppes qui ne penſent que d'arrêter, d'élever des potences, de pendre les ariſtocrates, les miniſtres, les princes & leurs adhérens. Les auteurs de ces motions ſont fêtés, accueillis avec tranſport. : un malheureux qui éleveroit la voix pour les combattre, & pour prêcher la paix, à coup sûr ſeroit lapidé.

*La Tour-du-Pin.* Ce guerrier loyal, ce chevalier ſans reproche, qu'on pourroit comparer à Bayard pour la pureté de la conſcience, n'a point été reſpecté; on vouloit ſa tête; le peuple avoit ſoif de ſon ſang *il dégarniſſoit les frontières ; il s'entendoit avec les puiſſances voiſines ; il vouloit, il favoriſoit une contre-révolution.* Calomniateurs ſoudoyés: reſpectez des jours & des vertus.

Que le ſort des combats reſpecta quarante ans.

*Launay.* ( de ) Ce gouverneur de la Baſtille méritoit la mort, non pas celle qu'on lui a fait ſubir. Mais ſi le 14 juillet n'avoit pas été auſſi fatal à la nation, il méritoit d'être ſoumis à un conſeil de guerre, qui l'eût condamné

furement à perdre la tête, pour n'avoir pas défendu, comme il le devoit, & jusqu'à la mort, la forteresse où il commandoit.

*L'avenue*, député. On pourra mettre sur son tombeau une épitaphe qui peut être commune à beaucoup de députés.

L'avenue, député, dont le vaste génie,
N'a fait ni bien ni mal à sa triste patrie.

*Laporte.* Imprimeur-libraire, démocrate, aristocrate suivant que la chance tourne : semblable aux pilliers de la bourse, qui achettent ou se deffont des effets, suivant les opérations du trésor *national* : c'est ainsi que Laporte a voulu plusieurs fois se défaire de la charmante Chronique, craignant la contre révolution.

*Lavigne*, ancien électeur des députés à l'Assemblée nationale, préside à l'Hôtel-de-Ville pendant la première semaine de la révolution.

Est-ce l'amour de la liberté ? est-ce l'amour propre qui dirigèrent sa conduite dans le tems de la première crise de la révolution ; ceux qui le connoissent, assurent qu'il n'a rien fait que par ostentation, il vient d'en donner lui-même une preuve suffisante, en exigeant

qu'on frappât une médaille à ſon effigie, comme on l'avoit arrêté dans une aſſemblée de MM. les électeurs, il auroit mieux fait de ſuivre l'exemple de M. Moreau-de-Saint-Merri ſon ancien confrère dans le fauteuil. Lavigne avoit été député à la Baſtille, mais il eſt un de ceux qui, comme Poupart-de-Beaubourg, craignirent le feu de la place : c'eſt ainſi que ſe comporta Sofie.

*Légiſlateurs* :

Hélas ! ils ont des rois dépouillé le meilleur.

On ſe plaignoit du deſpotiſme, on le comparoit à un hydre a cent têtes, & c'eſt ſous le règne le plus doux, qu'on à renverſé, bouleverſé la tyrannie prétendue.

*Le Noir*, ancien lieutenant de police : cet homme tant honni, tant calomnié, étoit humain, étoit bon ; ſouvent il a changé en un miniſtère de compaſſion & d'indulgence, un miniſtère de juſtice & de rigueur ; & l'ordre public n'en a point ſouffert.

On a dit qu'un lieutenant de police qui ſeroit ſans pitié dans cette place, ſeroit un monſtre. Monſieur le Noir n'étoit pas ce monſtre-là.

*Les Noirs.* C'eſt la dénomination inſultante & burleſque, qu'on a donnée à la partie des députés qui ſe placent à la droite du préſident. A voir le côté droit & le côté gauche, on diroit que ce ſont deux armées ennemies, rangées en bataille, & ſur le point d'engager le combat; mais un parti ſeul domine, c'eſt celui des forcenés : lui ſeul penſe, lui ſeul décrète. L'autre eſt réduit preſqu'au ſilence. Cazalès, Mirabeau, Monlauſier, & Maury, ces défenſeurs intrépides de la bonne cauſe, ont ſeuls oſé ſe vouer au ſalut de leur pays. Mais preſque toujours des trépignemens de pieds, des hurlemens les forcent de deſcendre de la tribune, auſſi-tôt qu'ils s'y préſentent.

*Lèze-Majeſté.*

Enfin il eſt connu ce ſecret plein d'horreur.

C'eſt Mirabeau l'aîné, dit-on, qui guida la marche des aſſaſſins dans les appartemens du roi. Mais parce qu'il eſt député, mais parce qu'il ſe dit inviolable, le procès ne s'inſtruit pas, & l'Aſſemblée nationale a même refuſé d'ouvrir le paquet qui contient les preuves & les charges. Les Romains, ce peuple roi, dont nos François efféminés & corrompus, ont la rédi-

cule prétention d'égaler en grandeur, en fermeté de caractère, les Romains firent des lois auxquelles le consul étoit soumis comme le dernier esclave. Tarquin adultère est chassé du trône, & toute sa race proscrite avec lui. Catilina conspirateur est accusé, jugé, & condamné dans le sénat même où il siégeoit comme législateurs. Claudius & Varus, prévaricateus, sont livrés à la rigueur des lois, qui étoient en partie leur ouvrage; & l'on ne vit point ces scélérats donner pour leurs moyens de défense, le grand mot D'INVIOLABLES.

*Libelles.* L'histoire nous a conservé les noms des auteurs incendiaires qui excitoient la rage forcenée des ligueurs: ils ne s'appeloient point *Camille Desmoulins*, ou *Loustalot*, ou *Marat*, ou *Brissot*, ou *Mirabeau*, ou.... &c., mais, c'étoit un Ponce, un Lincestre, un Tanquerel, &c.

*Liberté.* Il n'est pas de bagne, pas de cachots dont tous les murs, ne retentissent depuis quatorze mois, du mot liberté; & qu'a produit en France cette prétendue liberté tant citée, tant célébrée. Insurection de l'armée de terre, de la marine, ravages dans les provinces,

meurtres, ſéditions dans les villes, incendies, complots, projet de régicide, anéantiſſement total du commerce, & miſère abſolue.

*Linguet.* Quelle confiance peut-on avoir dans un homme auſſi verſatile, qni a fait l'apologie du deſpotiſme, conſeillé la banqueroute, & calomnié juſqu'au PAIN!

*Lord Stanhope*, eſt un fou qui paſſe ſa vie dans les tavernes & chez les femmes de joie: c'eſt de là, qu'ivre de bierre, de fumée & de luxure, il nous écrit que les Anglois ſont en extaſe, ſont à genoux devant nos décrets. Qu'on envoye un député à Londres, qu'il entende M. Burck, & l'on verra comme l'Angleterre penſe, & à quel point elle nous mépriſe!

*Lotin*, Imprimeur de la vile, malgré ſon janſéniſme, étoit prêt à faire banqueroute, mais la révolution eſt venue à ſon ſecours, il a ravaudé ſes affaires par les affiches de la commune, colées au coin de toutes les rues. Sa maiſon alloit s'écrouler; mais les affiches lui ont ſervi d'étais.

*Louis XVI.* Au lieu de mettre une flutte à la bouche de ſon mannequin, ſi Vaucanſon lui eût mis une couronne ſur la tête, & un

ſceptre à la main, graces au pouvoir LÉGISLATIF qui fait tout, décide de tout, envahit tout, l'automate couronné de Vaucanſon, ſuffiroit,

*Maire.* (*le*) L'homme le plus verſé dans la magie blanche auroit-il prévu qu'un particulier né, élevé ſous les tuiles, auroit un jour un palais, des gardes. Jamais la baguette d'Armide n'opéra changement ſi prodigieux : un palais ! des gardes ! quel rêve ! quel paſſage pour un homme qui, pendant toute ſa vie, n'a guère communiqué qu'avec l'anneau de Saturne, l'étoile polaire, les Attlantides & Jupiter !

*Maire du Palais.* Jamais les Pepins ni les Archambault, ne furent auſſi puiſſans que le maire de Paris l'eſt aujourd'hui ; comme lui, ils dirigeoient tout, ils faiſoient tout ; mais ils ne conçurent jamais comme lui, l'orgeuilleuſe & bizarre idée de créer un ordre de chevalerie, dans le moment ſur-tout, où le peuple fanatique & furieux couvroit de boue, de crachats, les ordres anciens.

*Majorité, minorité.* Si dans tous les corps délibérans, la *minorité* ne craint point le deſpotiſme de la *majorité*, c'eſt que celle-ci obéit

obéit toujours aux lois, & aux règlemens connus, preſcrits, & qu'on lui oppoſe avec ſuccès; mais dès qu'elle s'en écarte, dès que la volonté & la force ſont ſubſtituées à la loi & à la juſtice, c'eſt un véritable état de tyrannie. Voilà ce qui ſe voit tout les jours à l'aſſemblée, dite nationale.

*Malouet.* Ses partiſans, (ils ſont en grand nombre,) lui reprochent d'avoir été ſenſible aux injures du folliculaire Desmoulins. Eh quoi! dit ſi bien J. J. Rouſſeau; les vertus qu'on a réellement, dépendent-elles de l'aveu ou de l'abnégation des gens mépriſables? Périſſent-elles ſous les menſonges des calomniateurs? eh! que font à M. Malouet les injures d'un homme ivre ou d'un fol?

*Mandats.* Les décrets de l'aſſemblée nationale doivent être conſidérés comme non-avenus, puiſque les députés étoient les commis & non les *maîtres* de la nation : parce qu'ils avoient des mandats impératifs qu'ils n'ont pu violer, ſans ceſſer de repréſenter leurs commettans; ſans ceſſer de retomber dans la claſſe des citoyens iſolés, parce que l'on ne peut repréſenter un peuple dont on ſe déclare indépendant, dont on n'a plus aucun pouvoir,

aucune commiſſion. Les députés n'ont donc plus aucun caractère public ; leurs ſéances ne ſont que des attroupemens illicites, leurs décrets, des arrêtés incendiaires & illégaux, auxquels la nation n'a aucune part & qu'elle mépriſe.

*Manège.* Ce lieu eſt ſouillé. Quand les députés ſeront partis, avant de le rendre à ſon ancienne deſtination, il faudra l'expier, le purifier, en y verſant de l'eau luſtrale.

*Manuel.* Qui voudra écrire des anecdotes piquantes, bizarres, ſingulières, arrivées à Paris depuis la révolution, qu'il faſſe la connoiſſance de M. Manuel, adminiſtrateur de la police. Il apprendra des aventures uniques & preſques incroyables, & les noms des perſonnes y manquant, le public ſera amuſé, inſtruit, ſans que les acteurs ſoient trahis. M. Manuel étoit peut-être le ſeul homme dont la municipalité pouvoit s'honorer, & ſon nom n'a été mis que trois fois dans l'urne des diſtricts.

*Marat.* Sous le titre trompeur d'*ami du peuple*, ce journaliſte convulſionnaire eſt ſon plus grand ennemi ; il cherche à l'égarer & à tromper ſa bonne foi par les motions & les

nouvelles les plus incendiaires, n'ayant que le fanatiſme du patriotiſme mille fois plus dangéreux que l'ariſtocratie. Il eſt toujours armé de figures, de métaphores, il tonne, il tempête contre les ariſtocrates, il s'eſt montré l'apologiſte de la lanterne, le panégyriſte de la journée de Verſailles, le défenſeur du meurtre & du brigandage, & l'adulateur d'un peuple aveugle & inſenſé ; il a cru qu'on n'apercevroit pas les dangers de ces principes à travers les imprécations, les malédictions, les calomnies & le venin qu'il vomiſſoit contre le châtelet, qui a voulu punir ſes excès, malgré la protection immédiate de l'empire des cordeliers ; il a cru qu'il ſeroit plus en ſûreté en prenant la fuite.

*Marc d'argent.* De l'argent, de l'argent, toujours de l'argent, s'écrioit, je ne ſais plus quel philoſophe. Oui, toujours de l'argent. Sans argent, on ne peut pas être citoyen éligible, ſans argent, on ne peut ni motionner, ni tenir la plume, ni la ſonnette dans un diſtrict. Si Anacréon ou Fontenelle revenoient au monde, s'ils ne poſſédoient pas le marc d'argent, la porte de l'aréopage leur ſeroit fermée pour jamais.

*Maréchauſſées.* Quelle perte la France a faite

depuis que les cavaliers intrépides ſont aux ordres des municipalités & n'oſent plus obéir qu'en tremblant aux ordres de leurs officiers. Les bévues que le corps municipal fait tous les jours, ſont incalculables.

*Marchands d'eſtampes.* On s'étonne que le Pape laiſſe ſubſiſter à Rome, Paſquin & Marforio ; il eſt plus ſurprenant que la municipalité de Paris qui fait enlever les boues & les ordures, ne faſſent pas brûler les caricatures dégoutantes dont les quais ſont couverts. Il ne ſuffit pas que le tombereau des immondices nettoye la ville, ces caricatures ſont mille fois plus revoltantes que des rues mal balayées.

*Maury.* C'eſt l'homme éloquent, le logicien, l'improviſateur de l'aſſemblée ; ſon éloquence eſt à lui, il ſait prendre tous les tons, toutes les formes. L'éloquence de l'abbé Maury a exactement le caractère que les théologiens attribuent à la grace : *pertingens omnia ſuaviter & fortiter.*

*Mercier.* Comment l'auteur du tableau de Paris, de l'an 2440, & de quelques drames juſtement applaudis, a-t-il pu déshonorer ſa plume au point de ſe faire valet de la révolution, de ſe mettre aux gages d'un libraire

& de devenir un des manipulateurs de ce poiſon avec lequel le peuple de Paris déjeûne chaque matin à 2 ſols la taſſe.

*Mendicité.* Malgré le décret qui nous promettoit que les mendians n'obſtruroient plus les rues, l'entrée des ſpectacles & les égliſes, on ne peut pas faire un pas ſans rencontrer des malheureux qui demandent l'aumone à grands cris, & la mendicité devoit être anéantie, & nos légiſlateurs nous promettoient que la France alloit devenir la rivale du beau pays d'Eldorado.

*Menou.* On peut regarder ce député comme un des plus zèlés frères ſervans de la conſtitution. Cette œuvre pie ne pourroit jamais s'achever ſans lui. Il ne s'eſt pas donné un ſeul coup de marteau à l'antre du deſpotiſme ; il ne s'eſt pas poſé une ſeule pierre à l'édifice *de la démocratie royale pure*, ſans qu'on ait vu M. de Menou parmi les manœuvres.

*Le chevalier de Meude-Monpas.* Les patriotes enragés lui en ont voulu de ce qu'il démaſquoit trop la vérité dans les écrits qu'il envoyoit aux différens journaux qui ne ſont pas patriotes. Après avoir manqué de le pendre, ils ont été trouver le roi pour lui dire d'or-

donner à ſon gentilhomme ſervant, de ne plus écrire. Depuis ce temps-là le chevalier n'écrit plus ; mais il parle, & s'il ſe fait par jour une vingtaine d'épigrammes contre l'aſſemblée, on peut parier que le gentilhomme ſervant eſt au moins l'auteur de dix.

*Miniſtre des finances.* Qu'on n'accuſe perſonne ; M. Necker n'a point eu d'acolyte, de ſecond, il eſt ſeul la cauſe du malheur de la nation. Lui ſeul eſt l'Arimanne, ou le dieu du mal des françois.

*Mirabeau l'aîné.* Qu'on ne s'y méprenne pas. Ce député avoit ſes raiſons en paſſant dans l'ordre des plébéïens. C'eſt ainſi qu'on vit dans l'ancienne Rome, un Clodius né Patricien, ſe faire adopter par un plébéïen ; mais cette dégradation volontaire & réfléchie, loin d'être un ſacrifice patriotique, n'étoit qu'un raffinement d'ambition & un trait de cupidité turbulente. Clodius n'étoit qu'un factieux qui ne feignoit d'abjurer les privilèges de ſa naiſſance, que pour en acquérir de plus favorables à ſes vices.

*Modes.* Il eſt ſurprenant que quelques marchands du palais-royal n'aient pas imaginé des gilets nationaux, des culottes civiques,

des habits constitutionnels où seroient imprimés les décrets de nos augustes législateurs.

On a publié que les droits de l'homme traduits en allemand, se vendoient à Leipsick & à Francfort : c'est faux.

*Monument.* Le comité de constitution s'occupe dans ce moment-ci du monument qu'on doit élever sur les ruines de la Bastille. Un monument, quand toute la France est en deuil ; un monument, quand on ne paie aucune pension alimentaire aux veuves, aux anciens militaires ; un monument, quand la moitié des habitans du royaume vit, languit & meurt dans la détresse ; un monument, quand tout est bouleversé, renversé ! Que diroit-on si, après un tremblement de terre, ou l'erruption d'un volcan, des gens ivres ou foux proposoient d'élever une pyramide, un obélisque sur les ruines & les décombres d'une ville renversée, engloutie ?

*Motions.*

On dit que l'abbé Rochette prêche les sermons d'autrui,
Moi qui sais qu'il les achette, je soutiens qu'ils sont
à lui.

Beaucoup de gens appliquent ces vers à MM. de Lameth. Toutes les fois qu'ils mon-

tent dans la tribune, on assure que M. Barnave est leur faiseur, & qu'il reçoit pour honoraires, la table, le logement & cinquante écus par mois.

*Municipalités.* C'est en Alsace sur-tout que les maires font de belles écoles, entr'autres cacades, ils excitent les sujets des princes d'Allemagne à méconnoître leur souveraineté, à ne leur payer aucun impôt. Ils ne savent donc pas, ces municipaux, sous quelles conditions les rois de France sont souverains d'Alsace.

*Nancy.* Qu'auroit dit l'ombre de Stanislas, de ce bon roi, surnommé à tant de titres, *Stanislas le Bienfaisant*, s'il eût vu ce qui s'est passé à Nancy, s'il eût vu les habitans de sa ville chérie, changés en bêtes féroces, & tirer sur des malheureux qui venoient pour les défendre & pour épargner à cette ville coupable, la triste nécessité de répandre du sang ?

*Nationale* ou *à la nation.* Expression moderne & qui est devenue l'expression patriotique, citoyenne, depuis la révolution : tout est *à la nation* : pâtés, ragoûts, tire-bouchons, tire-bottes, flambeaux, perruques, onguent, tout

tout eſt à la nation. On voit au palais-royal quelques animaux d'Afrique ; celui qui les montre a fait graver en lettres d'or, sur la porte d'entrée : *MENAGERIE NATIONALE.*

*Nobleſſe.* Puiſque l'empire eſt détruit, le feu de Veſta devoit s'éteindre.

*Noël*, joueur de gobelets sur le boulevard du Temple, a eſcamoté avec sa poudre de projection une place de lieutenant dans ſon diſtrict.

*Nouvelle Bastille.* Louis XIV : quand tu faiſais conſtruire ton ſuperbe palais des Thuileries, prévoyois-tu qu'il deviendroit la Baſtille d'un roi ! Croyois-tu qu'avant cent ans ces murs, ces voûtes que tu faiſois bâtir à tant de frais, retentiroient des plaintes & des murmures d'un roi captif !

*Octobre.* Journées du 5 & du 6. Quel chapitre pour l'histoire ! quelle épouvantable époque ! La croisade contre les Albigeois, la conquête du Mexique, offrent des horreurs moins degoûtantes. Et M. Bailly appelle cela un beau jour .... Grand Dieu ...! un beau jour .... oui, comme M. Bailly l'entend ... *dans le ſens de la révolution.*

*Orateurs du manège.* Il y a des exceptions sans doute ; mais la plus grande partie rappellent cette saillie d'un de nos poëtes.

Maudit bavard que Dieu confonde,
Jamais on n'ennuya son monde
Avec moins d'esprit & moins d'art.

*Ordre de Malthe.* C'est tellement la force qui a dépouillé les ecclésiastiques, que l'on n'a pas osé toucher à l'orde de Malthe. Les mêmes raisons pouvoient les rendre des biens nationaux ; on en a fait la motion, mais des motifs de crainte l'ont fait rejetter.

*Orléans* ( le duc d' ). Ce citoyen a fait tant de bien aux malheureux ; ses dons, ses largesses ont prévenu tant de crimes, ont empêché un si grand nombre d'attentats, que toute la France devroit le bénir ; les bourreaux seuls peuvent, doivent lui en vouloir.

*Pain.* De compte fait, le peuple a encore deux ou trois mois à manger du pain. Le gland, l'herbe & les racines, à cette époque, seront la seule ressource des estomacs qui pourront les digérer. Malheur aux officiers municipaux, si le pauvre apprend que les jus & les coulis qui servent à leur table, les condamne à ce régime.

*Palais-Royal.* Toujours des bayonnettes, des fuſils, des patrouilles. Quand finira cette tyrannie; ſemblables à ces bêtes farouches, qui cherchent une proie: la milice pariſienne n'aſpire qu'à faire des captures. Ces nouveaux *Narciſſe* ſe diſent ſans ceſſe, penſent ſans ceſſe:

*Et pour nous rendre heureux faiſons des miſérables.*

C'eſt du palais-royal qu'eſt parti le grand coup de la révolution; la première motion y a été faite, la cocarde y a été arborée. C'eſt là, où tous les eſprits ont été électriſés par des eſcrocs, des agioteurs, des banqueroutiers, des vagabonds; c'eſt-là où les femmes accordoient tout au ſeul nom de la patrie. Les filles employoient le tribut de leur galanterie en feux d'artifice & pétards; on ſe rappelle auſſi que c'étoit le magaſin & l'arſenal national. Le Palais-royal a toujours été le foyer des ſéditions: c'eſt-là où s'aſſemblent les différens clubs connus ſous la dénomination, des furieux, des enragés. C'eſt-là où le tocſin de la révolte ébranle l'air. C'eſt là où les Gardes Françaiſes, échapés de priſon, bravoient également & la diſcipline militaire & leur Roi; & qu'ils étoient protégés par une canaille inſolente depuis ſes premiers ſuccés; de ſorte que cette tabagie

eſt devenue tout-à-coup le ſanctuaire de la patrie & le repaire des plus mauvais citoyens.

*Panaches.* Quand d'un bout de la France à l'autre, on voit ces cocardes, ces panaches, ces pompons & autres enfantillages, on ſeroit tenté de croire que le Français le plus âgé, n'a pas encore ſept ans. Je connois quelqu'un qui, en parlant de la nation françaiſe, ne dit jamais *la nation*, mais *la penſion françaiſe.*

PARIS. Paris s'appelloit autrefois *Lutetia*, *ville de boue ;* rendons-lui ſon ancien nom.

*Pariſiens.* La perdrix eſt moins fugitive & plus courageuſe. Sous l'ancien régime, une eſcouade du guet diſſipoit ſans peine des grouppes de cinq à ſix cens perſonnes, qui ſembloient d'abord fort échauffées, mais qui diſparoiſſoient comme l'éclair, quand le guet avoit diſtribué quelques bourrades & gantelé quelques mutins. Le Pariſien n'a point changé. D'auſſi loin qu'il voit une patrouille, il fuit, il pâlit, il perd la reſpiration ; il pleure, il gémit devant un adminiſtrateur, il ſe proſterne devant le maire, il ſalue juſqu'à terre ſon ſuiſſe, ſes valets ſes piqueurs. Voilà l'homme qui ſe proclame libre, républicain ; voilà l'homme qui depuis qu'il a trouvé la Baſtille, parle

avec mépris, avec dédain de Carthage, d'Annibal, du Capitole & des aigles romaines; voilà l'homme qui ſomme la poſtérité de parler de lui dans ſes annales, d'une manière glorieuſe :

Riſum teneatis amici.

*Parlement.* Les cheveux dreſſeront ſur la tête de nos neveux, quand ils liront dans l'hiſtoire de notre malheureux empire, la manière révoltante dont l'Aſſemblée nationale s'eſt comportée avec le parlement de Rennes & de Bordeaux. Ils y verront des magiſtrats maudits, inſultés, punis, pour avoir voulu repouſſer le brigandage qui infeſtoit les provinces ; & pour comble d'aveuglement, les provinces applaudir au jugement qui condamnoit leurs défenſeurs.

O douleur ! ô temps affreux ! délire ſans excuſe, ſans exemple ! Nation coupable, infortunée, on ne ſait pas ſi l'on doit te plaindre, gémir ſur ton ſort, ou t'avoir en horreur.

*Paſſeports.* Depuis que les françois ſont libres, c'eſt vraiement un délice de voyager en france. A chaque poſte, votre portefeuille eſt ouvert, examiné, commenté, & votre valiſe eſt miſe ſans deſſus deſſous. Si vous n'êtes

pas muni d'une demi-douzaine de paſſeports, une garde nombreuſe entoure votre voiture, vous conduit à l'hôtel-de-ville, & vous devez regarder comme une chance fort heureuſe de n'être pas ſuſpendu par proviſion à l'horrible réverbere.

*Patrie.* Divinité de la patrie! comme les pariſiens ont défiguré vos traits, qu'ils vous connoiſſent mal! ils appellent la licence, liberté, l'inquiétude d'eſprit, l'amour du bien la confuſion; égalité, qu'avons nous gagné à cette révolution : l'anarchie a ſuccédé au deſpotiſme, le mal, les abus, tout a décuplé.

*Patrouilles* de femmes. J'ai vu pluſieurs ordres de différens Diſtricts conçus en ces termes : il eſt enjoint à Madame ..... de ſe rendre demain à 11 heures au diſtrict, pour monter la garde. Quelle bizarerie, quel ridicule! .....

*Pauvres.* On dit qu'il y a en fondations charitables de quoi nourrir le tiers de la france. Comment ſe peut-il donc qu'il y ait tant de miſérables. Je connois, je pourrois nommer des gens qui ne mangent que par hazard. J'en ai vus coucher ſur le ventre & brouter l'herbe, je l'ai vu.

*Penſions.* Preſque tout le travail relatif aux penſions eſt de MM. Camus & Fréteau. Il eſt innoui avec quelle rigueur incroyable ils ont réduits à l'indigence tout ce qui tenoit quelque faveur de la cour, cette inflexibilité a été juſqu'à refuſer du *PAIN* à des veuves, à des enfans. Jamais peuple ſauvage n'a rendu une pareille loi. Mais on reconnoît les légiſlateurs, qui en dépouillant le clergé & ſes creanciers hipothécaires, en ont livré chaque individu à ſes créanciers particuliers : on y reconnoît en même-temps l'eſprit légiſlatif qui ſe défie tellement que ſon ouvrage comme celui de Lycurgue ne ſoit aboli avant qu'une génération ſoit écoulée, que pour le ſoutenir on emprunte l'appui des ſermens, comme ſi le parjure n'étoit pas une vertu, quand le ſerment eſt un crime. Oui un *CRIME*.

*Periſſe*, député de Lyon. Bon jour, bon ſoir ; bon ſoir, bon jour : ſont les ſeules paroles que cet honorable membre ait prononcées à l'aſſemblée nationale. Et pour cela il reçoit dix-huit francs par jour. On peut dire que ce député, non-ſeulement vend ſes paroles au poids de l'or, mais même au poids des perles.

*Perſan.* (M^de. de) Le ſaint office, ce tribu-

nal odieux, ce tribunal dont le nom seul soulève l'indignation, n'est rien; non, rien, en comparaison des atrocités dont chaque jour se rend coupable *le comité des recherches*. Qu'on nous dise, si, pendant les proscriptions de Sylla : les horreurs que commirent les Triumvirs, on vît jamais, Auguste, Marc-Antoine & Lépide envoyer pendant la nuit des satellites chez des citoyens de rome, violer tous les droits des citoyens : violer le décret des correspondances, troubler le calme des foyers. C'est ce qu'on voit tous les jours dans cette malheureuse capitale. Sur la délation d'un blanchisseur, nommé Cus, qui a trouvé, *dit-il*, une lettre dans la poche de Madame de Perfan, où le comte Henry lui mande *la mine se charge chaque jour, elle est prête à éclater, de peur des éclaboussures, partez de Paris*. Le Comité des recherches envoye chercher Madame de Persan : ses papiers sont scellés, enlevés, visités. Et quoiqu'on ne trouve rien qui ait aucun rapport direct ou indirect avec une contre-révolution ; quoiqu'on ait envain cherché d'autres lettres probantes du comte Henri. Il plait au comité des recherches de supplier le roi de charger le Châtelet d'informer contre le comte Henri, & autres fauteurs & adhérens;

hérens : & quoique Madame de Perſan ne ſoit coupable d'aucun délit ; graces à *la déclaration des droits de l'homme*, graces *à la liberté tant deſirée :* madame de Perſan doit reſter proviſoirement en charte privée, parce qu'elle reçoit une lettre inſignifiante d'un comte Henry.

*Peuple.*

. . . . . .

Travaillez, ſuccombez, invoquez le trépas,
Mourez ſur un fumier, le ſeul bien qui vous reſte ;

VOLT. ÉPIT.

Voltaire prévoyoit ſans doute la révolution, qui plonge la France dans le déſeſpoir, & dans le deuil, & en calculoit d'avance les cruels & affreux réſultats.

Comme il frémiroit ce peuple qu'on égare, s'il pouvoit ſe douter que cette révolution dont il a été l'inſtrument, ſera à ſon tour l'inſtrument de ſa ruine. Malheureuſement ſes yeux ſeront deſſillés trop tard. Il ne ſera plus temps, il n'y aura plus de remedes. A qui s'adreſſera-t-il dans ſa miſere & dans ſon déſeſpoir ? Sera-ce à ces riches dont le luxe & les fantaiſies le faiſoient vivre ? Sera-ce à la nobleſſe opulente que l'on a dépouillée, & dont on a brûlé les châteaux ; à ces Ordres religieux, que la compaſſion & le devoir for-

çoient de l'alimenter ? Ils n'exiſteront plus. Vainement il implorera la puiſſance vengereſſe ; un roi ſans puiſſance, des cours ſouveraines ſans force, ne pourront rien pour lui.

*Pièces anglaiſes.* On joue dans ce moment-ci à Londres, ſur le théâtre de Drury-Lane, une pièce intitulée *le Milicien national.* Cette comédie, qu'on dit très-plaiſante, jouit d'un grand ſuccès. Si l'on en croit l'*Evening-poſt*, un garde national joue le rôle principal ; il paroît ſur la ſcène, décoré de deux épaulettes d'une longueur, d'une largeur immenſes ; un panache d'une aune flotte ſur ſa tête, & une cocarde tricolore couvre entièrement ſon chapeau.

*Piſtolets.* De garde ou non, tous les ſoldats de la milice pariſienne ont toujours le ſabre au côté, & deux piſtolets au moins dans leurs poches. Chez les Thraces il y avoit un temple dédié à l'homicide, les prêtres qui le deſſervoient portoient un poignard pendu au col, pour montrer qu'ils étoient toujours prêts à tuer. Les ſoldats pariſiens ſont-ils les prêtres de Saturne, de Moloch ou de Teutates, & veulent-ils immoler à leurs dieux tous les citoyens qu'ils rencontrent ?

*Place des victoires.* Et qu'importent à Louis XIV qu'on ait mutilé le monument que lui éleva la reconnoiſſance & la vénération de Vendôme ? Ses droits à l'immortalité ne ſont pas ſeulement ſur une place publique, gravés ſur l'airain & ſur le bronze, mais dans le temple de mémoire.

*Popularité.* Tous les factieux à qui le trône a fait envie, ou du moins qui, travaillés d'ambition, ont eu pour la gloire une ſoif inextinguible, ſe ſont toujours montrés exactement populaires. Cromwel & le duc de Guiſe flattoient les milices, prenoient par la main les ſoldats, ſaluoient le public, ſourioient à la populace, mendioient, appeloient les bénédictions de la foule.

*Pouvoirs.* O combien les députés ont été traités en enfans gâtés par leurs commettans ! Ils leur ont dit, nos pouvoirs ſont expirés, mais nous les continuerons, & ils ont repondu, *oui.* Ils leur ont dit, nous étions conſtitués par vous, & nous nous conſtituons conſtituans & ils ont dit, *oui*; ils leur ont dit notre ſerment, c'eſt de ſuivre vos inſtructions, mais notre ſecond ſerment, c'eſt d'enfreindre le premier, & ils ont encore dit *oui.*

*Prédicateurs.* Durant les fureurs de la ligue, les chaires étoient pleines de prédicateurs séditieux, les Bertolio, les Fauchet, ne cèdent en rien au père Mathieu, au François des Roſières prédicans-énergumènes de ce temps-là.

*Prédiction.* On rira bien de tout ce qui ſe paſſe aujourd'hui, quand notre révolution, ou notre aventure, comme on voudra l'appeller, ſera tournée en plaiſanterie : car c'eſt par-là que cela finira.

*Préſident de l'Aſſemblée.* Sonner à chaque inſtant, élever les mains au ciel, répéter vingt-fois la même choſe, parler ſans pouvoir ſe faire enrendre, crier ſans ceſſe à l'ordre, cracher le ſang au ſortir de chaque ſéance. Telles ſont les fonctions du préſident de l'Aſſemblée nationale. Il vaudroit mieux préſider Meſdames de la halle & MM. du port-au-bled.

*Principes.* Les décrets de l'Aſſemblée nationale ont toujours poſé ſur de faux principes. Un des grands moyens ſur leſquels on a fondé la priſe des biens du clergé, a été que ces biens ont été donnés par nos rois, nos princes, que les biens de nos rois appartiennent à la nation ; & pour juſtifier ce principe, on s'eſt

vîte emparé du domaine du Roi, comme des biens de l'égliſe. Il n'eſt pas vrai que tous les biens de l'égliſe viennent du domaine de nos rois, du moins immédiatement ; il n'y en a qu'une très-foible partie. Le reſte a été donné par des particuliers, acquis par le clergé à prix d'argent : où eſt le produit de ſes économies ?

*Priſon.* Le châtelet eſt une eſpece de machine pneumatique. On perd la reſpiration dès qu'on y entre. Sur cent malheureux qu'on y amene, vingt à trente, de compte fait, n'en ſortent que pour aller à Clamart ; tandis que des caſernes vaſtes s'élevent de toutes parts ; qu'on conſtruit des corps-de-gardes dans toutes les rues ; tandis qu'on y ménage des jardins plantés d'arbres, le Châtelet reſte ſans cours.

*Prodigalités.* Si l'on avoit employé au ſecours des malheureux tout l'argent prodigué depuis un an ſeulement, à des dépenſes inutiles & peut-être coupables, le nombre des infortunés ne ſeroit pas auſſi grand.

*Profeſſion de foi.* La France entiere reſpecte ſon ſouverain : il n'eſt pas un ſeul François qui ne ſoit prêt à verſer pour lui la derniere

goutte de ſon ſang. Et le peuple ne courbe qu'en gémiſſant la tête ſous les ſophiſtes & les traitres auxquels il eſt livré.

*Prudhomme.* Le ſyſtême de Law produiſit une foule de fortunes rapides, mais aucune n'a pu être plus étonnante que celle qu'a faite, de nos jours & ſous nos yeux, le marchand de papier Prudhomme. Après avoir fini ſon ouvrage, intitulé : *Révolutions de Paris*, il peut en faire imprimer un ; ayant pour titre : *ma révolution.*

*Réclamations.* Les quatre coins de la France retentiſſent de réclamations, de proteſtations. L'anéantiſſement des chapitres nobles cauſe ſur-tout le plus de murmures. Nous allons mourir de faim, s'écrie une foule de familles infortunées. Qui habillera nos enfans ? qui paiera leurs écoles, leur apprentiſſage ? qui dottera nos filles ? — Quand nous manquions de pain, c'étoit le chapitre qui nous en donnoit ; c'eſt le chapitre qui nous fait ſoulager quand nous ſommes malades ; quand nous manquons d'ouvrage, c'eſt encore lui qui nous en donne.

*Régicide.* J'ai lu le plan de la conſpiration ; je puis jurer, & je jure qu'on vouloit aſſaſſiner

le roi ; oui, je le jure ; oui, j'ai la douleur & la honte, comme François, que ſi, dans l'affreuſe nuit du 5 au 6 octobre, la providence n'eût pas miraculeuſement ſauvé les jours du roi, on auroit commis le plus déteſtable de tous les forfaits, ſous la direction de pluſieurs membres de l'aſſemblée nationale : mais je puis jurer & je jure que sur les quatre à cinq cents dépositions faites au Châtelet, plusieurs sont controuvées.

*Régiment du dauphin.* Il eſt malheureux que l'uniforme de ces Lilliputiens n'aie pas été décrétée sur le projet du ci-devant marquis de Vilette. Il avoit propoſé à ſon diſtrict de faire agréer aux cinquante-neuf autres, que ces enfans, à l'exemple des jeunes Lacédémoniens, ſeroient habillés de jupes à huit pans coupés. Les uns auroient été bleu céleſte, les autres couleur de roſe, les autres *ſang de Foulon.*

*Régiment de Châteauvieux.* L'exemple du régiment du Roi a tout entraîné. — *Tu quoque Brute!* Et vous auſſi, braves Helvétiens, vous avez cédé à la contagion générale.

*Regnaud* (M. de Saint-Angeli). Ce député, un des coryphées du club des Jacobins,

a ſur-tout exhalé ſon venin démagogique dans l'affaire de M. de Barmond. Comment ce député a-t-il pu dire ? *M. de Barmond eſt coupable.* Et de quoi ? Où ſont les charges contre lui ? De quoi l'accuſe-t-on ? Où ſont les preuves ? Et ſi rien n'a pu le convaincre, comment, au riſque de le dévouer à la fureur de la prévention générale, l'accuser *proviſoirement* d'être coupable ?

*Reine.* (la) On n'oubliera jamais la réponſe de cette femme courageuſe à la députation du comité des recherches de la ville : *Je ne ſerai jamais la délatrice des ſujets du roi ;* & cette autre réponſe, plus énergique encore, à la députation du Châtelet : *J'ai tout vu, j'ai tout ſu, & j'ai tout oublié.* — Ce peu de mots ſuffiſent pour fixer l'opinion de la poſtérité ſur cette femme vraiment étonnante, & le travail des hiſtoriographes devient ſuperflu.

*Revenus eccléſiaſtiques.* En s'emparant des biens du clergé, l'aſſemblée nationale a fait ce que le deſpotiſme de nos anciens miniſtres, dans ſes plus grands excès, n'auroit jamais oſé tenter. Elle a ruiné cent mille créanciers, cent mille peres de famille, dont la fortune repoſoit ſur les revenus eccléſiaſtiques. En quels

tribunaux

tribunaux leur rendra-t-on juſtice, puiſque votre tribunal eſt le ſeul qui exiſte ? Et vous oſez dire aux peuples que vous êtes les régénérateurs de la liberté, de la juſtice & des lois ! C'eſt ainſi que les Triumvirs coloroient par des formules leurs crimes & leurs attentats.

*Revues.* Tout le monde y court, le papa, la maman, la bonne & l'enfant. M. de la Fayette eſt ſi heureux ce jour-là, il habite les régions éthérées ; il eſt dans le ciel ; il va, il vient, il ſourit, il ſalue ; on le pourſuit, on l'entoure, chacun veut le voir & s'écrie : *je l'ai vu.* Je crois que la poſtérité rira bien de cette idolâtrie qui a ſaiſi tout un peuple pour l'autel de la patrie, le ſerment civique, la conſtitution, la nation & le général la Fayette. Cela a l'air en vérité d'un ſonge, d'une féerie. Chaque ſiecle, au reſte, a eu ſon engouement, ſa frénéſie.

*Rochegude.* Fais en ſorte qu'ils ſe ſentent mourir, diſoit Néron aux ſatellites chargés d'exécuter les victimes que ce monſtre dévouoit à la mort. Le peuple d'Avignon a fait la même injonction au bourreau qui a exécuté Rochegude ; ce malheureux n'eſt expiré que

deux grandes heures après avoir été pendu. La populace danſoit autour de la potence, & crioit : *danſe, danſe auſſi, infâme ariſtocrate.*

*Rohan* ( cardinal de ) Ce député a été tant calomnié, qu'il ſembloit que les ſerpens & les couleuvres de la calomnie ne devoient plus s'attacher à ſes pas. Le grand moteur des deſtinées en a décidé autrement. On le pourſuit encore, on l'accuſe de favoriſer la contre-révolution, de s'entendre avec les évêques de Worms, de Spire, & autres petits ſouverains d'Allemagne, pour les exciter à défendre par la force les poſſeſſions qu'ils ont en Alſace. On le ſomme de venir rendre compte de ſa conduite ; & quand il s'excuſe ſur le mauvais état de ſa ſanté ; quand il ajoute qu'il ne peut pas, qu'il ne veut pas, qu'il ne juge pas convenable de venir dans ce moment-ci offrir une proie à ſes créanciers ; quand il ſupplie l'aſſemblée d'aviſer aux moyens de liquider ſes dettes : par une ironie ſanglante, on propoſe de renvoyer la lettre de cette éminence au comité de mendicité.

*Sanction.* Ce que nous avons vu le 6 octobre, ce que nous avons entendu le 4 février, les ligueurs l'exécuterent en 1561. Ils enleve-

rent de Fontainebleau Charles IX & la régente Catherine de Médicis ; ils les amenerent à Paris, où ils leur firent déclarer qu'ils *ſanctionnoient librement*.

*Je connois*, diſoit Louis XVI le 21 juin 1789, *les droits attachés à la nobleſſe ; je ſaurai les protéger, les défendre ; je ſais que c'eſt aux gentishommes que les rois de France doivent leur couronne* ; & malgré cela, un an ne s'écoule pas, que le roi donne ſa ſanction au décret qui anéantit la nobleſſe. O deſpotiſme des circonſtances, empire de la néceſſité !

*La Saint-Barthelemi.* Si le maſſacre du 24 août 1571 doit rendre à jamais la S Barthelemi célèbre & exécrable. Le décret du 4 août 1789 rendra de même la Saint-Dominique à toujours d'une célébrité odieuſe. L'anéantiſſement de la nobleſſe frappe les générations préſentes, paſſées & à venir. Le maſſacre de la Saint Barthelemi ne frappa que ſur les contemporains.

*Savonieres.* C'eſt le nom du garde poignardé à Verſailles, & dont la tête apportée à Paris, a précédé de quelques heures l'arrivée du roi ; c'eſt lui qui arrêta, à l'entrée de l'appartement de la reine, ces canibales qui, le poi-

gnard à la main, cherchoient dans le lit même de notre ſouveraine, l'auguſte fille de tant de rois.

*Scrutin.* Quand on penſe que toutes les élections ne ſont faites que pour un mois, deux mois, un an, deux ans tout au plus, on ne prévoit pas comment la vie des citoyens pourra ſuffire pour le temps qu'ils auront à paſſer dans les aſſemblées, aux parades, dans les corps-de-gardes.

*Séances.* Que de tems perdu ! Bon dieu ! On a dit plaiſamment que les décrets de l'Aſſemblée, dite nationale, étoient écrits ſur le ſable. En effet, les droits des ſouverains ne ſont jamais violés impunément. Dieu tutélaire de la France ! ſi tu veilles ſur ce royaume, ſi tu as réglé dans ta ſageſſe éternelle, que le roi, ton image, ſeroit remis dans tous ſes droits qu'il tient de toi, que pourront les décrets paſſagers des foibles mortels ? Tu parles : *ils ne ſont déja plus.*

*SERMENT. Serment patriotique, ſerment civique, ſerment fédératif.* Nous ſommes dans le ſiècle des *ſermens*. Jurer d'être fidèles à une conſtitution qu'on ne connoît pas, à une conſtitution qui n'eſt pas faite, à une conſtitution

dont les premières pages, ſi l'on peut le dire, ſont écrites avec du ſang ; à une conſtitution qui n'a produit juſqu'ici que crimes, malheurs & a entats

*Signalement.* Je ne ſais pas ſi le code noir permet d'écrire le nom d'une négreſſe ſur un de ſes tetons, & celui d'un nègre ſur une de ſes feſſes; mais je ſais bien ce qu'on pourroit écrire ſur la joue ou ſur le front de la grande moitié de nos peres conscripts.

*Soldats.* Que diroit le Spartiate, s'il revenoit au monde, & qu'il vît nos ſoldats au teint blême, blaſés, & dont les foibles bras peuvent à peine porter leurs fuſils. La taille du ſoldat Romain devoit être de cinq pieds ſept pouces. *In quinque pedibus & ſeptem undiciis delectus habetur.* Que diroit un romain s'il voyoit nos grenadiers lilliputiens.

*St.-Prieſt.* Quand on a, comme M. de St.-Prieſt, mérité l'eſtime & la vénération de l'Europe & de l'Aſie, on peut défier la calomnie, mépriſer les délations, & prendre pour deviſe: *impavidum ferient ruinæ.*

*Statues* enchaînées. Des figures d'hommes, chargés de chaînes, bleſſent les yeux d'un peuple libre; citez, citez donc à votre tri-

bunal, & la Grece & l'ancienne Rome; ces fieres républiques, ſi paſſionnées pour la liberté, & dont pourtant la plus délicieuſe jouiſſance étoit de traîner devant leur char de triomphe des eſclaves vaincus, chargés de chaînes, & de repréſenter ſur leur monument, des nations courbées, proſternées.

*Suiſſes.* En vain l'or & les promeſſes des factieux ont eſſayé de les corrompre. Le peuple qui ſauva Charles IX de ſes ſujets rébelles, & qui le premier proclama roi Henri IV, n'étoit pas fait pour trahir Louis XVI.

*Tabatieres.* On a raffollé de Jérôme Pointu; les calottes, les pantins ont eu leur règne, les calembourgs, les charades ont eu leur tour, Jeannot Volanges s'eſt vu placé ſur toutes les cheminées. Pourquoi ne verroit-on pas ſur toutes les boëtes le portrait de Silvain Bailly? Mais ô viciſſitudes! ces buſtes, ces portraits peuvent être un jour réduits en poudre, foulés au pieds & jettés au feu par ce même peuple qui les contemplent & qui les baiſent.

*Table* du maire. Partiſans de la ſobriété, lacédémonienne, pluſieurs diſtricts vouloient réduire à 15000 liv. les appointemens du maire; ils diſoient, ils ſoutenoient avec l'avare qu'un

maire, comme un autre homme, pouvoit fort bien dîner avec un ecu.

*Tabouret.* Les tabourets ſur leſquels s'aſſeyoient les ducheſſes lorſquelles faiſoient leur cour, étant devenus inutiles, vont être vendus au profit de la nation ; la vente de ces tabourets ſera conſacrée à la fabrication d'une chaiſe curule en bois d'Acajou, pour M. le maire de Paris.

*Target.* Ce député avoit de la fortune, jouiſſoit d'une réputation méritée, avoit une famille qui ſe félicitoit de le compter au nombre de ſes membres, des amis qui le citoient avec orgueil ; mais depuis qu'il eſt député, depuis, qu'il eſt un des ſoldats les plus furieux de la horde démagogique, tout le monde le mépriſe, & ſon nom eſt une injure.

*Tarif des filles.* Montaigne a dit qu'il étoit bon de naître dans un ſiècle pervers & corrompu. Si Montaigne a raiſon, notre génération a ſujet de ſe féliciter. *Tarif des filles ; c'eſt le titre* d'une feuille qui paroît tous les matins. J'ai entendu proclamer cette feuille par des jeunes filles de ſept à huit ans. Rien ne révolte plus que d'entendre paſſer par d'auſſi jeunes organes, la proclamation de tous les

férails, de ce qui les meuble & de leurs taux reſpectifs. Je ne ſais pas ce qui ſe paſſoit aux bacchanales du peuple romain ; perſonne n'a fait le tableau de Rome ; mais aucune ville du monde ancien, aucun peuple, que je ſache, n'a offert ce genre de corruption. Comment ne pas mépriſer l'eſpèce humaine, quand on la voit ſi pervertie ?

*Théroigne.* ( *Mlle.* ) J J. Rouſſeau avoit raiſon quand il diſoit que les femmes étoient plus méchantes que les hommes. Mlle. Théroigne a donné, depuis la révolution, ſur la perverſité du cœur humain, des notions qu'on n'attendoit pas devoir à ſon ſexe : c'eſt cette charmante femme qui guidoit le poignard dans les journées des 5 & 6 octobre.

*Tuileries.* L'anglois a dit : le roi de France jouit d'une autorité ; il a le fer dans une main & l'or dans l'autre : Les temps ſont bien changés !

Qui auroit pu s'attendre que la France un jour traiteroit ainſi ſes maîtres ? Les deſcendans de Clovis, raſés, avilis & confinés dans un cloître, étoient moins humiliés, moins malheureux.

*Titres.* Deſormais qu'elle propriété reſtera aſſurée,

assurée, si des titres ennoblis par tant de siècles de gloire, n'ont pas été respectés? & si tant d'actions héroïques, objets de la vénération de l'univers pendant quatorze siècles, n'ont pu préserver la noblesse françoise d'un patrimoine si légitime.

*Tragédies nationales.* Et moi aussi, je voudrois des pièces nationales : je suis plus que las de voir incessamment sur nos théâtres, des Grecs, des Parthes, des Romains, & le fougueux Orosmane & le farouche Zamore; mais il nous faut de grands intérêts, de grands caractères; il nous faut des passions violentes, il nous faut tout l'attirail, toute la pompe de Melpomène, & l'on cherche en vain dans le magasin de nos héros françois, on ne trouve point de ces étoffes-là.

*Travaux publics.* Le grands nombre des ouvriers employés aux travaux publics, se plaignent que la maison de ville ne les paye pas. C'est un grand plaisir de payer ce qu'on doit, dit Litelton. Il paroît que MM. les municipaux ne connoissent pas ce plaisir-là. Tout ce qu'on voit offre un vaste champ pour la satyre. Perse & Pétrone sont nés trop tôt.

*Troupes de ligne.* La licence la plus effrénée règne aujourd'hui dans l'armée françoiſe. Il n'eſt pas un ſeul régiment qui n'ait ſon club, ſon comité. Le cabinet du miniſtre de la guerre eſt plein de ſoldats brigands & brigands ſoldats, qui viennent lui rapporter les cahiers de leurs comettans : les demandes de ces factieux ſont ſi ridicules, ſi extravagantes, qu'elles feroient ſourire de pitié, ſi elles ne revoltoient pas.

*Varenne.* Ancien major de police, & aujourd'hui officier de la garde nationale pariſienne. Lorſqu'il étoit garde-magaſin des débris de la baſtille, il profita de la circonſtance pour s'emparer de tout ce qui pouvoit y avoir de précieux. Vola beaucoup de plomb, de fer : on aſſure même que les étrangers qui vouloient pénétrer dans l'intérieur de la fortereſſe, étoient obligés de lui payer une ſomme, ſous prétexte de dédommager l'adminiſtration de la perte du tems des ouvriers. Varenne a fait deſſiner les drapeaux de la garde nationale : on aſſure que le général voulant profiter des talens de Varenne, l'a breveté ſon premier mouchard.

*Varicourt.* Nous voulions pleurer ſur ta

tombe, nous voulions déplorer ta fin funeſte, mais la conduite odieuſe de ton beau-frère arrête nos larmes prêtes à couler ; & pourquoi, pourquoi retenir nos pleurs, les crimes ſont perſonnels !

*Vauvilliers.* Ce lieutenant de maire entend parfaitement Homère, Cicéron & Virgile ; il eſt fort inſtruit dans la mythologie & dans l'hiſtoire ſainte. Il eſt en outre franc-maçon, & l'un des coryphées de la loge des neuf ſœurs. Mais comme il n'exiſte aucun rapport quelconque entre le département des ſubſiſtances & l'auguſte tablier, & la chevelure de Bérénice, & le grand Orient, M. le lieutenant de maire doit quitter le tabouret curule, pour retourner expliquer à ſes élèves les odes de Pindare & les idylles de Théocrite.

*Vineſac*, major de diviſion de la Garde nationale, ſes épaulettes à graines d'épinarts, ſon contrat de mariage qu'il a eu l'impudence de aire ſigner par le Roi, ſon air affairé & impertinent, n'en impoſent à perſonne, on ſe rappelle du tems où il en étoit aux expédiens pour aller dîner ; on n'oublie pas ſes ménées, ſes moyens, & l'induſtrie avec laquelle

il ſavoit ſe tirer d'affaire : tout le monde ſait que ce chevalier de la révolution avoit pris parti dans l'armée du maréchal de Broglio. Tout le monde ſait que la Fayette n'ignoroit point que Vineſac étoit un aventurier, un traitre, & que la Fayettes'excuſoit en diſant, le comité militaire m'a forcé la main : Vineſac a eu 500 liv. de gratification pour la journée de l'aſſaſſinat des gardes-du-corps.

*Veſte.* Le bon-homme Gérard qui ne fait que dormir aux ſéances, & dont la converſation ne roule jamais que ſur le cidre & le beurre de bretagne, doit ſa réputation à ſa veſte rouge. Sans ſon acoutrement on n'eût jamais connu l'exiſtence du bon-homme Gérard. On ignore ſi ce député de Rennes s'amuſe à faire des vers, mais s'il eſt poëte, il peut, à l'exemple de Ségrais, adreſſer une épître à ſa veſte.

*Vétérans.* Les vétérans qui vinrent à la fédération repréſenter les troupes de ligne, n'eurent pas la permiſſion de tirer leur ſabres comme les autres fédérés : on auroit dit qu'il y avoit eu en France un combat entre les troupes nationales & l'armée, & que celle-ci avoit été vaincue & faite priſonnière.

*Véto.* Quoi ! malgré ce véto accordé au ſouverain Louis XVI exhorte la nobleſſe, ſon armée toutes les claſſes des citoyens, à favoriſer de tour leur pouvoir une conſtitution qui lui arrache le ſceptre, & qui tend à l'anéantiſſement du royaume ! Quoi ! Louis XVI veut que nous ayons confiance dans les repréſentans de la nation, qui ont uſurpé ce titre ſacré ! Il veut..... & que ne vouloit pas ce prince, trop puſilanime & trop foible, qui n'auroit qu'à vouloir, & vouloir fortement, pour remonter dès demain ſur le trône, d'où une horde, une bande de factieux l'ont fait deſcendre.

*Uniforme.* C'eſt un grand plaiſir pour un bourgeois de porter l'uniforme. Son cœur eſt dans la joie quand il doit monter la garde, ſur-tout ſi c'eſt chez le roi, ſur-tout ſi c'eſt un dimanche, ſur-tout s'il eſt officier. Alors tout eſt confondu, on ne reconnoît plus perſonne, me dira un œil peu exercé ! eh non, non, laiſſez les faire, on diſtingue tous les états. Ce qui n'eſt pas nous, ſaiſit à l'inſtant l'œil & l'oreille ; le ton, l'accent, la manière de cracher, de ſe moucher, trahit d'abord monſieur l'officier. Et ſous les déhors brillans de

son bel uniforme, le bout de l'oreille passe ; et l'on reconnoît M. le commandant de bataillon, qui a passé toute sa vie dans les bureaux, à écrire, à calculer, à faire de la ronde ou de la bâtarde.

# NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇOIS,

A l'usage de toutes les municipalités, les milices nationales, et de tous les patriotes,

*COMPOSÉ PAR UN ARISTOCRATE,*

DÉDIÉ

A L'ASSEMBLÉE DITE NATIONALE,

Pour servir à l'histoire de la révolution de France.

*Et c'est la vérité, comme on dit, toute nue.*

EN FRANCE,

D'une imprimerie aristocratique,

*ET SE TROUVE A PARIS,*

Au Manége des Thuileries, au Club des Jacobins, à l'Hôtel-de-Ville, chez le général Motier, chez les présidens des districts;

*Dans les départemens,*

Chez les quarante-quatre mille Maires.

*Prix, 6 livres.*

*N. B.* On ne recevra en paiement ni assignats, ni billets d'aucun espece, s'ils ne sont cautionnés par un Juif, un Comédien ou un Bourreau en fonction d'officier municipal.

*JUIN M. DCC. XC.*

# L'AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Je suis aristocrate, et je m'en félicite ; car ce titre prouve que je ne meurs pas de faim, et que j'ai le sens commun ; ce que les patriotes ou démagogues ne peuvent pas tous dire, à beaucoup près.

Ce petit Dictionnaire aura sûrement le malheur de déplaire à MM. les enragés de tous les ordres de la capitale, et des provinces : tant mieux, je serois désolé qu'ils le trouvassent à leur gré : ce seroit la plus cruelle satyre qu'on put en faire. Je ne desire que l'approbation des gens sensés, ennemis de tout esprit de parti, de ceux qui ont pesé de sang froid les maux et les avantages de la révolution ; mais je sais que cette classe de lecteurs n'aime pas les personnalités, les invectives : elle a raison. Cependant on en trouvera souvent dans cet ouvrage : Voici mon excuse.

Un Dictionnaire étant fait pour donner bien clairement l'explication des mots, j'ai cherché à remplacer les épithetes de *coquins*, de *scélérats*, de *monstres*, par d'autres plus honnêtes : jai cherché vainement ; la langue ne m'a rien fourni qui pût être mis à la place. Forcé d'appeller les choses par leur nom, j'ai cru devoir, dans un Dictionnaire, sacrifier la politesse à la vérité. Un seul article est resté en blanc: les termes les plus forts étant encore beaucoup au - dessous de ce que je sentois, j'ai voulu laisser à mes lecteurs la facilité de remplir eux-mêmes cet espace selon les sentimens dont ils seront animés pour ce chef-d'œuvre des cieux.

J'ai pensé que l'hommage de cet opuscule étoit légitimement dû à l'assemblée dite nationale ; à une autorité suprême, qui commande le respect : elle joint des connoissances si étendues, elle rassemble dans son sein tant de lumieres, que j'eusse été bien coupable de ne pas lui offrir ce fruit de mes veilles, ce résultat de mes observations. Je la supplie seulement de me traiter avec autant d'indulgence qu'elle a traité la milice nationale de Toulon, lors de l'affaire de M. d'Albert, et la municipalité de Marseille lors de la démolition des forts.

# NOUVEAU DICTIONNAIRE

# FRANÇOIS.

ADHÉSION. Les papiers publics retentissent sans cesse des actes d'adhésion aux décrets de l'assemblée dite nationale ; on ne sait si on doit rire davantage de l'importance que la plus mince bicoque attache à son approbation, ou de celle que nos augustes représentans mettent à la recevoir. Leur affectation à n'omettre aucune de ces assurances de respect et de dévouement, prouve combien l'assemblée a besoin de séduire la multitude par un étalage pompeux ; car j'avoue que ces actes d'ad'hésion m'ont fait connoître beaucoup de villages et bourgs de France dont j'étois loin de soupçonner l'existence. Au reste, qu'une municipalité dont quelquefois le magister du lieu est la bonne tête, approuve les décrets de l'assemblée, sanctionnés par le roi, je le lui pardonne : les pauvres gens n'y voyent pas plus loin. Mais adhérer, non-seulement aux décrets rendus, mais à ceux qu'on doit rendre, n'est-ce pas le comble du délire et de la stupidité ? Et cependant que de villes ont donné cette marque d'une confiance sans bornes, qui compromet étrangement leur jugement et leur prudence ? Que dirai-je de notre sénat, qui pousse la démence jusqu'à se féliciter de l'adresse venue de Londres ; il prend pour argent comptant les éloges de ceux qui payent ses sottises, et qui bouleversent le royaume ; il a donc oublié le million sterling dont M. Pitt n'a pas rendu compte.

AIGUILLON. (duc d') A part la mascacarade vraie ou fausse de ce député, le 6 octobre, je suis encore à me persuader qu'un tel personnage ait été nommé chef du comité des finances, dans l'état de l'Europe, dont les affaires sont les plus délabrées et dont le discrédit est au-dessus de toute croyance. M. d'Aiguillon est un homme très-médiocre en tout, pour ne rien dire de plus ; il n'a jamais étudié ni la partie des finances ni aucune autre : c'est tout uniment un batteur de pavé du premier rang. On pourroit en même temps être honnête homme : nous

en avons sous les yeux plusieurs exemples : mais depuis la tenue des états généraux, M. d'Aiguillon n'a gardé que la sottise, et a rejeté bien loin la probité, comme totalement inutile pour siéger au manége des Tuileries, et même pour le présider. J'en appelle à ces motions, à sa conduite, et je ne m'étendrai pas davantage sur ce gentilhomme *poissard*, que je regarde comme un j. f. pour avoir refusé le combat au pistolet à l'abbé *Maury* : il ne suffit pas de se battre avec celui qu'on a offensé. L'opinion du *café* de *Valois* ne détruira pas la mienne.

Anagramme. Les beaux esprits se sont évertués pour trouver l'anagramme d'*aristocrate*, et ils en ont fait *Iscariote*, qui est juste à deux lettres près ; les journaux à la mode, c'est-à-dire l'*Observateur*, la *Chronique*, les *Annales de Mercier*, ont répété à l'envi cette absurdité, ce qui n'a surpris personne : les aristocrates n'ont pas eu la peine de chercher d'anagramme pour définir leurs adversaires : ils ont pris un mot bien connu, bien juste, celui d'*Enragés*, qu' n'a pas besoin de commentaire.

Anonyme. Les Faméliques auteurs de trente journaux presqu'aussi bêtes qu'eux, se plaignent d'être insultés dans des ouvrages anonymes, pendant qu'ils insultent qui il leur plaît à visage découvert. C'est comme s'il disoient : « j'ai » pour moi le peuple que je flatte et que je trompe, » c'est-à-dire vingt-trois millions de personnes, vous avez » pour vous les gens honnêtes, c'est-à-dire cinq à six cents » mille individus ; mettez donc votre nom à tout ce que » vous ferez imprimer, parce que je vous dénoncerai dans » mes feuilles : je vous ferai assassiner ou pendre légalement, comme le marquis de Favras : si vous ne vous » nommez pas, vous êtes un lâche. » Et moi, je dirai à ces raisonneurs à la toise, qu'il faudroit n'avoir pas plus de sens que *Carra* ou *Demoulins*, pour donner dans un panneau aussi grossier, non, messieurs, non je ne me nommerai pas, je continuerai à vous dire vos vérités : si elles sont dûres, n'en accusés que vous : je garderai l'anonyme, jusqu'à ce que la partie soit devenue égale entre les sots et les scélérats d'un côté, et les honnêtes gens de l'autre. Vous vous moqueriez des auteurs d'*Ouvrez les yeux*, de l'*Adresse aux provinces*, de l'*Etat actuel de la France*, s'ils avoient signé ces ouvrages, et bien plus, vous contribueriez de tout votre pouvoir, à les faire assassiner, juridiquement, ou non, toujours sous le manteau si commode, de l'amour de la patrie et de la liberté.

pour moi qui suis bon homme, je me contenterai de rire de pitié, d'abord sur les journeaux, ensuite sur les journalistes, puisque j'ai le bonheur de les connoître.

ARISTOCRATE. Mot peu en usage dans notre langue, mais que la révolution a rendu propre à tout. L'homme qui déplaît ou qu'on craint, est un *aristocrate* : il a été plus facile d'exciter le peuple avec une expression nouvelle pour lui, qu'en se servant de noms plus odieux et plus connus. *Aristo rate* et *accapareur*, que le Palais Royal a long-temps cru synonymes, sont aujourd'hui les deux épithetes le plus à redouter : il est cependant constant que l'aristocratie qu'on a voulu détruire, n'a fait que changer d'agens. La police de Paris a été remplacée par des comités, ou pour mieux dire par des bureaux d'inquisition. Les ministres ne peuvent plus rien, mais l'hôtel-de-ville fait arrêter qui il lui plaît, et tel pauvre here qui n'eût jamais vu la Bastille sous le regne du despotisme ministériel, languit dans les prisons de l'abbaye ou de l'hôtel de la Force. Les municipalités exercent un despotisme révoltant : heureusement leur composition est presque par-tout si misérable, qu'on finira par secouer un joug aussi ridicule. L'assemblée dite nationale a beau décréter l'égalité des hommes : quand un cordonnier sera à la tête d'une ville, on se mocquera de lui ; que sera-ce si nous y voyons un juif, un comédien ? pourra-t-on respecter l'homme, pour qui, depuis son enfance, on a senti une répugnance, une aversion déplacées peut-être, mais qui n'en sont pas moins réelles, ou celui que pour quelques sous, on aura sifflé, honni mille fois ? il nous reste à la vérité la ressource du bourreau, et la crainte amene souvent le respect, je connois beaucoup de gens qui le respecteront.

ASSEMBLÉE dite NATIONALE. Tout y est absurde, jusqu'au nom qu'elle s'est donnée contre le vœu de la nation et contre le sens commun. C'est un amalgame de brigands, de poltrons et d'imbécilles, qui nous coûtent tous les jours beaucoup plus qu'ils ne valent, et dont la mauvaise foi, l'insolence et la nullité, ne peuvent être comparées qu'à la honteuse patience et au stupide aveuglement des provinces.

ASSEMBLÉES. Toutes celles qui pourroient s'opposer à la marche désastreuse de l'assemblée dite *nationale*, sont séverement proscrites : mais lorsqu'il n'est question que d'adhérer à tout ce qu'elle fait, ces assemblées illicites cessent de l'être, et l'on ne peut statuer sur leur légalité, que lors-

que leurs intentions sont connues : quelle inconséquence de principes ! quel outrageant despotisme, dans les députés ! quel délire ou quelle lâcheté dans les commettans !

Augeard. (M.) Ce financier, mis en liberté après une détention de quelques mois, étoit à-peu-près dans le même cas que M. de Favras ; accusé comme lui d'un crime imaginaire, il a été plus heureux. Il étoit soupçonné d'avoir voulu engager le roi à se rendre à Metz ; il paroît au premier coup d'œil que le roi doit être le maître de se rendre où il veut, et ses sujets libres de lui en fournir les moyens : or, quoique le roi soit bien réellement prisonnier, comme il n'est pas déclaré tel, M. Augeard ne peuvoit être coupable, jusqu'à ce que l'assemblée eût décidé irrévocablement par une acte authentique, que Louis XVI est captif dans sa capitale, qu'elle eût ordonné à tous les François de le reconnoître pour tel, qu'elle eût déclaré traîtres à la patrie ceux qui le croiroient libre et agiroient en conséquence. Il falloit de plus que cette loi, selon la juste et louable coutume de nos législateurs, eût un effet rétroactif ; alors seulement, le châtelet auroit pu trouver M. Augeard coupable : sans ce préalable, on seroit puni pour dire que le roi est prisonnier, on le seroit pour agir comme s'il ne l'étoit pas : de maniere qu'il faudroit absolument dire qu'il est libre et le traiter en esclave, pour être intact aux yeux du *tribunal de poche* de l'assemblée dite nationale : une position pareille n'a pas besoin de commentaire, et c'est la position où se trouve la France en juin 1790. On doit des éloges à la fermeté de M. *Augeard*, président au parlement de Bordeaux, mais non à la scandaleuse scene, qui a suivi son discours, à l'assemblée, le 8 avril.

Aumônes. Personne n'a fait des aumônes avec plus d'éclat et à meilleur marché que le duc d'Orléans : il doit encore au curé de St. Eustache, plus des trois quarts des sommes que ce pasteur a distribuées par ses ordres, l'hiver de 1789 : générosité bien digne de ce prince, et que tous les journaux ont exaltée avec une emphase dégoûtante.

Avocats. Parti dominant dans l'assemblée dite nationale, personnages bavards par état, transformés subitement en législateurs : il y a dans l'auguste sénat, trop de parleurs, et pas assez de penseurs, Les avocats et les procureurs ont fort contribué à la révolution par leurs écrits incendiaires. *Pascalis*, d'Aix, auroit de grands re-

proches à se faire, si ces gens-là comptoient leur conscience pour quelque chose.

Banqueroute. Ce sera la conclusion du romain : elle existe déja par le fait, puisque tous les payemens sont arriérés, que les billets de caisse perdent beaucoup, que si l'on paye ce sera en papier : que ce papier fera disparoître le peu d'écus qui circulent encore, et lorqu'il aura totalement chassé le numéraire, on déclarera qu'il n'y a plus de quoi le payer, sur-tout si les biens du clergé se vendent aisément ; au reste, quand les capitalistes seroient ruinés, patience, Paris anéanti, l'assemblée dissoute, peut-être quelques députés pendus, le pouvoir suprême rendu au roi : ce seront là les effets de la banqueroute : que de motifs pour la desirer !

Barnave. Député qu'on a plaisamment baptisé *Néronet* ; ce surnom désigne toutes ses qualités : à présent que l'égalité parfaite est une chose reconnue, il ne lui manque plus que la puissance du monstre qu'il a pris pour modele ; comme lui, il est faux, hypocrite et sanguinaire. Il ne falloit rien moins qu'un décret de l'assemblée pour mettre de niveau deux personnages aussi disparates qu'un empereur romain, et un petit scélérat obscur échappé des montagnes du Dauphiné ; les changemens d'opinion ne coûtent rien à cet ami du peuple : sa motion, pour le commerce des Colonies, est diamétralement opposée aux principes qu'il avoit affichés jusqu'alors ; tant il est vrai que la peur et une bourse sont deux argumens irrésistibles pour une ame vile qui se croit de l'énergie, et n'est qu'un mélange de bassesse et de férocité.

Bastille. La prise de la Bastille sera un exploit à jamais célebre dans les fastes parisiennes : les assiégeans ont eu la gloire d'entrer dans un château ouvert, dont le commandant avoit perdu la tête, quel prodige ! ils ont massacré ce malheureux et un autre officier, avec une férocité digne des Cannibales. Les braves Gardes-Frsnçoises se sont signalés à ce siége fameux : depuis *Dettingen* ils ne s'étoient pas montrés sous un aspect aussi favorable : ce dernier trait a mis le sceau à la réputation de ce corps illustre, à qui il n'a manqué et il ne manque encore aujourd'hui qu'un nouveau *Cartouche* pour général, (car M. de la Fayette est bien loin d'en avoir le génié et les ressources), alors on verroit ce qu'il peut faire ; les grands talens ne demandent qu'à être guidés. On a très-bien remarqué que ceux qui ont détruit la Bastille auroient mieux fait de détruire Bicêtre, au moins auroient ils travaillé pour eux. Je ne connois que la prise du

—

fort de *Notre Dame de la Garde*, si célèbre depuis le voyage de Bachaumont, qu'on puisse mettre à côté de cet exploit admirable ; la place a été emportée d'assaut par les *poufs* Marseillois, ayant à leur tête deux héros de *coulisses* ; le siége a duré de quinze à vingt secondes : d'où l'on peut conclure que les Marseillois sont encore plus expéditifs que les Parisiens. Cet exploit, digne des Romains, a eu lieu le 30 avril 1790.

Biens ecclésiastiques. Dernieres ressources des capitalistes : la nation, c'est-à-dire les députés de la nation, qui ne les en avoit pas chargés, ont déclaré que ces biens lui appartenoient ; qui les empêche de déclarer que les biens nobles lui appartiennent aussi ? Le premier pas fait dans cette criminelle carriere, le reste ne coûte plus rien. Qui achettera ces biens ? Ceux qui ont des papiers royaux, qu'ils échangeront volontiers contre quelques arpens de terres ; mais qui répondra que la nation, rentrée dans ses véritables droits, ne déclarera pas que ces biens auront été mal vendus, et qu'ils étoient inaliénables ? Tout l'édifice construit par des gens sans mission, doit s'écrouler sur lui-même. Considérons l'Angleterre qui s'est emparée des biens du clergé ; après un certain laps de temps, le produit des fonds a été dissipé, et le gouvernement s'est trouvé grevé de soixante-dix millions de frais de plus pour l'entretien du culte, et l'état, par conséquent, de soixante-dix millions d'impôts : voilà ce qui arrivera à la France, malgré les superbes spéculations des capitalistes et des agioteurs. On aura commis une injustice affreuse pour n'en tirer aucun parti : il falloit, en chargeant beaucoup le clergé, lui laisser ses propriétés ; il offroit des sommes immenses : c'étoit une ressource toujours prête dans les circonstances urgentes. On a comparé le clergé à la poule aux œufs d'or de *la Fontaine*, et la comparaison est parfaitement juste à tous égards.

Boucles d'argent. Contribution misérable inventée, approuvée et employée par des imbéciles ; qu'on ne s'étonne donc plus si la plus grande partie des municipalités, des milices nationales et l'assemblée elle-même, ont adopté aussi avidemment ce moyen lumineux de libérer l'état.

Bretagne. Cette province a donné en 1788, un grand exemple de courage, en combattant le despotisme ministériel : ses deux premiers ordres n'ont point de représentans à l'assemblée dite nasionale, et l'on ne peut disconvenir que la noblesse bretonne n'ait en tout temps soutenu ses droits avec la fermeté digne de cette classe de citoyens. Le parlement de Bretagne s'est aussi très bien conduit dans ces

momens critiques, et plût au ciel que les nobles des autres provinces, et les autres parlemens, eussent pris pour modeles les magistrats et gentilshommes bretons! Dans un temps plus prosperes, la Bretagne pourra, sans aucun scrupule, revenir sur des opérations qui n'auront jamais été consenties par la partie de ses habitans la plus éclairée et la moins facile à corrompre. Que diroit, en voyant le rôle que joue aujourd'hui M. de la Fayette, qu'il a été disgracié pour s'être mis à la tête de la noblesse bretonne?

Caen. Ville où s'est passé une de ces scenes d'horreur, dont la honte rejaillit déja sur la nation entiere : l'assassinat de M. de Belsunce, les circonstances qui l'ont précédé, celles qui l'ont suivi, prouvent clairement *que le peuple est par-tout une bête féroce, capable de tous les forfaits, et que les femmes si timides, si sensibles, sont plus atroces dans leur cruauté que les hommes.* Le régiment de M. de Belsunce aura de la peine à se laver aux yeux de la postérité, d'avoir laissé enlever son chef dans les casernes, ou de n'avoir pas empêché de le livrer à une mort certaine, et sur-tout d'être parti de Caen sans lui.

Calcul. C'est un excellent calcul pour les trois quarts de l'assemblée dite nationale, que de palper vingt-quatre livres par jour bien payées (en argent), sous la seule condition de débiter ou d'entendre des sottises ; mais les grands esprits de l'assemblée ne se contentent pas de si peu de chose, ils se font payer pour les motions qu'ils mettent au jour ou qu'ils appuyent ; sous ce point de vue, le métier de député est un métier d'or. Peut-on être surpris que ces messieurs aient mal reçu la motion de M. de Cazalès, qui tendoit à les renvoyer chez eux? Quand on se trouve bien quelque part il faut y rester. M. *Bouche* auroit-il gagné à Aix cinquante mille francs à fabriquer de plats mémoires? Eh bien, il les a gagné en deux heures, en faisant la *très juste* motion de prendre le Comtat au pape. Le curé *Grégoire* a plus gagné à protéger les Juifs qu'à confesser les Chrétiens. Le boursoufflé *la Coste*, abandonneroit sa fortune diplomatique, et le boîteux *Périgord* sa fortune épiscopale, pour ce que leur ont valu des capitalistes ; leurs motions sur les biens ecclésiastiques. Quel journal vaudroit au scélérat *Mirabeau*, le prix dont les Anglois paient sa trahison quotidienne? Je pourrois en citer bien d'autres, si je ne répugnois à m'appesantir davantage sur ces dégoûtans objets.

Calonne. Ministre trop facile : jamais il n'a su refuser ; c'est à lui qu'est dûe la premiere idée d'assembler les états généraux : il est à présumer qu'il ne les eût pas

organisé comme M. Necker. M. de Calonne est véritablement homme d'état ; il parle mieux, il écrit mieux que son antagoniste, qui a tellement senti son infériorité, qu'il n'a jamais osé entrer en lice avec lui, malgré les défis multipliés qui lui ont été faits. Prévoyant sa défaite, il a prudemment évité le combat ; cette prudence est un signe évident de son impéritie, ou de sa perversité : il n'y a pas de milieu. M. Necker, par ses emprunts multipliés, a presque doublé le *déficit* : il a nécessité des impôts désastreux, si toutefois on peut éviter la banqueroute. Par son *compte rendu*, il a dévoilé à l'Europe un secret qu'elle ne devoit pas connoître. Il n'a jamais eu en vue que le bien des agioteurs, des capitalistes, des marchands d'argent. Voilà en partie les sottises de son premier ministère ; aujourd'hui il plonge la France dans un abyme de maux : que ce soit incapacité ou par un plan combiné, l'effet en est le même pour nous. M. Necker est absolument incapable ou profondement scélérat ; qu'il choisisse.

Castellane. Député criblé de dettes et d'arrêts de surséance, grand partisan du duc d'Orléans, qui lui a prêté une somme considérable, et pour les intérêts, il s'est vendu à ce prince, le seul de sa maison qui ait mérité l'estime des parisiens : ( c'est dire en d'autres termes qu'il a métrité de perdre la tête ). Castelane a des prétentions à l'éloquence. *Semonville* est son teinturier.

Castellanet, député de Marseille, honnoré de quelques sentences et décrets obtenus avant qu'il fut inviolable. Cet homme passe pour un sot à l'assemblée nationale, où il n'ouvre la bouche que pour être hué : il passe pour un coquin dans sa ville : que conclure sur M. Castellanet ? Qu'il est l'un et l'autre.

Chasse. Avant de supprimer le droit de chasse, nos dignes représentans auroient dû énoncer clairement leurs intentions, et ne pas autoriser le peuple a chasser partout ; chaque individu peut chasser sur son bien : elle a trouvé plus commode de dévaster les terres qui appartenoient à d'autres, et c'est ce dont les paysans se sont acquittés à merveille. Dès le 5 août, on chassoit dans le parc de Versailles : quelle indécence ! mais l'on comptoit dans l'assemblée plus de huit cent souverains, qui n'avoient pas un pouce de terre : ils ne pouvoient donc que gagner à cette dévastation, ou au moins ne pouvoient-ils rien y perdre ; voilà qui sert à expliquer les neuf dixiemes de décrets émanés de ce sénat auguste, que nous payons au poids de l'or, pour nous écraser. Il n'a pas senti que la politique

d'armer le Peuple, étoit fauſſe & dangereuſe : après avoir fait la chaſſe aux lièvres, il la fera aux hommes : mais cette obſervation eſt trop forte, pour le cerveau de nos Repréſentans. La liberté a tout propriétaire, de détruire ſur ſon bien les animaux nuiſibles, pendant un certain temps de l'année : la défenſe au ſeigneur de chaſſer ſur ſes vaſſaux, a l'époque où il auroit pu dégrader leurs propriétés : voila la juſtice.

CHATELET. L'Aſſemblée dite Nationale ayant enveloppé les Parlemens dans la ruine commune, a dû néceſſairement créer un tribunal qui remplaçât celui de Paris, & jugeât ſouverainement les affaires criminelles, car elle a bien ſenti que le Parlement ſeroit indocile, & ſe refuſeroit à trouver des coupables dans ceux que la voix publique accuſeroit du crime de lèze-Nation, crime dont nous ne connoiſſons que le nom, malgré l'aſſaſinât prétendu juridique de M. de Favras. Le Châtelet a été inveſti d'un pouvoir ſuprême pour juger ce genre de délits, parce qu'il eſt aux ordres de l'Aſſemblée, qu'il rampe ſous elle ; & il faut convenir que rien n'eſt plus commode pour des ſouverains qui ne peuvent pas juger *à mort*, qu'un tribunal qui trouve des innocens ou des coupables à la volonté de ſes maîtres. Le jugement de M. de Beſenval, que bien des gens ont regardé comme une preuve de l'intégrité de ſes juges, a été l'ouvrage du dehors, & la marche du Châtelet a été dictée. Ce tribunal, quoique préſidé par un fat, ignorant & préſomptueux, paſſe pour être aſſez bien compoſé, & ſi quelque choſe pouvoit m'en donner une idée, ce ſeroit le mal qu'en diſent Mercier & l'abbé Noël ; mais la ridicule crainte qu'inſpire l'Aſſemblée dite Nationale, le deſir d'occuper une place dans le nouvel ordre judiciaire, les calculs de l'intérêt ; tout cela engage à faire des ſacrifices, & celui de conſcience eſt ordinairement le premier & le moins coûteux ; de plus, le Châtelet n'eſt point libre au milieu de Paris, la populace lui fera toujours la loi, & dans les temps malheureux où nous ſommes, un tribunal de ſang devroit être hors de l'enceinte d'une Capitale révoltée & en délire. On aſſure qu'il pourſuit avec chaleur les attentats des 5 & 6 Octobre. Dieu veuille qu'il découvre le fil de cette trame infernale ! mais comment ſe figurer que l'Aſſemblée dite Nationale, dont pluſieurs membres y ſont compromis de la manière la moins équivoque, n'uſe pas de ſes droits, & que par les moyens qu'elle a ſi heureuſement employés juſqu'ici, elle n'arrête pas le cours des opérations juridiques ? Le Comité

des recherches n'a été imaginé, que pour embrouiller tellement les crimes de *certains* coupables, qu'il devienne impoſſible de les convaincre.

CITADELLES. Les Municipalités non contentes de régner ſur les Villes, ont voulu étendre leur domination juſques ſur les Citadelles: la Ville de Marſeille, bien faite pour donner l'exemple, eſt la première qui ait imaginée de faire partager à ſa Milice, la garde des forts avec les troupes réglées. La capitulation qui a eu lieu le 30 Avril, a déshonnoré une grande partie du Régiment qui les gardoit, (Vexin) & M. de *Calvet*, vieux radoteur podagre, qui, n'ayant que peu de momens à vivre, n'auroit pas dû en être ſi avare. Pluſieurs Officiers & notamment le ſecond du lâche Calvet (M. de Beauſſet) ont montré de la fermeté & de l'attachement à leurs devoirs; crime irrémiſſible dans un ſiècle où les crimes ſont des vertus, & la lâcheté du patriotiſme. Il falloit donc s'en venger: l'occaſion n'a pas été difficile à faire naître: le Dimanche 2 Mai, le brave *Bauſſet* a ſuccombé ſous les coups des ſcélérats, dirigés par *ſon couſin l'abbé de Bauſſet*, *Chompré*, *le Jourdan*, en un mot, par la Municipalité & la garde Nationale, dont la conduite obtiendra ſans doute les éloges de l'Aſſemblée & des journaux, puiſqu'elles ont déſobéis formellement à la défenſe de démolir les Forts; d'ailleurs, mêmes horreurs qu'à *Paris*, à *Caen*, &c. Tête promenée, cadavre déchiré & mangé en partie, *A Batia*, M. de *Rully* a éprouvé le même ſort: ſon Régiment n'a ſeulement pas ſongé à venger ſon aſſaſſinât; chaque jour voit des meurtres, des ſcélérats triomphans, de braves gens victimes de leur zèle & de leur fidélité à ce fantôme appelé *Roi*, dont la nullité eſt plus déſaſtreuſe que le deſpotiſme, des atrocités de ce *bon* Peuple, & des Régimens ſe déshonorer à plaiſir. Comment préfére-t-on cet état à la guerre civile? je ne le conçois pas.

CLERGE'. Corps jadis trop reſpecté; aujourd'hui honni & ruiné: c'eſt-à-dire, jamais traité comme il le méritoit; on compte ſur ſes biens pour payer les dettes de l'Etat, & l'Etat n'y gagnera qu'une charge de plus, ſans le plus léger bénéfice. Cette opération eſt digne à tous égards des auguſtes Repréſentans de la Nation; elle eſt injuſte, gauche, inutile & déshonorante.

COCARDE NATIONAL. Etendart de la révolte ſous le nom de Liberté. Les François dans leur inconcevable délire,

ont adopté les couleurs d'un Prince qu'ils croyoient leur protecteur ; à préſent que ſa baſſe trahiſon eſt découverte, ils les portent encore. Le Roi a eu grand tort de faire arborer cette cocarde à ſes troupes : cet indice de confédération avec la canaille, a contribué à la défection de pluſieurs régimens. Il étoit trop heureux qu'elles puſſent toujours avoir un ſigne qui les diſtinguât des troupes Nationales. Ceux qui ont conseillé le Roi en cette occaſion, lui ont fait commettre une grande faute, & ce n'eſt pas la centième depuis un an.

Colonies. Quelques grands politiques du moment, ont décidé que les Colonies étoient totalement inutiles à la France ; & l'on a ſans doute agi d'après ce principe ; car il est de toute certitude qu'avant peu nous ſerons débaraſſés de ce fardeau. Ou les Colonies ſe donneront à quelques Puiſſance Etrangère, ou elles ſe rendront indépendantes ; de toute manière elles ſécoueront le joug de l'Aſſemblée dite Nationale, qui, d'après la *ſublime* & *ingénieuſe* déclaration des droits de l'homme, ne pouvoit laiſſer ſubſiſter l'eſclavage des Nègres. Or, ce genre de liberté n'exiſtera jamais dans les antilles : il eſt impolitique & abſurde, ſur-tout ſi les autres Nations ne nous imitent pas, & en vérité, nous ne ſommes faits pour ſervir de modèles en rien. L'expérience démontre que l'eſclavage des Noirs leur eſt plus avantageux que la liberté. Libres, ils retomberoient dans la claſſe des journaliers, qu'on paye tant qu'ils travaillent & qu'on remplace quand ils ſont malades ou qu'ils périſſent : mais s'ils ſont eſclaves, l'habitant eſt perſonnellement intéreſſé à leur conſervation, & quelque ſoit le motif des ſoins qu'il leur prodigue, c'eſt à eux qu'ils doivent leur bien-être & leur ſalut. Cette vérité a été rendue palpable dans pluſieurs ouvrages : elle n'auroit pu échapper qu'à la ſagacité des Membres de l'Aſſemblée dite Nationale, & c'eſt de quoi on eût été peu ſurpris. Cependant le Commerce a gagné ſon procès, non par la bonté de ſa cauſe, mais par la crainte que les députations des grandes Villes ont inſpirée à nos braves ſénateurs. En donnant gain de cauſe aux Négocians Français, il étoit impoſſible de ne pas mécontenter les Colonies : qu'en arrivera-t-il ? Les Colonies, enſuite les Provinces, n'ayant plus rien qui les attache à la mère Patrie, finiront par ſe ſéparer de la métropole : légoïſme prendra la place de tous les ſentimens qui uniſſent enſemble les habitans d'un même pays : ces liens ſont rompus en France,

& c'eſt ce qu'on peut appeler le dernier degré de la dépravation.

Comédiens. Ils ſont Citoyens actifs : cela eſt juſte, puiſqu'on l'eſt en ne poſſédant rien : ils ſont habiles à remplir les charges Municipales ; cela eſt encore juſte par la même raiſon. Il faudroit qu'ils fuſſent obligés d'opter : c'eſt-a-dire qu'un Comédien pût être Officier Municipal, mais qu'un Officier Municipal ne pût pas être Comédien. Les préjugés ſont ridicules, j'en conviens, mais ils exiſtent : un Décret ne ſuffit pas pour les détruires, c'eſt au temps ſeul à opérer ce changement dans les opinions : il eſt donc indécent qu'un Maire ou un Officier Municipal, même étant ſorti d'exercice, ſoit ſifflé s'il eſt mauvais Acteur, (ce qui eſt très-poſſible), & l'on ſent à quels inconvéniens cela pourroit donner lieu. Je profiterai de cette occaſion pour avertir MM. les Comédiens, qu'en général, ils n'ont pas tiré tout le parti qu'ils auroient dû, de l'honorable Décret de l'Aſſemblée à leur égard : ils ſont devenus encore plus inſolens & moins reſpectueux envers le Public ; qu'ils ſe rappellent que ſi le Décret les rend égaux aux autres Citoyens dans la ſociété, il n'en eſt pas de même au théâtre : le ſpectateur a droit de ſix à neuf heures du ſoir, aux égards de celui qu'il fait vivre, & l'on mettra toujours une grande différence entre l'homme qui paye & l'homme qui eſt payé.

Comité. Il y en a de toutes les eſpèces : ils ſont compoſés avec le plus grand ſoin. On trouve des Avocats au Comité de la guerre ; des Curés mourans de faim à celui des finances ; des coquins à celui des recherches ; des échappés du Collége à celui de conſtitution : auſſi le travail de ces Comités répond-il à merveille à leur compoſition. Celui des recherches eſt une inquiſition affreuſe, qui trouve des coupables à volonté. L'exécrable nuit du 6 Octobre, éternel opprobre de la France, n'a pas été l'ouvrage du haſard ; cet odieux Tribunal a fait, dit-on, les plus ſévères perquiſitions ; qu'a-t-il découvert ? Quel comble de ſcélérateſſe ! car l'impéritie ne peut pas aller ſi loin.

Conspiration. C'eſt avec des projets de conſpirations démontrées impoſſibles pour tout être penſant, qu'on a ſoulevé le Peuple, écraſé la Nobleſſe & le Clergé. Tout projet qui n'a pas pour but la deſtruction des propriétés, eſt une conſpiration. Paris *miné* d'un bout à l'autre ; des boulets *rouges* emmagaſinés pour foudroyer la Capitale, trois cents mille hommes prêts à entrer dans le royaume ;

tous ces complots ridicules ont été crus fermement par la populace, & comme de raiſon, les ariſtocrates en ſont toujours les chefs. Le tragique événement du Château de *Quincey* étoit controuvé ; mais les crimes de l'Horloger de Senlis, des Frères *Agaſſe*, du Serrurier parricide, que le Peuple de Verſailles arraché à l'échaffaut, (événement ſans exemple), tous ces crimes ſont bien réels, & ces gens-là n'étoient pas ariſtocrates. Veut on ſavoir pourquoi il y a toujours des conſpirations en l'air ? C'eſt pour tenir le Peuple en haleine ; s'il ſe croyoit en ſûreté, il deviendroit paiſible, & c'eſt ce qu'on veut éviter juſqu'à l'entière concluſion du grand œuvre ; la vraie conſpiration eſt celle de M. de la Fayette, qui a voulu être généraliſſime de toutes les milices.

Constitution. C'eſt une étrange choſe que la France ait exiſté 1400 ans, qu'elle ait eu les époques les plus brillantes ſans Lois & ſans Conſtitution. Nos Repréſentans n'ont pas aſſez calculé l'impulſion qu'ils alloient donner à la machine, ou plutôt étoient-ils capables d'appercevoir l'abyme où ils précipitoient la Monarchie ? Nous attendons cette Conſtitution nouvelle, qui doit laiſſer bien loin celle qui rend heureux depuis un ſiècle, nos voiſins & nos rivaux. Le début de la nôtre annonce tous les maux ſans le mêlange d'aucun bien ; mais hélas ! que pouvions-nous attendre de cette horde féroce, imbécille ou tremblante, qui s'eſt conſtituée Aſſemblée Nationale, & qui ſera à jamais la honte de la Nation Françoiſe, qui ne l'a pas anéantie dès ſes premiers attentats.

Cure's. Portion du Clergé qui paſſe pour, être en général, compoſée d'honnêtes gens, quoiqu'elle ait fourni pluſieurs coquins à l'Aſſemblée ; mais, de bonne foi, devoit-on choiſir deux cents Députés dans cette claſſe d'hommes ? Lire dans ſon breviaire, endormir des payſans avec un mauvais prône : quelle vocation pour devenir Légiſlateur ! Auſſi avec quelle facilité n'a-t-on pas joué ces pauvres diables, qui ne ſe ſont apperçus des piéges qu'on leur tendoit, que lorſqu'ils y ont été pris.

Dauphineé, Que dirons nos neveux, quand ils verront dans l'hiſtoire affreuſe de notre ſiècle, qu'une Province avoit donné un grand exemple à toutes les autres : la Nobleſſe y avoit ſacrifié ſes priviléges ; lors de la convocation des Etats ; les deux premiers Ordres avoient accordé au troiſième une repréſentation double, ce qui ne ſeroit jamais pratiqué, & ce genre d'organiſation avoit ſervi de modèle pour la convocation des Etats-Généraux ; tous les Ordres étoient unis : une liaiſon auſſi intime ſembloit aſſurer à cette Province une paix inaltérable : eh bien, quatre-vingt châteaux y ont été livrés aux flammes ou au pillage : les Nobles ont

été les victimes d'attentats ſans nombre, & le peuple s'eſt porté aux plus violens excès contre ceux dont il avoit exalté le patriotiſme & la généroſité. Voilà un tableau fidèle de ce qui s'eſt paſſé en Dauphiné ; c'eſt le Dauphiné qui a donné l'impulſion : c'eſt lui qui nous a précipité dans l'abîme : c'eſt lui qui doit nous en retirer : il s'aſſemble ſouvent par fédération ; qu'il ne ſe borne pas à de vains ſermens, à de ſtériles proteſtations : que ces milliers de citoyens raſſemblés, réfléchiſſent que tous les décrets ſont ſanctionnés par force, puiſque le roi n'eſt pas libre : qu'ils déclarent ne pouvoir regarder comme obligatoires, que les décrets ſanctionnés par le Roi, *hors de Paris*, gardé par ſes propres troupes ; qu'ils exigent qu'il quitte ſa capitale ſur le champ : ( permis à l'Aſſemblée dite Nationale de le ſuivre, ſi elle veut ) ou qu'ils ceſſent de reconnoître les Etats-Généraux, en rappellant leurs mandataires, & qu'ils ſe gouvernent en Etats-Provinciaux, juſqu'à ce que Louis XVI, remonté ſur le trône, puiſſe recevoir les nouvelles aſſurances de leur obéiſſance & de leur ſoumiſſion : car il eſt impoſſible que la Nation, en convoquant les Etats-Généraux, ait voulu ſe donner douze cents Rois. Si le Dauphiné agit ainſi, il s'immortaliſe à jamais, d'autres Provinces ſuivront ce grand exemple, & le bonheur des Peuples ſera la ſuite naturelle de cette glorieuſe démarche, *qu'il n'a pas faite et ne fera jamais*, quoique le baron de *Gilliers* l'ait mis ſur la voie.

Décret. Eſpèce de Loi émanée de l'Aſſemblée dite Nationale, qui inſtruit le Royaume de ſes volontés, & lui enjoint de s'y ſoumettre. Chaque jour en voit éclore pluſieurs : ils n'ont aucune ſuite & ſe contrediſent ſouvent : les deux tiers de ces Décrets ne ſeront jamais mis à exécution. Ils ſont frappés d'une nullité abſolue ; d'abord, ils ſont rendus par des mandataires qui ont outrepaſſé, ou annullé leurs mandats : de plus, ils ſont ſanctionnés forcément, & pluſieurs ſont inexécutables. Or, qui peut douter qu'on ne revienne ſur tout ce qui aura été fait ? La liberté des opinions dans l'Aſſemblée, la ſanction libre du Roi étoient deux clauſes indiſpenſables ; aucune des deux n'a exiſté & n'exiſtera tant que les galeries feront la loi aux Députés, & que Louis XVI ſera priſonnier aux Thuileries. Je conclus donc, *que tous les Décrets de l'Aſſemblée dite Nationale ſont nuls* : il faut être bien aveugle ou bien entêté, pour révoquer en doute une vérité auſſi frappante, dont les Députés eux-mêmes ſont tellement convaincus, qu'ils ordonnent l'exécution ſubite de tous les Décrets qui peuvent l'admettre, malgré l'injuſtice & l'abſur-

dité de ce principe, en matière de législation. Si les Décrets avoient été dictés par la raison & l'amour du bien, il auroit été inutile de séduire, d'armer le Peuple, pour qu'il les protégeât. La justice, la bonne foi ne connoissent pas ces manœuvres sourdes, ces trames criminelles; mais elles sont nécessaires à des misérables qui ne peuvent faire réussir autrement leurs odieux complots.

Deputés. Je les partage en trois classes : les *scélérats*, ou ceux qui font le mal ; les *poltrons*, ou ceux qui le laissent faire ; les *honnêtes gens*, dont les uns sont partis & les autres en petit nombre, siégent à l'Assemblée, y soutiennent la bonne cause de toutes leurs forces, mais presque toujours sans succès. Ce sont MM. *Malouet*, *le Vicomte de Mirabeau*, *l'Abbé Maury*, *de Foucault*, *Montlausier*, *Cazalès*, *l'Evêque de Nancy*, *celui de Clermont*, & quelques autres dont les noms ne se présentent pas à moi. Il n'y a point de milieu ; il faut parler ou se retirer. Je regarde tout député dont l'avis est contraire aux opérations de l'Assemblée, comme un lâche : s'il n'y tonne pas violemment contre les horreurs dont il est sans cesse témoins. La postérité confondra ceux qui auront tramé la perte de la France, & ceux qui ne s'y seront pas opposés : elle aura raison : ils sont également coupables. Que dirai-je donc des députés qui fomente la division dans leurs Provinces, qui n'écrivent à leurs commettans que pour y perpétuer l'incendie ? D'un *Villeneuve Bargemont*, d'un *Mevouillon*, d'un *Pelissier*, d'un *Buzot*, d'un *Lavie*, dont l'existence à l'Assemblée n'est connue que par la liste des Représentans ? Béni soit le jour où nous la verrons changée en une liste de proscription ! c'est alors que la France pourra s'écrier à juste titre avec l'atroce Barnave : *le sang qui coule est-il donc si pur ?* Le moment est peut-être plus près que les Députés ne l'imaginent ; mais de toute façon, ils ne perdront rien pour attendre. Quelque soit le sort qui leur est réservé, ils sont voués à une honte éternelle, & à l'exécration des générations futures. Je sais que presque tous ces Messieurs seront insensibles à ce genre de punition ; il est trop au-dessus d'eux ; qu'ils soient tranquilles ; les provinces ne les en tiennent pas quittes. Les Commettans sont en droit de s'en prendre à tous les députés qu'ils rencontreront, & je présume qu'ils useront sans scrupule, de l'heureuse liberté qu'on leur a procurée.

Dons Patriotiques. Dans un moment de calamité, où personne ne touche ses revenus, où tout le royaume est dans une pénurie indicible, comment a-t-on pu ima-

giner de demander une contribution du quart de revenu ? D'abord fait-on ce qu'on a ? Enſuite il falloit être bien aſſuré de la ſtupidité des François, pour croire qu'ils porteroient leur offrande, ſans s'informer à quoi elle étoit deſtinée ? Car donner ſon argent, ſe ſaigner, pour ne diminuer en rien le *deficit*, pour diſtribuer mille louis par jour à des brigands qui nous aſſaſſinent, ce n'eſt pas la peine. Cependant, que de gens ont réaliſé l'opinion qu'on avoit d'eux, en faiſant leur déclaration, ſans ſonger que ce don patriotique ne contribueroit en rien au bien de l'état ? Il faut pour cet objet, une caiſſe qui ſoit remiſe en des mains sûres, & qu'il ſoit rendu un compte public de l'emploi des ſommes qu'on en diſtraira ; alors tout homme ſacrifiera volontiers une partie de ſon revenu ; autrement il ſentira une répugnance bien fondée par ce genre de contribution.

Dubois de Crancé. La ſottiſe de ce député qui a traité de brigands les ſoldats françois, offroit une occaſion très-favorable dont les troupes n'ont pas ſu profiter, de mortifier l'Aſſemblée dite Nationale. Elles devoient exiger l'expulſion du ſieur Dubois de Crancé, non qu'il ſe fut rendu indigne d'y ſiéger, ( je ne connois pas de crime aſſez atroce pour cela ) mais afin de prouver que l'armée formant unanimement une demande quelconque, n'eſſuyeroit jamais de refus.

Duels. Noſſeigneurs de l'Aſſemblée ont eu ſoin de ſe déclarer inviolables ſur tous les points, & cet acte de prudence étoit naturel de la part des gens qui ſavoient bien qu'ils alloient mécontenter toute la France. Auſſi ces MM. s'en tiennent-ils à ſe larder entr'eux de temps en temps, ſans tirer à conſéquence. Mais lorſque nos ſouverains ſeroient redevenus de ſimples particuliers, qu'ils ne ſeront plus inviolables, & ſur-tout plus invulnérables, on craint que quelques provinciaux de mauvaiſe humeur, ne s'en prennent à leur députés, des décrets qui auront altéré ou anéantie leur fortune ; cette plaiſanterie ſeroit d'autant plus mauvaiſe qu'elle pourroit devenir longue, & finalement mal tourner pour nos anciens ſénateurs. Dans le grand de nombre ces MM., quelques-uns ſpadaſſins de profeſſion ſeront prêts à tout ; d'autres prendront tous les arrangemens qu'on voudra pour éviter les explications ; parmi ceux-là ſeront MM. *de la Coſte*, preſque ambaſſadeur ; *Duc de Levis*, chanſonnier à la mode ; Marquis *de Sillery*, eſcroc ; *le Duc de Liancourt*, conſeiller intime de Louis XVI, tous gens qui n'ont jamais connu l'épée du côté de la pointe ; je ne parle pas de *Mirabeau*, qui, le jour de la diſſolution de l'Aſſemblée,

l'Assemblée, part pour *Potanibay*, où il va présider les Etats Généraux, n'ayant pu présider les nôtres.

DUPORT. Faux, Hypocrite, un des plus dangereux coquins qui existent : où voit-on ce rare mortel ? à l'Assemblée dite Nationale.

DUQUESNOY. Ce brave homme, Avocat de son métier, a vendu sa femme, d'abord à Mirabeau, et ensuite à quelques autres amateurs ; mais il a fait un excellent marché : il a eu en payement un bon carosse, un bel appartement et trois laquais galonnés, sans ce qu'on ne voit pas ; ce merveilleux calculateur n'est-il pas à l'Assemblée des Représentans de la Nation ? Pardonnez-moi : il travaille même a une motion sur la décence, les mœurs et les agrémens indicibles que procure la vertu : il sera aidé dans ce travail intéressant par ses confrères, *Montmorency*, *Populus*, *Robespierre et Pétion de Villeneuve*, tous personnages d'un mérite reconnu.

EGALITE'. Elle n'existe que dans les cerveaux creux de nos beaux-esprits de café : l'égalité générale est impossible : le pauvre dépendra sans cesse du riche : c'est le riche qui est le véritable aristocrate et qui le sera toujours. L'aristocratie du Gentilhomme le plus entêté, et du Prélat le plus à la mode, n'est rien si on la compare à l'aristocratie de MM. de la Borde, Durcey ou autres marchands d'argent. Le Peuple entend par égalité, la faculté d'insulter, de molester les Nobles, les riches. Qu'un gredin manque essentiellement à un Citoyen honnête, celui-ci se plaint ; on lui répond que les circonstances sont fâcheuses, que le Peuple est dans un état dangereux d'effervescence, qu'il faut savoir céder, plutôt que de risquer de mettre le feu dans la Ville ; finalement l'insulté n'obtient aucune justice ; mais si par malheur un homme d'une classe un peu relevée, a la moindre apparence de tort avec le dernier *goujat*, qui souvent l'a provoqué, tout est en mouvement ; un Citoyen a été insulté par un aristocrate : c'est le signal de la contre-révolution, l'aristocrate est jugé coupable par ceux là même qui ont absous le polisson, et il est fort heureux quand cette affaire est finie au bout de quinze jours. Voila l'égalité que le Peuple demande, et dont il jouit.

EPIGRAPHE. Presque toutes les épigraphes des journaux et des brochures nouvelles, sont heureuses : il est fâcheux que l'ouvrage n'y réponde jamais. Telle feuille de l'abbé *Noel*, *affiche, vérité et impartialité* ; rien de moins vrai et de moins impartial. J'espére qu'on ne me fera pas le même re-

proche, & je me flatte d'avoir tenu ſcrupuleuſement ce que j'ai promis.

Esclave. Voyez Roi.

Esprit. Beaucoup de gens ont de l'eſprit ; peu ont de l'eſprit juſte : cette révolution a détruit bien des réputations ; j'avoue que j'ai eu beaucoup de peine a revenir ſur le compte de quelques perſonnes dont l'éloge étoit dans toutes les bouches, & qui m'avoient ſéduit moi-même. Mais lorſque ces mêmes perſonnes m'ont aſſuré gravement que notre révolution étoit admirable, que les Anglois étoient des ſots de s'y être pris autrement, que nous étions bien au-deſſus d'eux pour la philoſophie & la politique, que les finances n'étoient pas auſſi délabrées qu'on le diſoit, que la vente des biens du Clergé remettroit facilement le niveau ; quand j'ai entendu raiſonner ainſi, j'ai conclu que ces MM. étoient, ou des Capitaliſtes, qui redoutant encore la banqueroute plus que la mort, vouloient payer d'aſſurance, de peur de perdre leur crédit, & de manquer eux-mêmes à leurs engagemens ; (& dans ce cas ils parloient contre leur conſcience), ou des gens médiocres, chez qui le jargon du monde & une grande mémoire, avoient juſqu'alors tenu lieu d'eſprit & de jugement. Je me ſuis bien promis de n'être plus leur dupe.

Etat de la France. Conſidérons les choſes de ſang-froid, & voyons s'il peut y avoir en France, un ſeul état content de ſon ſort : *le haut Clergé* : je crois inutile d'entrer dans de longs détails, pour démontrer que les Evêques, Abbés commendataires & grands propriétaires Eccléſiaſtiques, doivent ſe plaindre d'une Aſſemblée, qui, en deux mots, annulle toutes les conventions, tous les traités, les réduit à ſon revenu borné, et force pluſieurs d'entr'eux à devenir banqueroutiers, puiſqu'il leur ſera impoſſible de remplir des engagemens qui étoient ſubordonnés à leurs anciennes facultés. *Clergé du ſecond Ordre.* Beaucoup de Curés perdront à n'avoir que douze cens livres, en ſuppoſant même qu'elles ſoient exactement payées, ce qui eſt plus que douteux : ceux à portions congrues ont l'air d'y gagner au premier coup-d'œil ; autrefois les biens du Clergé répondoient de leur trop médiocre ſalaire : aujourd'hui qui en répondra ? La Nation. Mais comment compter ſur la bonne-foi d'une Nation qui envahit les propriétés, qui ne voit dans les plus ſaints uſages que l'ouvrage de l'ariſtocratie, qui renverſe toutes les Lois, pour les recréer ſe-

lon les caprices & les intérêts de quelques individus deshonorés ! Les Eccléſiaſtiques pourvus de Prieurés ou d'autres bénéfices, ont-ils lieu d'être plus satisfaits ? *La haute Noblesse ou Noblesse de Cour*, peut-elle être quelque chose quand le Roi n'est rien ? Les *Noailles*, les *Coigny*, les *la Rochefoucault*, et autres, croyent-ils conſerver leurs charges et leurs pensions ? Croyent-ils posséder exclusivement tous les grands emplois militaires ? Non, sans doute, et de plus ils participent à la suppression des droits Seigneuriaux. *Noblesse de Province.* Leurs Châteaux brûlés, leurs possessions saccagées, plusieurs Nobles contraints de fuir, d'autres massacrés ; leurs revenus diminués ou réduits à rien ; plus de débouchés pour leurs enfans : que de raison de maudire l'Assemblée ! *Négocians et Marchands* : Le Commerce languit par-tout : la confiance est perdue ; le crédit est mort ; les magasins sont pleins, et personne ne peut prévoir l'instant où les affaires reprendront leur activité. *Artisans.* Tout homme travaillant de ses mains doit s'appercevoir qu'il a moins d'ouvrage, et il finira par n'en plus avoir du tout. Les pauvres ont toujours vécu aux dépens des riches : on ruine les riches ; que deviendront ceux qu'ils font vivre ? Ce raisonnement est sans réplique. Voilà toutes les classes de Citoyens ; ils n'en est aucune qui ne perde beaucoup à la révolution : comment peut-il donc se faire qu'un pareil désastre ait encore tant d'approbateurs ? *Attendons, nous serons mieux bientôt*, disent les partisans de l'anarchie : mais avouons qu'il faut un grand fonds d'espérance, ou une stupidité bien complette, pour débiter sérieuſement une telle pauvreté. Cette opinion est pardonnable aux Capitalistes qui ne veulent que de l'argent, aux brigands qui ne peuvent que gagner à un renversement total, aux fanatiques et aux sots : malheureusement ces deux dernières classes ſont innombrables.

Eternité. Mot, qui jusqu'à ce moment ne présentoit aucun sens : il étoit réſervé à l'Assemblée dite Nationale de nous en donner une idée palpable, par ſa permanence, la longueur de ses opérations, et la durée des maux qu'elle cauſe à la France.

Favras. Victime d'une affreuse calomnie et d'une trame odieuſe ; cet infortuné a été puni de mort pour des projets : c'est la première fois que l'intention à été réputée pour le fait. En le supposant coupable du complot dont on l'accuſe, d'un plan de conspiration aussi étendu, comment peut-il se faire qu'il n'ait pas eu de complices ? Cependant il a péri seul, et si l'on ajoute à ces conjectures, la fermeté, le ſang froid de ses derniers momens, on ne pourra douter qu'il n'ait été sacrifié à la sûreté des grands scélérats, et condamné par

eux-mêmes, par l'organe d'un tribunal vendu, ou qui tremble ſous le deſpotiſme actuel.

FAUCHET. Cet Abbé étoit Prédicateur du Roi; voilà tout ce qu'on ſavoit de ſon hiſtoire; aujourd'hui il eſt Prédicateur de tous les faubourgs de Paris, & preſque Archevêque : c'eſt un des plus grands foux qui exiſtent. Ses trois diſcours & ſon ouvrage ſur la religion Nationale, ſont d'excellens paſſe-ports pour être admis aux petites maiſons, ſans examen. Je ne crois pas qu'il n'y ait rien au monde de plus ridicule. Dans le premier de ſes diſcours on lit cette phraſe : *C'eſt l'ariſtocratie qui a crucifié le fils de Dieu.* L'Abbé Fauchet ſavoit bien à qui il parloit; cette platte abſurdité a eu le plus grand ſuccès dans la Capitale & dans les Provinces où elle eſt parvenue : je ne voudrois pas d'autre preuve de notre décadence, au moins du côté du goût & de la raiſon. On aſſure que vu la ſuppreſſion de pluſieurs Evêchés, il ſera impoſſible d'en donner un à ce digne Apôtre. Cependant il ne ſe tient pas pour battu; il poſtule celui de *Bicêtre*, mais je lui annonce pluſieurs concurrens; ſavoir : l'Abbé *Grégoire*, *l'Evêque d'Autun*, qui commute par humilité chrétienne, l'Abbé *Sieyes*, l'Abbé de *Quinſon*, d'*Arles*, & un certain Abbé de *Bauſſet*, connu ſeulement à Dijon & en Provence, mais que je certifie auſſi en état que perſonne, de remplir cet éminent emploi, ſur lequel il compte pour payer ſes dettes.

FEDERATION. Qui ne croiroit au premier coup-d'œil que les Fédérations ne doivent avoir lieu qu'entre deux Nations dont les intérêts peuvent être diviſés? Cependant nous ne voyons en France, que des Fédérations, où ſe rendent non-ſeulement les Députés de la même Province, mais de tout le Royaume : je le demande : y a-t-il rien de plus parfaitement ridicule que ces aſſemblées, où les habitans d'un même pays, les ſujets d'un même Souverain, contractent formellement une alliance qui a toujours exiſté par le fait, puiſque leurs ennemis ſont communs. Et ces ennemis, où ſont-ils? A quoi ſervent donc ces Fédérations? A entretenir le Peuple dans une fermentation continuelle, à l'affermir dans ſon délire qu'il prend pour du courage, & qui pourra paſſer pour tel tant qu'il n'y aura perſonne à combattre. Que fait-on à ces Fédérations? Le voici : on dépenſe beaucoup d'argent pour ſe rendre au lieu déſigné, ſans compter celui qu'on auroit gagné pendant cet intervalle. On arrive : le grand jour eſt fixé; ſix, huit, dix mille hommes, plus ou moins, vêtus de toutes couleurs, armés dans le même genre, précédés de cinquante

Drapeaux & d'autant de tambours, marchent le plus fierement poſſible vers l'endroit du rendez-vous. Un Autel eſt dreſſé ; la troupe de Héros Citoyens prête pour la dixième fois le ſerment civique, qui conſiſte a jurer d'être fidelle *à la Nation* ; mot inſignifiant, puiſque vingt poliſſons aſſemblés ſe regardent comme la Nation, ce qui formeroit plus de cent mille Nations en France ; *à la Conſtitution*, dont ce que nous connoiſſons eſt abſurde, & ce que nous ne connoiſſons pas le ſera peut-être encore plus ; *à la Loi*, qui n'eſt pas faite, & *au Roi*, qui n'exiſte plus qu'en effigie. Je crois qu'on peut, ſans être taxé de ſévérité, rire d'un telle aſſemblée & d'un tel ſerment ; toutes les Villes ſe ſont diſputées la palme du ridicule en cette occaſion : Lyon l'a emporté juſqu'à ce moment ; rien de plus burlesque que ſa Fédération du 30 Mai. Vingt mille *Citoyens Soldats*, (& non quarante & ſoixante mille, comme l'ont imprimé de plats Journaliſtes), mouillés pendant pluſieurs heures ont trouvé plaiſant & patriotique de porter leurs chapeaux à la pointe des bayonnettes : ils ont craint qu'on ne les comparât aux ſoldats du Pape, & ont voulu prouver que la pluie ne les empêchoit pas de voler à la gloire, ou même au cabaret. Reſte la Fédération du 14 Juillet : Paris va ſans doute ſe diſtinguer pour la ſeconde fois dans cette journée mémorable. Il eſt tout naturel que cette Capitale ſi digne de ſervir de modele, ſe ſurpaſſe encore dans cette circonſtance. Les Députés des Régimens ſeront preſque tous des Officiers de fortune, & on aura l'air de regarder l'opinion de ces MM. comme celle de toute l'armée. L'attention de l'Aſſemblée à choiſir le 14 Juillet pour cette fête civique, eſt une nouvelle preuve de la perfidie & de la ſcélérateſſe de ſes intentions : mais on ne les compte plus.

La vraie Fédération, la Fédération par excellence, ſera celle de Léopold, avec les mécontens de France : lorſque ce Prince aura fait rentrer les Patriotes Brabançons dans le devoir, avec ſa *douceur* accoutumée, il ſe rappellera ſans doute l'état d'aviliſſement où eſt ſa ſœur, & il a l'ame trop noble pour ſouffrir qu'il dure plus long-tems. » Léopold, que tes troupes paroiſſent, elles groſiront à » chaque pas : les *bons* François ſont prêts : tu verras » fuir devant toi ces légions Citoyennes, comme la fu» mée chaſſée par les vents. Que les Municipalités ré» pondent ſur leurs têtes de la moindre réſiſtance des Vil» les, en huit jours tu es à Paris : écraſe cette Ville re» belle ; anéantis l'Aſſemblée ; rends à Louis XVI un trône » dont il eſt indigne, mais rends le lui pour ta Sœur,

» pour cette Princeſſe courageuſe, honneur de ſon ſexe » & de ta maiſon. »

GARDES-FRANÇOISES. Je ne puis prononcer ſans horreur le nom de ces miſérables, contenus pendant quarante ans, & revenus en un inſtant à leur premier caractère. Ce corps deshonoré à *Dettingen*, & plus anciennement à *Malplaquet*, vient de donner un exemple inoui de la perfidie la plus atroce, & d'une lâcheté raiſonnée. Si à la premiere inſurrection de ces coquins, on eut envoyé les ſix bataillons dans ſix Citadelles du Royaume, rien ne ſeroit arrivé. On doit en partie la Révolution à la conduite de M. *du Châtelet*; ce chef altier & deſpote a déplu aux Officiers & aux Soldats : on a vu le réſultat de ce mécontentement général, ſoutenu par des offres auxquelles les ſcélérats n'ont jamais ſu réſiſter.

GARDES-DU-CORPS. Il eſt impoſſible que dans les événemens déſaſtreux, tous ceux qui y contribuent ſoient également coupables; il faut auſſi que la même cataſtrophe qui deshonore les uns, couvre de gloire les autres : c'eſt ce que nous avons vu le 6 Octobre. *La Ville de Paris* qui va arracher le Roi de ſon Palais pour le traîner captif dans ſon ſein, précédée des têtes ſanglantes de ſes Gardes : *la Fayette*, qui répond de la ſureté de Verſailles, & qui laiſſe égorger volontairement ou par négligence les fidelles gardiens de ſon maître : *l'Aſſemblée* dite *Nationale*, qui refuſe de ſe rendre auprès du Roi; *la milice de Verſailles*, *le Régiment de Flandre*, *le Duc d'Orléans*, chef de la trame infernale, ſes perfides agens trop connus pour avoir beſoin d'être nommés : voilà les coupables; ils ſont voués à l'exécration des ſiècles, & la poſtérité confirmera mon jugement; mais auſſi avec quelle douce ſatisfaction elle verra dans l'hiſtoire, à côté de cet affreux tableau, la conduite Héroïque de la Reine & des Gardes-du-Corps, pendant cette nuit exécrable dont la France ne ſe lavera jamais. La Reine avoit beaucoup à réparer : on oubliera ſes torts, pour ne ſe ſouvenir que de ſon courage & de ſa noble fermeté. Les Gardes-du-Corps ont ſurpaſſé en un moment tout ce qu'ils avoient fait juſqu'alors : l'action de M. *Miomandre* eſt au-deſſus de tout éloge : l'antiquité n'offre rien de plus beau, il étoit impoſſible de périr pour une meilleure cauſe. Si la providence a conſervé ce Héros, il lui doit beaucoup moins que Louis XVI, dont le premier uſage de la Royauté, s'il reprend jamais le Sceptre, ſera ſans doute de récompenſer celui qui a bravé mille morts, pour lui con-

ſerver ce qu'il a de plus cher au monde ; mais il faut être Roi pour acquitter une dette pareille, & dans cette circonſtance, le Roi qui donne, eſt mille fois plus heureux que le ſujet qui reçoit. Dans le très petit nombre de Serviteurs reſtés fidelles au Roi pendant ces ſcènes d'horreur, on a remarqué le *Duc de Guiche*, & le *Comte de Briges ;* je les livre à l'admiration des bons François.

GUERRE. Le plus grand bonheur qui pût arriver à la France ; une guerre quelconque anéantiroit l'Aſſemblée Nationale : elle forceroit de recourir au Roi, qui seroit tout, comme chef ſuprême de l'armée : les milices nationales réduites à leur juste valeur : les troupes réglées reprenant, par le besoin qu'on auroit d'elles, la ſupériorité qui leur eſt due, la Nobleſſe redevenant nécessaire : que de motifs pour ſouhaiter ce que l'on a toujours regardé comme un fléau, et qui seroit aujourd'hui le salut du Royaume, quel qu'en fut le succès.

GUERRE CIVILE. Le plus affreux de tous les malheurs, selon beaucoup de gens : je ne pense pas de même : plut au Ciel que la guerre civile eut eu lieu au mois d'octobre dernier ; par le départ du Roi pour Metz. Le traître d'Orléans proclamé Lieutenant-Général du Royaume, auroit eu a la vérité, Paris pour lui ; mais Louis XVI entouré de ses Troupes et de sa Noblesse auroit eu l'élite de la France et la bonne cause. L'anéantissement de Paris auroit été le fruit de cette guerre, qui ſeroit finie depuis long temps. Les provinces jouiroient paisiblement de cette deſtruction ſi déſirée par les gens sensés : quelle leçon pour les Villes rébelles ! je le répete, si la guerre civile est encore le seul moyen de changer l'état de la France, adoptons-le sans hésiter : cette guerre ne sauroit être longue : le Roi sera soutenu par ſes troupes, qui ne l'abandonneront jamais, tant qu'il marcher à leur tête, par sa Noblesse qui a toujours au moins valu le Tiers-état, pour la défense de ses Maîtres, & par les mécontens de tous les Ordres : cette classe est innombrable et n'attend qu'un point d'appui pour se déclarer. Avec de telles forces, peut-on douter que le Roi ne reprît bientôt la place dont l'a expulsé l'Assemblée dite Nationale, & qu'il ne fit d'elle un exemple capable d'effrayer à jamais des sujets perfides qui oſeroient indignement tromper la Nation et avilir leur Souverain légitime ?

HOTEL DE VILLE. Centre où résident tous les genres de pouvoirs, autrefois divisés. L'Hôtel de Ville de Paris est

aujourd'hui la capitale de la France, les ſouverains y réſident dans la personne d'un astronome, à peine connu hors des Académies, et de quelques subalternes encore plus obſcurs. Les Hotels de Ville de Province sont aussi Souverains a proportion de l'étendue des Villes ; mais le consul de la plus mince bicoque, eſt fort au-deſſus de Louis XVI, jadis Roi de France & de Navarre, aujourd'hui Roi des François, captif aux Thuileries et captif au point qu'on lui fait signer qu'il est libre : les esclaves à Maroc n'ont jamais fait un pareil aveu.

Hussards. Epouvantail de la Capitale. Trois mille Hussards mettroient en fuite toutes les forces parisiennes : ces dignes militaires sont presqu'autant abhorrés à Paris qu'ils y sont craints, ce qui n'est pas peu dire. On pardonne difficilement à ceux qu'on a voulu rendre infames, lorsque le succès n'a pas couronné ces lâches complots. Pourquoi les régimens de Hussards n'ont-ils pas exigé la démission du duc d'Orléans, en cessant de le reconnoître pour leur Chef ? Ce misérable n'est pas fait pour commander à d'aussi braves gens : j'excepte son régiment.

Impots. Les Impôts supprimés par les décrets ou par le fait, sont très-considérables : rien ne les a remplacés, et on trouve encore des gens qui assurent positivement que toutes les dettes de l'état seront payées : quelle perspicacité ! n'est-ce pas une dérision de voir l'Assemblée détruire froidement des impôts réels pour y subſtituer, quoi..... la loyauté Françoise : on croit rêver. En supposant qu'on finisse un jour par rétablir des impôts quelconques, ( ce que je crois nécessaire ), il est fort douteux que le Peuple persuadé qu'il ne doit plus rien payer, veuille se prêter à ce nouvel arrangement. Il a des fuſils & la déclaration des droits : & quatre millions d'hommes ainſi armés, seront difficiles à réduire.

Journaux. Sur environ soixante journaux que la révolution & l'appétit des auteurs ont fait éclorre, il en eſt au plus deux, ( la Gazette de Paris, le Journal général de France ), qui ne ſoient point vendus à la divinité du moment, & un ſeul qui oſe penſer tout haut. Cet ouvrage vraiment remarquable eſt le Journal politique National, rédigé d'abord par l'abbé Sabatier, enſuite par M. Salomon, & toujours compoſé par R.....l. telle eſt la supériorité que donne la bonne cauſe, que ce Journal a éclipſé tous les autres par ſon ſtyle et ſa logique : ce ſera un monument

précieux de notre hiſtoire, & il eſt bien conſolant pour les ennemis de la révolution, que le ſeul ouvrage périodique à l'appui de leur opinion, ſoit ſans aucune eſpèce de comparaiſon, le meilleur de tous. Je n'excepte pas même le Journal de Paris en entier, les articles de la chronique, fournis par *Cloots*, *Villette*, & le chevalier de *Meude Monpas*, proſateur, poëte, muſicien, élève de J. J. Rouſſeau, & de plus philoſophe, ni les excellentes diſſertations du *Courrier de Provence*. Je puis en dire autant des ouvrages qui ont paru contre Noſſeigneurs de l'Aſſemblée, & leurs opérations. Tous ſans exception, juſqu'à ceux de pure plaiſanterie, tels que les *Actes des Apôtres*, ont une chaleur, un ſel dont les auteurs de *la France libre*, *du Voyage à la Baſtille*, *des Révolutions de Paris*, n'ont pu encore enrichir leurs inſipides & incendiaires productions. Le *Mercure* de France a mérité auſſi des éloges : la partie des Etats-Généraux y a été ſur-tout fort bien traitée : ſes réflexions ont été modérées & impartiales, tant qu'il a été rédigé par M. *Mallet du Pan* : auſſi ce Journal a-t-il encouru l'indignation des Patriotes, principalement des Patriotes de Marſeille, dont il a trop bien peint la Municipalité, & la Milice bourgeoiſe dite *les Poufs*. C'eſt ce qui pouvoit arriver de plus flatteur à l'Auteur du Mercure, & ſi jamais je fais un ouvrage périodique, j'eſpère qu'il jouira des mêmes honneurs. *Blame du ſot vaut l'éloge du ſage*. *M. Mercier*, enterré dans les boues de la Capitale, dont il nous a donné un tableau ſi brillant & ſi *concis*, en eſt ſorti un beau matin, & aſſiſté de ſon ami *Carra* (coquin chaſſé de la Bibliothèque du Roi), ils ont enfanté de concert les *Annales patriotiques*. Ce bel ouvrage est un recueil d'invectives contre tous les Souverains de l'Europe, qui sont assez peu éclairés pour s'oppoſer à la révolution Françoiſe dans leurs états. L'Empereur & ſes Généraux y ont été outragés régulièrement pendant pluſieurs mois ; c'eſt actuellement le tour de l'Impératrice de Ruſſie, des Rois d'Eſpagne, de Sardaigne & du Pape ; mais n'en déplaiſe à ces deux MM., qui accuſent de lâcheté les Auteurs anonymes, pourquoi ne vont-ils pas publier ces grandes vérités chez les Souverains dont ils ont entrepris l'éducation ? Ce ſeroit-là vraiment un acte de courage bien glorieux pour ces illuſtres écrivains ; à cette condition, je conſens à me nommer auſſi. Ce que je dis ici à *Mercier* & à *Carra*, je le dis à *Camille Deſmoulins*, auſſi plat & auſſi impudent s'il eſt poſſible, que ces deux MM., aux Auteurs de la *Chronique de Paris*, *du Modérateur*, *de l'Obſervateur*, qui avoit fini, & qui vient de reprendre ſa tâche à deux ſols par feuille, du *Journal Patriote*, à *Gorſas*, jadis

maître d'école, à *Dinocheau*, & à beaucoup d'autres que le public devinera aiſément. Quelque choſe d'infiniment plaiſant, c'est qu'il n'y a pas un de ces faméliques perſonnages, qui ne croye avoir contribué à la révolution, par la force de ſes raiſonnemens & le ſecours de la philoſophie : car tous les barbouilleurs de papier se croyent autant de philoſophes. Il ſembleroit que le bouleverſement total auroit influé ſur le cerveau de ces pauvres auteurs : mais, hélas ! non : ils sont encore & ſeront toujours les mêmes : bien vains, bien affamés, bien vils, et bien ignorans : au défaut d'admirateurs, ces MM. ſe complimentent mutuellement dans leurs feuilles. *Linguet* & *Camille Desmoulins*, s'écrivent de charmantes épitres, où l'on n'eſt point étonné de voir réunies l'impudence & la fauſſeté ; il y a long-temps que le ſieur Linguet n'a plus rien à perdre du côté de la réputation : c'est encore là un de nos flambeaux en littérature & en philoſophie : ne ſoyons pas surpris d'être ſi mal éclairés. Ce trop fameux perſonnage offriroit un beau modèle pour les mœurs, l'amour de la vérité & la reconnoiſſance, ſi la philoſophie moderne ne diſpenſoit pas de ces légères qualités.

La Coste. Impudent perſonnage, Membre du Corps diplomatique & de l'Aſſemblée dite Nationale, ce qui d'un ſot n'a jamais fait un homme d'eſprit : ſon beau-père l'a prouvé en Hollande, & il le prouve lui-même tous les jours de la manière la moins équivoque.

La Fayette. Que de choſes à dire ſur ce perſonnage ſi célèbre ! une ambition ſans bornes l'a guidé dans toutes ſes démarches ; il joue le grand homme, & il n'a rien de ce qui le conſtitue : point d'énergie, point de caractère, un eſprit très-médiocre : peu de talens militaires malgré ſes campagnes d'Amérique ; des idées meſquines & nulle connoiſſance des hommes. Un individu de cette eſpèce ne peut eſpérer d'aller loin : la paix dont jouiſſoit la France ne donnant à M. de la Fayette aucun moyen de ſe rendre utile, la révolution lui a paru très-favorable à ce goût de révolte, à cet eſprit républicain, puiſés chez les inſurgens. Il eſt devenu populaire, & porté par la canaille Pariſienne, il a obtenu le commandement général des troupes de la capitale. Je ne rappellerai pas ſes fautes ſans nombre qui déshonoreroient un autre que lui : d'avoir accepté une place où par la ſituation des affaires, les intérêts de ſon maître ceſſoient d'être les ſiens ; d'avoir loué ſans pudeur les lâches déſerteurs de l'armée qui s'étoient rangés ſous ſes drapeaux ;

d'avoir laiſſé égorger MM. *Foullon* & *Bertier*, qu'il auroit pu ſauver avec de la fermeté & de la prudence, qualités qui l'ont ſouvent abandonné ; d'avoir marché contre ſon Roi, le 5 Octobre, à la tête d'une armée rébelle ; de l'avoir trainé dans ſa capitale avec une eſcorte dont aucune hiſtoire n'offre d'exemple : d'avoir répondu de la ſûreté de Verſailles, lorſqu'un carnage affreux devoit couvrir à jamais d'opprobre cette Ville, la Capitale, ſon armée & ſon Général. Si la poſtérité doit lire avec étonnement cette ſuite de forfaits, ( & vous n'y ſont pas ) combien ſa ſurpriſe augmentera en apprenant que M. de la Fayette tient tout du Roi, & que la plus noire ingratitude a payé ſes bienfaits. Eſpérons que ce Héros des Halles & du Palais-Royal, expiera tous ſes crimes par une chûte honteuſe ; il mérite la mort, comme traître & chef de révoltés ; mais non, qu'il vive : ſon abaiſſement, celui de la maiſon qui l'a adopté, & de toutes celles qui l'ont égalé en baſſeſſe & en ingratitude, ſeront pour lui un ſupplice mille fois plus cruel que la mort. Quel ſpectacle que celui d'un chef de révoltés, qui préſente un chef de bandits ( Paoli ) à une troupe de brigands, & à ce fantôme qu'ils ont détrôné.

La Houssaye. Préſident au Parlement de Bretagne : il eſt du petit nombre de ceux qui ont montré du courage dans ces circonſtances, qui n'ont point été effrayés des vaines clameurs d'un Peuple ſtupide, qui n'ont pas proſtitué leur éloquence au menſonge & au fanatiſme. S'il étoit permis de mêler à des réflexions ſérieuſes quelque choſe de vraiment plaiſant, je prierois qu'on ſe rappelât la bonhommie avec laquelle le Préſident de l'Aſſemblée dite Nationale encourageoit M. de la *Houſſaye*, de peur qu'il ne fût intimidé par la majeſté de l'auguſte Sénat. C'étoit à eux à trembler devant lui, ſi les lâches & les traîtres doivent trembler devant l'homme qui n'écoutant que ſa conſcience, ſe dévoue à l'exécration d'un Peuple qui reconnoîtra un jour combien il a été abuſé. L'Aſſemblée qui n'eſt, de ſon propre aveu, qu'un Corps légiſlatif, a pourtant *jugé* cette affaire & pluſieurs autres. Il eût fallu, pour compléter le ridicule de cette ſcène, que le Décret *pénal* eût paſſé par la bouche de M. *le Chapelier*. On auroit cru voir un des goujats de l'armée ordonner les arrêts à un Officier général, & ſi cette comparaiſon ſemble n'être pas juſte, c'eſt que la diſtance eſt infiniment grande entre un Magiſtrat vertueux & un Avocat déshonoré.

Lameth. *On ſait que la reconnoiſſance eſt la vertu des ames foibles :* les *Lameth* n'ont pas à ſe reprocher d'avoir

outré ce ſentiment envers le Roi & le Mal de Broglie dont ils tiennent tout. La viſite de *Charles* aux Annonciades, le couvre d'un ridicule ineffaçable, comme une *certaine campagne ſur mer*, le couvriroit de honte s'il en étoit ſuſceptible. Je lui conſeille de ne plus s'embarquer : l'air de la mer lui eſt contraire, & une ſeconde aventure du même genre le feroit décidément paſſer pour un J. F. malgré ſa bleſſure au genou. Il a mis d'autant moins de politique dans ſa conduite lors de l'affaire de Toulon, qu'il devoit ménager beaucoup le Corps de la Marine, & acheter le ſilence de quelques-uns de ſes Membres, car *les témoins ne ſont pas tous morts*. Quant à ſon château brûlé, nous ſavons à quoi nous en tenir ; mais cela fût-il vrai, un *paltoquet* n'ayant pas dix écus vaillant, qui trouve un homme aſſez ſot pour lui donner ſa fille & deux cents mille livres de rente, auroit mauvaiſe grace de fatiguer le Public de ſes plaintes. J'avoue que pour moi, je ne les plaindrois guères, fût-il même parfaitement honnête & généralement eſtimé. Or, c'eſt *Charles Malo de Lameth*. Pour *Alexandre*, c'eſt un petit fat, prodigieuſement bête, qui ne mérite pas qu'on s'occupe de lui : il eſt un peu moins ſcélérat que ſon frère, mais cela viendra, il promet. Malgré le contraſte, pour ne pas faire un article du Pic de *Léon*, je le féliciterai ici d'avoir refuſé un grade ſupérieur dans l'armée des révoltés.

Le Chapelier. Député de Rennes, dont le pere avoit une excellente réputation : héritage qui n'a pas été tranſmis à ſon fils ; cet ancien Préſident eſt déshonoré dans ſon pays : il l'eſt dans toute la France, par ſa conduite à l'Aſſemblée : quelle gloire pour nos Souverains de s'être vu préſidés par un homme qui a reçu des coups de bâton à Rennes chez une femme connue, qui paſſe ſa vie avec des filles ou dans les académies, qui y perd ſouvent des ſommes conſidérables, qui affiche un luxe révoltant. On aſſure ſouvent que ce ſinge à beſicles, a dit ſérieuſement qu'il paſſeroit volontiers une nuit avec Madame Eliſabeth. Voilà un des matadors de l'Aſſemblée dite Nationale, & une telle horde prétend avoir des droits à nos reſpects & à notre reconnoiſſance ! Quelle impudence d'une part & quelle lâcheté de l'autre, ſi l'on ne briſe pas bientôt un joug auſſi humilant !

Legislateurs. Ne devant m'occuper que des Légiſlateurs actuels de la France, je crois inutile de rappeler *Moyſe*, *Confucius*, *Lycurgue*, & les autres Légiſlateurs de l'antiquité ; le parallèle ſeroit trop choquant, ou au moins d'un ridicule trop achevé. Je me bornerai à détailler les objets

principaux qui auroient dû fixer l'attention de l'Assemblée dite Nationale, & ce qu'elle auroit dû statuer pour remplir les fonctions augustes auxquelles nous l'avions appelée.

L'Assemblée devoit établir, 1°. *L'égale répartition des subsides*, sans distinction de biens nobles ou roturiers. Personne n'a réclamé contre ce Décret très-juste : on doit payer selon son revenu ; mais il n'en est pas de même des droits féodaux : (je parle de ceux supprimés sans indemnité), à l'exception de ceux tenant à la servitude personnelle, qui répugnent à la société, ils étoient consentis librement, consacrés par une longue jouissance, & faisoient partie des propriétés, puisque l'homme qui avoit acheté son bien, sous une redevance quelconque, l'auroit acheté davantage sans cette espèce d'impôt. Il ne peut y avoir aucun doute là-dessus. 2°. *L'admission de tous les Citoyens dans les emplois Civils & Militaires.* Il est constant que le fils d'un Négociant ou d'un Bourgeois aisé, sera à préférer pour toutes les charges, à un Gentilhomme très-ancien & très-pauvre : le premier aura eu de l'éducation, aura acquis des connoissances, & l'usage du monde : le second élevé dans un vieux château, par un Curé ou un Magister, ne saura que boire, jurer & chasser, & ne sera réellement bon à rien. L'expérience démontre tous les jours que ces Gentilshommes sont pour l'ordinaire des Sujets infiniment médiocres, pour ne rien dire de plus. Tous les Corps en offrent des exemples. Je ne prétends pas dire pourtant qu'on ne doive envisager que la fortune dans le choix des Sujets ; mais je persiste à croire qu'il faut une certaine aisance pour remplir convenablement toute charge civile ou militaire, & c'est-là un des plus forts argumens pour la vénalité des charges de judicature. 3°. *De ne jamais annuller une Loi sans la remplacer à l'instant*, c'est-à-dire qu'il falloit que le dernier article d'une Loi nouvelle fût l'abrogation de l'ancienne ; j'en dis autant pour les impôts. 4°. *Que les séances ne soient pas perdues en discussions inutiles* : tout seroit fini depuis long-temps. Voilà ce que devoient faire nos Législateurs : hélas ! qu'ont-ils fait ? Ils auroient mérité l'estime de la Nation & de l'Europe, au lieu qu'ils en ont encouru l'indignation & le mépris. Souhaitons que la législature suivante répare en partie les maux dont celle-ci nous accable ; car il est impossible qu'elle puisse les réparer tous. La secousse est trop violente pour ne pas se faire sentir longtemps ; l'Angleterre va s'élever sur nos ruines : c'est elle qui gouverne la France, puisque les *Chefs* de l'Assemblée lui sont vendus. A quoi tient donc le destin des Empires, &

la scélératesse de quelques individus suffit pour les précipiter dans l'abyme, & changer l'Etat le plus florissant, le plus fertile en ressources de tout genre, en une masse informe, sans Lois, sans Gouvernement, sans Commerce & sans industrie. Que nous reste-t-il donc ? La banqueroute, la famine, la guerre civile, tous les crimes érigés en vertus, l'anarchie, le désespoir, & l'Assemblée dite Nationale plus effrayante encore que toutes ces horreurs. *Plus de Roi, plus de Religion :* voila le cri de ralliement de nos Académiciens, de nos Philosophes modernes. L'Assemblée ne suit que les principes de *Condorcet, de Champfort*, & croit suivre ceux du *Duc de la Rochefoucault, de l'Evêque d'Autun*. Je suis peu surpris de la coupable lâcheté de ce Prélat déshonoré ; mais l'élève de *Condorcet* m'étonne : je l'avois cru estimable, quoique nul : combien je me suis trompé ! hélas ! les opérations de nos Législateurs eussent été bonnes en elles-mêmes, mais les organes impurs par qui nous devions les connoître suffisoient pour les décrier. C'est-là sans contredit le plus grand vice de notre révolution.

Lettre. De toutes les lettres que j'ai lues dans ma vie, celle qui m'a le plus étonné, est datée de Londres, le 13 Février 1790, signée du Duc d'Orléans, & adressée à l'Assamblée dite Nationale : si ce n'est pas un tour qu'on a joué à ce misérable, il faut convenir que la bassesse & l'audace ne peuvent aller plus loin.

Leze Nation. Tout est prêt : nous avons les prisons, les tribunaux, les supplices : il ne nous manque plus que de savoir ce que c'est que le crime : d'après ce qu'on peut conjecturer de la détention de M. de Besenval, c'est d'obéir au Roi ; encore ne seroit-ce rien si nous étions avertis authentiquement qu'il n'existe plus, & que l'époque de sa nullité fut bien connue ; mais on est coupable de lui avoir obéi dans un temps où il n'étoit pas encore *Roi des François*. Le projet étoit formé de sacrifier M. de Besenval : heureusement, une requête suisse, appuyée de *raisonnement* sans replique pour l'Assemblée, a évité au Châtelet un crime de plus. Le jugement rendu en faveur des autres Généraux accusés est une suite de celui-là. Les Journalistes qui ne laissent échapper aucune occasion de se rendre ridicules, ont conclu que ces MM. ayant été blanchis, il falloit que M. de Favras fût coupable, puisqu'il avoit été condamné. Puissamment raisonné ! les idiots ne savent pas que cette malheureuse victime n'avoit pour dé-

fenſeurs, que des lâches, qui ont cru ſe laver en le perdant, mais dont l'infamie n'a pu échapper aux regards perçans de la raiſon. Tant il eſt vrai que le plus grand perſonnage, peut, comme le dernier des hommes, avoir une ame de boue, & devenir l'opprobre de l'humanité.

Libelles. Lorſqu'ils n'ont attaqué que le Roi, ſa Famille, la Nobleſſe ou le Clergé, ils ont été autoriſés & même *commandés* par l'Aſſemblée dite Nationale : aujourd'hui que quelques yeux ſont deſſillés, que ce reſpectable ſénat eſt lui-même en butte aux traits de la ſatyre, on prend des précautions pour qu'il ne circule plus que les libelles périodiques de *Mercier*, de *Desmoulins*, de *Gorsas*, de *Tournon*., & de trente autres coquins de la même trempe. C'eſt ſans doute par oubli qu'on laiſſe paroître le Journal politique National, & la Gazette de Paris. Mais n'en déplaiſe à vos Seigneuries nous irons toujours notre train, juſqu'à ce que vous rentriez dans la bonne voie, dont vous êtes furieuſement écartés, & que vous ceſſiez de deshonorer la France. Vous voyez que nous prenons un bien long engagement : à la vérité ce travail a de quoi nous épouvanter : mais notre courage nous raſſure, & comptez que, (quelque incroyable que cela paroiſſe) vous ne mettrez pas plus d'acharnement à faire le mal que nous n'en mettrons à vous le reprocher.

Liberté. Mot auſſi à la mode que celui d'*Ariſtocrate*, & auſſi mal entendu : les François croyent avoir conquis la la liberté, pendant qu'ils gémiſſent dans un eſclavage mille fois plus affreux que celui qu'ils ont anéanti. Ils obéiſſoient à un Roi ; ils obéiſſent à un eſſaim de deſpotes, qui écraſent ceux dont ils tiennent leurs pouvoirs : les délégués ſont au-deſſus des Commettans : ils les mandent, comme ſi les peuples pouvoient jamais leur avoir conféré une autorité ſans bornes. On ſouffre cet outrageant deſpotiſme, & on ſe croit libre : quelle inconſéquence ! quel délire ! quand ouvrirons-nous les yeux ?

Livre rouge. Les Diſtricts, les Journaliſtes ſe ſont épuiſés à demander ce livre rouge, qui contenoit ſelon eux, les choſes les plus curieuſes. En attendant qu'ils l'euſſent obtenu, on l'imprimoit, on le vendoit par cahiers, quoiqu'il fut prouvé qu'il n'avoit pas encore été communiqué. Les amateurs de nouvelles, les *gourmets* en politique, achetoient ces cahiers imprimés en rouge, y apprenoient que le Duc de Coigny a un million de penſions ſecrettes, Mirabeau deux cens mille livres, quelques au-

tres ſottiſes du même genre, & pas un d'eux ne doutoit qu'il ne connût le ſecret de l'Etat. Le livre rouge a paru, & ſon ſeul effet a été de deshonorer le Comité des penſions, ce qui étoit fort avancé, puiſque ces MM. ſont Membres de l'Aſſemblée.

Loi Martiale. Quand les horreurs de l'anarchie, la férocité populaire ont été portées à leur comble, il a fallu y mettre un frein ; l'Aſſemblée dite Nationale, toujours fidele à ſon plan de deſtruction, a imaginé une Loi qui, au premier coup d'œil, paroît devoir arrêter le déſordre, & ne l'arrêtera réellement jamais. Il eſt indiſpenſable que la Loi Martiale ; c'eſt-à-dire, la permiſſion d'employer la force ouverte pour rétablir le calme, ſoit proclamée par un Officier Municipal : mais quel eſt le citoyen qui oſera donner le ſignal du carnage dans ſa propre ville, contre des gens, qui, le lendemain, pilleront ſa maiſon, brûleront ſes effets, & le pendront peut-être avec ſa femme & ſes enfans. L'Officier Municipal qui ſe trouvera dans ce cas, ne manquera pas de prétexte pour pallier ſa ſcélérateſſe ou ſa puſillanimité. *Toulon* & *Béziers* ont offert deux triſtes exemples de cette vérité : cependant la Loi ſubſiſte encore : le plus grand nombre l'approuve, & dans cette occaſion, comme dans toutes les autres, l'Aſſemblée n'a voulu captiver que le ſuffrage des ſots & des imbécilles : elle l'a obtenu, c'eſt tout ce qu'il lui faut. Ces gens-là ont des bras : c'eſt avec des bras qu'elle a opéré la révolution, qu'elle s'eſt créée ſouveraine, & qu'elle conſerve ſa déſaſtreuſe autorité.

Maison du Roi. Louis XV, ſans être un grand politique, reconnu pour le plus foible des Princes, n'avoit jamais voulu conſentir à la tenue des Etats-Généraux, ni à la moindre réforme dans ſa maiſon militaire : ſon ſucceſſeur doit ſe repentir d'avoir ſuivi d'autres principes ; & même en accordant les Etats-Généraux, ſeroit-il priſonnier dans ſa Capitale, ſi les compagnies rouges avoient encore exiſté ; cette réforme, une des cauſes de nos malheurs, n'a pas produit dans ſon temps le plus petit avantage : ç'a été une opération inique & mal entendue, bien digne du Miniſtre qui l'avoit imaginée. Mais que dire du Monarque qui l'a adoptée ſans prévoir les conſéquences funeſtes qui pouvoient en réſulter pour lui ? Sacrifier l'appareil du trône au bien de ſes peuples eſt digne d'éloges : ſacrifier ſa ſûreté perſonnelle à des projets d'économie mal-entendus, eſt un acte de démence ou d'imbécillité.

Malouet. Ce Député s'eſt couvert de gloire, par la manière

nière dont il a défendu M. le Comte d'Albert, (eſtimable avant ſa lettre à l'Aſſemblée, & deshonoré depuis qu'il a accepté le commandement de l'eſcadre de Breſt), lâchement inſulté par une troupe de bandits, victime innocente d'une perfidie atroce & par conſéquent impunie, d'après les principes actuels. M. Malouet ne s'eſt pas laiſſé intimider par les menaces, les huées, armes ordinaires des méchans de l'Aſſemblée & des galeries : il a mépriſé des inſultes qui partoient de trop bas pour arriver juſqu'à lui. La honte en a rejailli uniquement ſur des êtres qui n'en étoient plus ſuſceptibles. Rendons hommage à M. Malouet, qui n'a été égaré ni par l'intérêt, ni par la crainte : exemble bien rare aujourd'hui.

Manege des Thuileries. Réſidence des auguſte Repréſentans de la Nation : on aſſure que ces MM. ſe trompent ſouvent, & entrent, ſans s'en appercevoir, dans le bâtiment qui eſt à côté : la méprife eſt pardonnable.

Marseille. Ville célebre par ſon antiquité, ſon commerce & ſa richeſſe, plus célebre encore par la conduite qu'elle a tenue depuis la révolution. Ceci pourra paroître un éloge au premier coup-d'œuil ; mais on voudra bien ſe ſouvenir que *Socrate* & *Eroſtrate* ſont parvenus à l'immortalité, l'un & l'autre par un chemin différent. Marſeil, vu le petit nombre de Nobles qu'elle a dans ſon ſein, peut être regardée comme habitée par des gens qui n'ont tous que le même intérêt. La tranquillité, la ſureté ſont abſolument néceſſaires dans une grande Ville de Commerce, & c'étoit à conſerver ſes biens ſi précieux, que devoit ſe porter l'attention des Marſeillois. Alors on eût vu refluer dans cette Ville, les émigrans, les étrangers, qu'un beau climat, les agrémens d'une cité opulente, ſa ſituation près des frontières, auroient déterminé à y attendre paiſiblement que le reſte du Royaume eût repris ſon premier état : il ne falloit aux habitans de Marſeille, qu'un égoïſme réfléchi, mais ils ont préféré de ſe livrer honteuſement à quelques ſéditieux, inſpirés par *Mirabeau* & ſes proſélytes, qui ont réduit cette malheureuſe Ville à l'état le plus déplorable. Le Conſeil Municipal, a été préſidé pendant ſix mois, par un ſieur *d'André*, Député de l'Aſſemblée, vendu au ſcélérat Mirabeau, qu'il ne quittoit pas à Verſailles. Ce Commiſſaire du Roi, dont perſonne n'a vu les pouvoirs, (qu'il n'avoit peut-être pas), s'eſt conduit de la maniere la plus louche, a fait les démarches les plus gauches pour ne rien dire de plus : il s'entendoit avec *Thulis*, *le Jourdan*, *Bremond*, *Chompré*,

*l'Abbé de Bauſſet*, eſpèce de fou qui mériteroit une place aux petites-maiſons, s'il n'étoit encore plus coquin : il n'avoit d'autre ſociété que celle de ces MM., & d'autre récréation que de tirer des armes : occupation tout-à-fait digne d'un Magiſtrat. Ce *charmant cavalier* auroit dû prendre auſſi un maître de danſe : cet exercice convenoit à merveille à ſa tournure élégante, & aux graces de ſa figure. Je préviens ce Député Noble, ſans un écu au ſoleil, qu'il devoit être chaſſé de ſon Corps, s'il eut encore exiſté à ſon retour du Manége des Thuileries. En voilà aſſez ſur le ſieur *d'André*, qui, de ſa vie n'a occupé perſonne auſſi long-temps. Revenons à Marſeille, qui auroit été pillée, ſaccagée, ſans la préſence de pluſieurs Régimens, dont elle ne peut trop ſe louer : auſſi la nouvelle Municipalité qui a juré de ſurpaſſer en démence toutes celles qui ont précédé, a-t-elle employé tout ſon pouvoir à les éloigner : elle a enfin réuſſi par le lâche ſilence de tous ceux intéreſſés à les conſerver ; elle a donné à la Comédie le ridicule ſpectacle du couronnement d'un Maire de Village : elle a congédié la Garde Nationale, approuvée par l'Aſſemblée, compoſée de Citoyens connus, pour y ſubſtituer une eſpèee de Milice Bourgeoiſe, diſtinguée par des *Pouſs*, où l'on voit figurer en veſte, tous les gredins de la Ville, commandés par des gens qui ne valent guères mieux. Le perſonnage le plus remarquable de cette troupe, eſt *Martin*, *fils d'André*, ami intime de Mirabeau, qu'il flagorne pour attraper l'argent qu'il lui a prêté, dont il ne verra jamais une obole, Négociant renommé par ſa rare probité, & un ouvrage très-eſtimé *ſur la manière de transformer les ſuifs communs en ſuperfins*. Il ſemble que les Officiers Municipaux prennent à tâche de mécontenter tout ce qui n'eſt pas de leur acabit : il n'y a pas quatre d'entreux admis dans les cercles ; il veulent les fermer. Un Comédien (le ſieur *Valville*, mauvaiſe baſſe-taille, que je recommande à tous les Parterres), propoſe le cartel à un Officier ; on ne lui dit rien. Peu après le même hiſtrion le propoſe, (choſe ſans exemple), à toute la Salle : on décide contre l'avis de M. *Lieutaud*, & ſur celui de *le Jourdan*, appuyé par *Poilvert*, *Lieutard*, & autres du même calibre, qu'il n'y aura pas d'excuſes, ſi le coupable aime mieux quitter la Ville, d'autant que le Public l'a inſulté le premier, en le ſifflant. L'hiſtrion a fait des excuſes qui étoient une nouvelle inſulte ; tout a été dit, & il eſt reſté, plus inſolent que jamais. Le proverbe a bien raiſon : *il ne ſort d'un ſac que ce qu'il y a dedans*. La Commune autoriſe la circulation de libelles atroces contre les premiers Citoyens de la Ville : ils ont l'ou-

trage de *Bremond*, martyr de la Patrie, *Blanc Gilly* & *Chompré* : ce dernier, pere commode, mene ſes filles chez les gens dont il ſollicite la protection, & les laiſſe *ſeules* plaider ſa cauſe : il fait empriſonner publiquement un Officier qui a dépoſé contre lui, & qu'il n'oſeroit pas regarder en face. Comme la liberté de la preſſe eſt pour tout le monde, j'oſe me flatter que la Municipalité qui a protégé le *Brulot*, & autres infamies pareilles, protégera cette brochure, en faveur de la vérité ; d'ailleurs ſi elle en arrête la vente, je la préviens qu'on l'aura pour rien : voilà tout ce qui en ſera, je ne tiens pas à l'argent : la Commune n'en dira pas autant, car elle a déja mangé celui de l'impôt ſur les Maiſons ; en un mot, les affaires de la Ville ſont comme celles du Royaume, entre les mains de gens ne poſſédans rien, qui meurent de faim en partie, & qui ſont ſûrs, en établiſſant des impôts, de ne pas charger leurs biens. Marſeille eſt gouvernée préciſément par les perſonnes qui l'ont troublée, & bientôt elle ne ſera plus habitable : de tous les *Municipes* m. j. f. Lieutaud eſt le ſeul qui ait du caractère, & des vues honnêtes, auſſi ſon avis n'eſt-il jamais ſuivi. Ceux qui doivent défendre la Ville ſeront peut-être les premiers à la piller. Je le répete : les honneres gens l'ont voulu ; l'indolence qu'ils ont apportée aux élections, le peu de ſuite qu'ils y ont mis ; voilà les cauſes de tout le mal : ils auroient été ils ſeront encore les maîtres de la Ville : mais il faut ſe réunir & ne pas trembler. La peur des Marſeillois a perdu Marſeille, comme la peur des François a perdu la France : on ſoupire après la tranquillité, on ne fait rien pour l'obtenir : on craint de perde ce qu'on poſſède, & on ne prend aucun moyen pour le conſerver : les Négocians & les Marchands ſe ſont contentés de dire que les troupes étoient néceſſaires à leur ſureté, & ils n'ont fait aucune démarche pour les garder. Les Diſtricts ſont un autre genre de deſpotes qui font déja la loi a la Commune. On les a laiſſé s'aſſembler tant qu'ils ont voulu, malgré le Décret formel qui s'y oppoſoit. Ils demandent le renvoi des troupes, l'élargiſſemens des priſonniers : ils dénoncent les Commandans, le Grand Prévôt, ſon aſſeſſeur, l'ancien Procureur du Roi de la Police, un juge irréprochable & juſqu'a des prédicateurs ; ils brulent des Journaux qui leur diſent des vérités humiliantes, (pendant qu'eux diffament les Citoyens dans des feuilles incendiaires) & ils ont la bonhommie de croire que les auteurs de ces Journaux, du *Mercure*, par exemple s'inquiètent des délibérations de quelques poliſſons aſſemblés dans un café. Si mon Dictionnaire parvient a ces nouveaux inquiſiteurs de la penſée,

j'eſpère qu'il voudront bien, s'ils ſavent lire, me faire la grace de me brûler auſſi, parce qu'il n'y a que la vérité qui offenſe. Ils m'obligeroient encore plus ſenſiblement, ſi je pouvois obtenir que ce fût par la main du bourreau; autrefois cette opération valoit un grand profit aux auteurs, & le brûleur n'étoit qu'un homme ordinaire; à préſent qu'il eſt Citoyen actif, & apte à être Officier Municipal, il doit y avoir un grand honneur de plus. Le Peuple Marſeillois faiſoit ſonner bien haut la tranquillité dont jouiſſoit la Ville, & apportoit pour preuve qu'on n'y avoit maſſacré perſonne : ce qui prouvoit ſeulement que ces victimes avoient eu le bonheur de lui échapper. L'aſſaſſinat affreux de M. de *Bauſſet*, a démontré ce que je croyois, que la Municipalité, le Peuple de Marſeille, ſa Milice & les Soldats du Régiment de *Vexin*, n'avoient de leçon à prendre de perſonne, en lâcheté, en ſcélérateſſe & en férocité.

Milices Nationales. Vrai jeu d'enfant, pardonnable à vingt ans, où une cocarde & un uniforme paroiſſent le bonheur ſuprême. Inſtitution vicieuſe dans tous ſes points, & néceſſairement nulle par eſſence. Les Milices Nationales doivent mettre la paix dans les Villes : comment veut-on que des Citoyens s'arment contre leurs frères, leurs amis, ſeulement parce qu'ils ſont Gardes Nationaux, & que les autres ne le ſon pas ? Si cependant l'émeute eſt conſidérable, il ſera bien difficile que quelques perturbateurs du repos public, ne ſoyent pas parens ou amis de quelque-uns de ces braves militaires, créés en 1789; or la police ſera toujours mal faite quand on armera une portion d'une Ville contre l'autre : les troupes réglées ne la font bien que parce qu'elles ne ſont d'aucun pays; mais on va me dire que les Milices Nationales ſeront employées contre les ennemis de l'Etat : voici ma réponſe : à part l'indiſcipline de ces troupes, qui ſeule, les mettoit hors d'état de réſiſter au premier choc de troupes réglées, croira-t-on que des Négocians, des Marchands, des artiſans, des gens, en un mot, dont l'exiſtence eſt ſubordonnée à leur travail, iront de gayeté de cœur à cinquante lieues de leurs foyers, expoſer une vie qu'ils croyent, avec raiſon, néceſſaire à leur famille, & qu'ils ont envie de conſerver le plus long-temps poſſible ? Non, ils n'iront pas : l'ennemi fut-il à quatre lieues de ſa Ville, le Soldat Patriote l'attendra dans ſes murs, & peut-être dans le recoin le plus obſcur de ſa maiſon. Chacun ſon métier; celui qui en embraſſe deux, finit toujours par opter. Le

Garde National laiſſera ſon fuſil pour ſon comptoir ou ſa boutique ; le Soldat le gardera, parce qu'il eſt ſon gagne pain. Si les ſommes dépenſées depuis un an, en fédérations, en uniformes, & les journées perdues par des millions d'ouvriers, avoient été employées à combler le déficit, il le ſeroit aujourd'hui ; mais tel homme qui n'eût pas donné un écu pour cet emploi ſi juſte, en dépenſe cent, ſe gêne pour pluſieurs années, & cela ſeulement pour ſe faire moquer de lui. Le Citoyen *ſoldat*, & le Soldat *Citoyen*, ſeront toujours deux êtres également ridicules.

MINISTRES. Depuis long-temps on ſe plaint des Miniſtres & l'on n'a pas tort : cependant, ſoyons juſtes : les maux cauſés par les Miniſtres ont-ils jamais approchés de ceux qui nous accablent aujourd'hui ? Il eſt indiſpenſable que le Souverain d'un Etat Monarchique, ait des Agens forts de ſon pouvoir, dans toutes les parties de l'adminiſtration : la reſponſabilité de ces Agens, & la ferme volonté du Roi, ſuffiroient pour opérer le bien qu'on doit attendre de ce genre de Gouvernement ; ici mille deſpotes plus puiſſans que le Monarque, & ce qui eſt plus étonnant encore, que ceux qui les ont créés ce qu'ils ſont, dénaturent ou annullent les Loix, rendent muets les Tribunaux, attaquent les propriétés, laiſſent égorger impunément une portion du Royaume, & ſans qu'on puiſſe préſager, où s'arrêtera enfin ce torrent deſtructeur. Ah ! plaiſe au Ciel de nous rendre le régime miniſtériel : éclairés par l'expérience, le Roi, ſes Miniſtres & nous, également intéreſſés à écarter toute eſpèce de deſpotiſme, nous jouirions pleinement des avantages du ſeul mode de Gouvernement qui convienne à la France. Qu'on ſe rappelle ce mot profond de Louis XVI, en voyant la liſte de nos Députés ? *Qu'auroit dit mon Peuple, ſi j'euſſe ainſi compoſé mon Conſeil ?*

MIRABEAU.....

MONSIEUR. Ce Prince paſſe pour être fort inſtruit : je le veux bien, quoique j'aie de fortes raiſons d'en douter : mais à quoi ſert l'inſtruction ſi elle ne donne pas les moyens de ſe conduire ? Monſieur a joué dans la révolution le rôle d'un homme ſans principes & ſans énergie : s'il avoit un avis à lui, qui ne fut pas le *bon*, c'eſt un lâche de ne l'avoir pas mis au jour : garder la neutralité dans une circonſtance pareille, eſt une baſſeſſe ; ſon frère a montré

beaucoup de caractère ; & ſi jamais nous l'avons pour Roi, je ne doute pas qu'il ne relève le Trône aujourd'hui renverſé. *Monſieur* eſt décidément faux, & gauche ; ſa démarche a l'Hôtel-de-Ville le prouve évidemment ; j'en appelle de plus à ceux qui le connoiſſent, *ſans être à ſes gages ;* en tout c'eſt un *très-pauvre* homme : Dieu nous garde de le voir jamais aſſis où étoit Louis XVI il y a un an. Le ſupplice de M. *de Favras*, deshonore ce Prince aux yeux de bien des gens, & je ſuis du nombre.

MOTION. On en fait par-tout : à l'Aſſemblée dite Nationale, dans les Diſtricts, dans les Cafés, dans les promenades : par-tout les motions abſurdes, incendiaires, ſont applaudies & adoptées : par la même raiſon, toute motion qui tend à rétablir la paix, à ramener le peuple à ſes vrais intérêts, à l'éclairer ſur les maux qu'il ſe prépare, eſt rejetteée avec mépris par nos Députés : que peut-on attendre d'une Aſſemblée ainſi organiſée ? Des crimes. Que doivent donc faire les Députés honnêtes gens ? Partir ou tonner ſans relâche contre les traitres dont ils ſont environnés.

MOUNIER. La préſidence de ce vertueux Citoyen fera époque dans nos annales par les attentats dont il a été le témoin. M. *de Lally* & lui, ont quitté une place où il eſt impoſſible de faire le bien : les ſentimens de la partie du Royaume, qui n'eſt ni vendue ni ſéduite, les vengeront pleinement des calomnies atroces des Journaliſtes : cette vile canaille (Deſmoulins, Mercier, Carra, Gorſas), eſt trop au-deſſous d'eux pour pouvoir les atteindre. Cependant M. Mounier eſt une des cauſes de la révolution, & rentré dans la bonne voie, il a manqué de fermeté.

MUNICIPALITE. Le Peuple, & tous ceux qui ſont peuple, par leur ignorance, leur entêtement, & l'abrutiſſement de leurs idées, ce qui fait le parti dominant aujourd'hui, croyent fermement que les Maires ſont autant de Vice-Rois, qu'ils peuvent ſe viſiter réciproquement, eſcortés de quarante à cinquante perſonnes, ſe régaler, manger ainſi l'argent de leur Communauté, en repas, et en promenades auſſi ridicules que leurs perſonnes ; que les Municipalités réuniſſent tous les pouvoirs, que rien ne doit réſiſter à leur volonté ſuprême ; il faut apprendre à ces bonnes gens, que les Municipalités ont la Police, le pouvoir civil, qu'elles avoient déja, au moins dans pluſieurs Villes ; mais

elles n'ont aucun pouvoir ſur les troupes réglées: la faculté de les requérir au beſoin, exiſtoit de tout temps, puiſque de tout temps les Troupes ont dû protéger les Citoyens. Les Officiers Municipaux auront des droits à la reconnoiſſance des gens de bien, lorſqu'ils rempliront les fonctions pénibles et honorables dont ils ſont chargés: de même quand à la honte de ceux qui les auront nommés, ils ſe plairont à bouleverſer leurs Villes, à ſoutenir les coquins contre les Citoyens honnêtes, à s'arroger des pouvoirs qu'ils ſavent ne pas appartenir, ils n'obtiendront que le plus profond mépris. Qu'on ne vienne pas m'oppoſer que le Maire ou tel Officier Municipal eſt homme de bien, mais qu'il ſe laiſſe mener par un Procureur du Roi, ou qu'il cède au nombre. Je répondrai qu'un honnête homme ne ſert pas avec des coquins, ou doit s'attendre à être confondu avec eux. Quand un Maire a l'air de fuir ſa place, qu'il fait afficher ſon refus d'avance, et qu'il accepte, je dis avec Figaro: *ils ſont tout de la même famille.* L'aſſertion de Mirabeau qui donne généreuſement à ce Maire, la qualité de Négociant de la première claſſe, et le ſurnom de *juſte*, ne me fera pas changer d'avis ſur le compte de ce moderne Ariſtide, qui laiſſe libre l'hiſtrion *Valville*, qui a inſulté grièvement toute la Ville, pendant qu'un Colonel eſſuie mille avanie, eſt empriſonné long-temps, pour avoir inſulté trois gredins qui l'ont provoqué; voilà l'égalité.

Necker. La cauſe première de tous nos malheurs; ſon exceſſive vanité a perdu la France en perdant ſa réputation: un agioteur quelqu'habile qu'il ſoit, n'eſt pas un homme d'état. Il faut un talent éprouvé, une probité intacte, pour occuper la place de M. Necker: la première qualité lui manque eſſentiellement: je m'obſtine à lui refuſer la ſeconde, duſſai-je encourir l'indignation des Proteſtans, Capitaliſtes, Agioteurs, et Marchands d'argent, tous intéreſſés à vanter la droiture, la pureté de celui qui les a enrichis aux dépens de l'Etat. Elevé dans l'obcurité des comptoirs, républicain par principes, cet homme pouvoit-il prétendre à gouverner la première Monarchie de l'Europe? ſa conduite a toujours été celle d'un hypocrite et d'un ignorant: il n'a eu aucun plan, il n'a calculé aucun événement. Comment, avec autant d'impéritie, ce charlatan a-t-'il oſé reprendre les rênes de l'Empire, en juillet dernier? Il ne pouvoit ignorer l'état déſeſpéré de la France: il étoit bien ſûr d'être forcé de quitter le Miniſtère, ſans avoir rétabli les finances; ſi l'ambition de cet homme eût été plus eclairée, un refus obſtiné le couvriroit de gloire:

aucun des événemens déſaſtrueux qui ont ſuivi ſon retour, ne lui auroit été imputé; ſes partiſans euſſent publié que tout auroit pris une face nouvelle, ſi le timon de l'Etat eut été remis de nouveau dans ſes mains; cette aſſertion n'auroit pas même pu être combatue victorieuſement: aujourd'hui ſes défenſeurs ſont muets, ou en butte á la riſée publique: leur héros, ſous un prétexte frivole, va quitter le pays qu'il a dévaſté, en ſe félicitant de l'aveuglement d'une Nation qui ne lui fera pas expier ſes fautes commiſes par une extrême ignorance, une vanité révoltante, et ſelon bien des perſonnes, une ſcélérateſſe réfléchie et motivée.

Noailles. Ces gens-là, qui, ainſi que *Montmorency*, les *la Rochefoucault*, ſeroient ſans leur nom et leur crédit, les plus obſcurs perſonnages du Royaume, ſont encore plus coupables que les *Lameth*, parce qu'ils ont obtenu plus de graces de la Cour. Le *Prince de Poix*, eſt un ſot, paîtri de ridicules, et abſolument nul. Le *Vicomte de Noailles*, danſoit fort bien dans ſa jeuneſſe: aujourd'hui il boit comme un Templier: ſa motion de la nuit du 4 Août, fait l'éloge de ſa tête, car il ne la perdit pas comme beaucoup de gens l'avoient cru pour ſon honneur; il renonça tres-ſenſément à ſes droits Seigneriaux: ( il n'a pas un pouce de terre ); Mais il ne parla pas des énormes penſions de ſa famille: voilà tout ce que je puis dire de ces deux reſpectables ſénateurs. On a vu à l'article de *la Fayette*, qu'il eſt un digne Membre de cette famille ſi reconnoiſſante et ſi idolâtre de ſes Rois. On ne doute pas que M. *de Miomandre*, ne ſuccéde à l'un des Noailles, dans ſa charge de Capitaine des Gardes: à coup-ſûr le Roi ſera mieux gardé, et au moins cette fois, l'action aura précédé la récompenſe; ce qui eſt rare à la Cour.

Noblesse. Si la Nobleſſe ne s'étoit pas diviſée; ſi les Gentilshommes, au lieu de fuir dans les Villes, avoient ſurmonté la crainte s'étoient rendus dans leur Châteaux, et après les ſacrifices raiſonnables, s'y étoient retranchés et défendus contre les attaques du dehors, il n'y auroit pas huit cents Châteaux de brûlés ou de dévaſtés ſur la ſurface du Royaume, et les Nobles ne ſeroient pas au point où ils en ſont. La peur a fait tout le mal, mais ce ſentiment ne devoient jamais entrer dans le cœur des Gentilshommes François.

Ordres. Le délire des démagogues de l'Aſſemblée a été

porté au point de vouloir ſupprimer tous les Ordres : deux raiſons me paroiſſent les avoir décidés à élever une queſtion auſſi complettement ridicule. Ces MM. ont renoncé de bonne-heure à l'ordre du St.-Eſprit, à la Toiſon d'or, parce qu'il faut être Noble, ce qu'ils ne ſont pas; à l'Ordre de St.-Louis, parce qu'il ne faut pas être poltron, & qu'ils le ſont : (que de gens ont à rougir aujourd'hui de cette Croix), enſuite il eſt hors de la portée de certains individus, de concevoir qu'on puiſſe payer de belles action avec des Croix ou des Cordons, & qu'il eſt trop heureux pour la France, qu'elle renferme dans ſon ſein, tant de gens qui les priſent au-delà de l'argent..... de l'argent, ſeul Dieu des ames viles, & conſéquemment des trois quarts de l'Aſſemblée dite Nationale. L'Ordre de Malte, attaqué par M. *Camus*, n'en ſubſiſtera pas moins : cependant il ne doit plus y avoir en France de vœux ni de priviléges : or, les Chevaliers de Malte ſont liés par des vœux & privilégiés. Il eſt vrai que la ſuppreſſion de l'Ordre, ainſi que l'ont démontré pluſieurs ouvrages, entraîneroit la perte totale de notre commerce dans la Méditerranée : mais nos Repréſentans ſont aſſez connus pour que la conſervation de l'Ordre de Malte ne puiſſe être attribuée à aucune raiſon de juſtice & de politique. Nous la devrons à la même crainte qui a obtenu le décret ſur les Colonies; car il eſt certain que la déciſion de l'Aſſemblée ſera favorable à l'Ordre de Malte, ou qu'il n'en ſera plus queſtion, ce qui revient au même. C'eſt ici le moment de féliciter nos auguſtes Repréſentans, & particulièrement l'Avocat *Target*, de l'heureuſe découverte des écharpes pour décorer les Officiers Municipaux. Ce genre de diſcuſſion eſt tout à fait digne d'eux; il convient merveilleuſement à la petiteſſe de leurs idées, & donne bien préciſément la meſure de leur génie. Joignons ce Décret à celui ſur l'hérédité du Trône, & à celui qui nous a appris que le Roi étoit le chef de l'armée.

Orléans. (Duc d') On ne ſait ce que l'on doit le plus admirer, ou la démence d'un Prince qui, joué par des alentours perfides, ſe laiſſe entraîner à un complot abominable, où la ſtupidité d'un Peuple qui de tout temps n'a vu dans ce même Prince, qu'un ſcélérat ſans énergie, ſans pudeur, & qui ſur le bruit de quelques bienfaits imaginaires, le porte aux nues, le regarde comme un Dieu. Il a fallu (choſe incroyable), beaucoup moins de temps au Duc d'Orléans pour rétablir ſa réputation, qu'il n'en avoit fallu pour la perdre. Sa vie entière a été un tiſſu

de crimes & de lâcheté : quinze mois d'ypocriſie ont fait tout oublier. Quel Peuple ! qu'on doit être peut flatté de ſon ſuffrage, & qu'il faut être vil pour le mériter ! enfin la conjuration n'a pu être enſevelie plus long-tems : l'arrivée du Roi à Paris, le 6 Octobre, a renverſé les projets de ces lâches conſpirateurs. La clémence du Roi a donné au Chef de ce complot infâme, les moyens de ſortir de France, ſous un prétexte plauſible; prétexte dont perſonne n'a été la dupe; j'excepte toujours les coquins & les imbécilles : les uns ont eu l'air de croire à la *miſſion importante :* les autres y ont cru tout de bon; c'eſt dans l'ordre, chacun a fait ſon métier. Je ne vois à plaindre bien réellement dans cette cataſtrophe, que la Ducheſſe d'Orléans; une femme vertueuſe, unie à un époux qu'elle aime, & dont elle a à rougir ſans ceſſe; c'eſt-là le comble de l'infortune. Si la raiſon vient à ſon ſecours, une femme peut s'accoutumer à l'inconſtance, à la perfidie de ſon mari : ce genre de fautes obtient facillement l'indulgence du Public; mais quelle femme, fut-elle indifférente ſur le conte de ſon époux, le verra de ſang froid ſe déshonorer aux yeux de toute une armée, eſſuyer les bracards les plus injurieux, ſe couvrir de honte par une avarice, un goût de ſpéculation odieux même dans un particulier? Le verra-t-elle tranquillement faufilé avec les fripons les plus décidés de la Capitale, *Sil.... Dul.... la Woes.... Liv.... d'Arem...*, & paſſer dans le monde pour partager avec eux les dépouilles des malheureux qui lui ſont préſentés ? Voilà cependant le ſort de Madame la Ducheſſe d'Orléans : je ne crois pas qu'il y en ait de plus déplorable & de moins mérité. Je ne dis rien des enfans de ce *feu* Lieutenant-Général du Royaume; ce ſont des marionnettes qu'on amuſe au ſpectacle avec les applaudiſſemens de quelques badauds, & qui ont prêté le ſerment civique, comme ils auroient récité une leçon : s'ils doivent reſſembler à leur pere, ils n'ont que ce qu'ils méritent, ſi-non, je les plains bien ſincèrement.

Palais-Royal. Le Palais-Royal a joué un aſſez grand rôle dans la révolution, pour qu'il ſoit à propos de s'étendre un peu ſur ce berceau de notre prétendue liberté. Indépendamment de ſa ſituation topographique au centre de Paris, des raiſons ſans nombre qui y attiroient les gens oiſifs ou mal-intentionnés, la protection ouverte du Prince étoit un motif aſſez puiſſant pour qu'il devint le chef-lieu de la révolte. Les Citoyens éclairés & honnêtes, n'ont pas tardé à découvrir que le Duc d'Orléans étoit

l'agent invisible de tout ce qui se passoit. S'il eut conservé un reste de pudeur, eût-il hésité à fermer ce repaire infect, cet asyle de tous les crimes ? Mais en le fermant, il s'ôtoit de grands moyens de séduction, par les sommes que lui rapportent la location ou la vengte de ces arcades, & qu'il eût été impossible aux marchands de payer. De plus, le d'Orléans s'exposoit à l'animadve rsion du Peuple. il couroit le risque de voir son Palais réduit en cendres, ce qui, joint aux dépenses qu'entraînoit la séduction des troupes, auroit completté sa ruine. Le Palais Royal a toujours régenté l'Assemblée dite Nationale : les galeries sont remplies de ses émissaires, dont les cris forcenés épouvanteroient des gens plus forts de leur conscience, que ne le sont nos Députés. Les motions les plus affreuses ont été faites au Palais-Royal : c'est-là que *Moreton*, *St. Hureuge*, Mousquetaire *chassé*, *des Moulins* son défenseur, & vingt autres, ont l'air de croire qu'ils ont bien mérité de leur patrie, pendant qu'ils n'ont mérité que la corde ou *bicêtre* ; vingt boutiques y régorgent de libelles affreux contre le Roi, sa famille, les Gentilshommes, les Magistrats, le Clergé, & des plus basses flagorneries pour les coquins du Manége, & leurs fanatiques adhérens. C'est au milieu de cette caverne que les soldats François se sont déshonorés à jamais, qu'ils ont abandonné leur Souverain, pour ramper sous les lois de mille scélérats, qui rampent eux-mêmes sous le despotisme des Halles, de la plus vile populace, en un mot de la lie du genre-humain. Le Palais-Royal sera la honte de Paris, comme Paris sera la honte de la France. Que le fer, que la flamme puissent un jour venger le Trône & la Nation, en détruisant jusqu'au dernier vestige de ce temple d'iniquités !

Papier-Monnoie. On ne peut douter que la confiance ne soit absolument nécessaire à l'établissement du *Papier-monnoie :* si l'on osoit encore citer l'Angleterre pour quelque chose depuis nos Etats-Généraux, je dirois qu'avec une dette immense, elle a conservé toujours le même crédit, & sa banque le même degré de confiance. Que je suis loin d'en pouvoir dire autant de la France ! ce beau pays, victime du fameux système de *Lavv*, va l'être encore de l'invention nouvelle des assignats. Il existe entre ces deux *Papiers-monnoie*, une différence bien remarquable : le premier n'étoit hypothéqué sur rien (car j'appelle rien ces vastes terrains du Mississipi), il avoit cependant la confiance générale : le second a pour hypothèque des biens réels & immenses, & il étoit décrédité même avant de paroître ;

l'intérêt qu'on a fait porter aux assignats, prouve que ceux même qui les ont créés, savent ce qu'ils valent : quelle peut être la cause d'une telle bizarrerie, sinon la défiance extrême qu'ont inspirée à la Nation ses augustes Commis ? On les encense, on les porte aux nues, tant qu'il ne s'agit que d'approuver des Décrets ; mais si l'on touche à la partie capitale, à l'argent, toute confiance cesse, & l'opération la plus lumineuse paroît n'être qu'un moyen adroit pour nous tromper & nous dépouiller. Tant il est vrai que dans les événemens qui touchent les hommes par l'endroit le plus sensible, il est aisé de voir précisément quelle idée ils ont de ceux à qui ils accordent leurs suffrages & leurs encens. Je ne prétends pas dire que l'opération des assignats soit bonne ; elle n'est ni bonne ni juste : d'abord elle a démontré trop clairement le projet formel de l'Assemblée, de spolier totalement le Clergé & d'anéantir la Religion : car quel autre motif auroit pu l'empêcher d'accepter l'offre du Clergé de quatre cents millions en argent, c'est-à-dire d'une somme égale à celle qui va circuler en papier, en supposant toutefois qu'il n'en sera pas distribué au-delà de la somme annoncée, ce qui est plus que douteux. L'intention de l'Assemblée n'a échappé à personne & suffiroit pour la décréditer entièrement, si elle ne l'étoit depuis long-temps dans l'esprit de tout être pensant. Elle a voulu anéantir la Religion : je conviens que si les Peuples pouvoient être conduits par la raison seule, ils en seroient plus heureux ; mais je regarde un tel changement comme impraticable, ou au moins comme si long à opérer, que je desire bien sincérement pour le repos de mes contemporains & pour ma tranquillité personnelle, que la Religion subsiste, & que l'empire de la raison, ne commence à reprendre ses droits, que lorsque je ne serai plus : c'est un empire qu'il seroit bien doux de trouver établi : il est bien satisfaisant de naître à la fin d'une révolution, de la trouver consommée, de jouir paisiblement de tous les avantages qu'elle peut procurer ; mais il est bien dangereux d'y contribuer, & même d'en être le témoin. Je reviens au *Papier-monnoie*.

C'est un axiome en finance, que tout Papier-monnoie *forté*, chasse le numéraire ; si le papier est en crédit, il remplace l'argent, parce qu'il est plus commode, sinon il le fait disparoître entièrement, parce qu'on le cache, & qu'on préfere le sacrifice de l'intérêt à la perte du principal. Tout Papier-monnoie ouvre une porte a l'agiotage, &

ce ſcandaleux commerce n'avoit déjà en France que trop d'alimens. Voilà ce qui explique la conduite de l'Evêque d'Autun, de Gouy, de Caſtellane, de la Borde & autres, dans l'affaire des aſſignats; ces vils Membres de l'Aſſemblée redoutant la banqueroute pour eux-mêmes, ont tout tenté afin d'aſſurer la valeur des actions de la Caiſſe & des effets Royaux dont étoient remplis leurs Porte-feuilles: l'événement a comblé les vœux de ces excellens patriotes, mais encore meilleurs agioteurs. Quel métier! on a bien raiſon de dire qu'il y a une claſſe d'hommes qui eſt au-deſſus de l'infamie, & que rien ne peut dégrader.

PARIS. Tous les Journaliſtes habitent Paris, ſont ſoudoyés par les Pariſiens? Il eſt donc tout ſimple que ces MM. tonnent contre les brochures qui tendent à ſoulever les Provinces contre la Capitale. Il n'en eſt pas moins vrai que cette Ville coupable ſera éternellement l'opprobre de la France, qu'elle tient ſon Roi captif dans ſes murs, qu'elle eſt le fléau de tout le Royaume, que ſes intérêts ſont entièrement oppoſés à ceux des Provinces, & que le plus grand bonheur pour vingt-trois millions d'hommes, ſeroit l'anéantiſſement de ce repaire de brigands, plus connus ſous le nom de Capitaliſtes, de braves habitans du fauxbourg Saint-Antoine, de ci-devant Gardes-Françoiſes, de Meſdames de la Halle, de Soldats Nationaux, de Patriotes & d'habitués du Palais-Royal, dont le triomphe eſt remis au 14 Juillet, jour mémorable pour les grands ſcélérats. On y attend *Philippe le Roux*.

PARLEMENS. Corps plus à blâmer qu'à plaindre; ils ont mérité leur ſort: c'eſt à eux que nous devons en grande partie la ſituation affreuſe où nous ſommes; mais avant de leur aſſigner la place qui leur convient, nous aurions dû nous ſervir d'eux pour ſortir de l'anarchie. Souvent ils ont réſiſté efficacement au deſpotiſme des Miniſtres: pourquoi n'auroient-ils pas eu le même ſuccès en combattant l'Aſſemblée dite Nationale, ce monſtre à mille têtes, auquel tout homme ſenſé ne peût penſer ſans horreur? Quelques Parlemens ont montré de l'énergie dans ces circonſtances; mais n'étant ſoutenus par perſonne, leurs démarches ont été infructueuſes; la conduite des Chambres de vacations de Rennes & de Bordeaux mérite des éloges; le courage de M. *Dudon*, & ſa lettre à l'Aſſemblée, en méritent encore plus. Après l'événement du 6 Octobre, tous les Parlemens devoient proteſter contre ce qu'avoit fait, pourroit faire

l'Assemblée dite Nationale, cesser de la reconnoître, en cassant ses Décrets, & déclarer à la face de l'Europe la captivité du Roi. A la vérité, ils perdoient leurs charges, peut-être davantage; mais ils se couvroient d'une gloire éternelle & périssoient au lit d'honneur, au lieu qu'ils viennent de disparoître sans que personne, pour ainsi dire, s'en soit apperçu.

PASSE-PORT. Autrefois que nous étions esclaves, nous parcourions librement toutes les parties du Royaume; aujourd hui que nous sommes parfaitement libres, il faut nous munir de passe-ports, les faire viser par des Soldats-Citoyens, qui savent à peine lire, mais que la joie de se voir décorés d'un habit verd ou bleu, d'une cocarde d'arlequin, & d'un grand panache, empêche de sentir ce léger défaut.

PERMANENCE. Il semble que la permanence des Etats-généraux étoit une question assez délicate, pour ne devoir pas être soumise à leur propre décision. Les provinces seules avoient le droit de statuer sur cet objet important. Cependant la permanence des Etats-généraux a été décidé par l'Assemblée dite Nationale; elle a décrété la durée des Législatures suivantes, & non de la sienne. Comment a-t-elle pu se persuader que ceux qui viendroient après, auroient pour ses décrets un respect aveugle? Aussi despote que l'Assemblée actuelle, l'Assemblée qui lui succédera, croira sa gloire intéressée à laisser le moins possible, les choses dans l'état où elle les aura trouvées : cette raison seule suffit pour présager de grands changemens, & que sera-ce si par un hasard inconcevable, la législature nouvelle doit opérer le bien? L'organisation de l'armée, de l'ordre judiciaire, des finances, la perception des impôts, tout enfin doit éprouver une subversion complette; si on déclaroit que l'Assemblée actuelle n'ayant ni droit, ni mission, a vendu des fonds inaliénables, & que les biens domaniaux & ecclésiastiques sont mal achetés, que deviendroient ces admirables spéculations sur lesquelles se reposent avec tant de complaisance, nos capitalistes & nos agioteurs? Si au contraire, comme il y a apparence, la nouvelle législature est composée dans le gout de celle-ci, que par conséquent elle adopte les mêmes principes de tyrannie & de destruction, il est probable que notre sommeil léthargique se dissipera, pour que nous mettions un terme à ce comble d'horreur & d'infamie : de toute manière nous ne verrons pas la troisieme législature, car elle

deviendra inutile, ſi la ſeconde parvient à ramener le calme, en rétabliſſant les différens pouvoirs ſans leſquels un état policé ne peut exiſter. Cette ſuite non interrompue d'Etats-généraux eſt inadmiſſible, & préſente les plus grands inconvéniens. Les époques des Aſſemblées étant trop rapprochées, le peuple ſera dans un état continuel d'effervescence; ceux qui aſpireront à être Députés, craindront que leurs droits réels ne ſuffiſent pas pour les faire élire, ils ſuſciteront des cabales ſans fin, & croiront n'avoir jamais commencé aſſez-tôt à mendier les ſuffrages du peuple; mille louis par jour ſont un impôt conſidérable, ſur-tout quand il eſt déplacé. La tenue perpétuelle d'une Aſſemblée nationale eſt contraire au rétabliſſement des autres pouvoirs, nous en avons la preuve; la Nation ne reconnoît plus que celui des Etats-généraux, elle croit tout de ſon reſſort; c'eſt en un mot une ariſtocratie deſpotique dont les membres changeront tous les deux ans. Il falloit que les Etats-généraux fuſſent aſſemblés tous les cinq ans, pendant trois mois au plus, à cinquante lieues de Paris. Les impôts n'auroient jamais été conſentis que pour l'intervalle d'une aſſemblée à l'autre : ces aſſemblées n'auroient eu qu'à les continuer ou à les modifier, ſelon les beſoins de l'état, & à diſcuter les loix qu'un certain nombre de Magiſtrats auroit rédigées, & ſoumiſes à leur examen; car il eſt à-peu-près impoſſible que des loix faites par douze cents perſonnes de tout état et de tout métier, aient le ſens commun. Si quelqu'un pouvoit encore douter de l'intention de l'Aſſemblée, je penſe que le décret du 19 avril, ſi patiemment enduré, perſuadera aux plus incrédules, qu'elle ne compte pas être remplacée de long-temps.

Peuple. Que de gens que l'on croyoit au-deſſus du peuple, ſont rentrés dans cette claſſe depuis la révolution! combien le peuple François a perdu dans l'eſprit des autres Nations! qu'elle férocité, quel aveuglement! quelle facilité à ſe laiſſer ſéduire! les François n'ont réellement gagné que dans les feuilles des Journaliſtes : *les Anglois*, diſent-ils, *nous admirent*; nous reſſemblons à cet homme, qui ne pouvant ſe montrer ſans exciter un rire univerſel, s'étoit perſuadé qu'il provenoit du plaiſir qu'on avoit à le voir. Pauvre peuple comme on vous trompe! comme vous vous en repentirez un jour! comme vous maudirez ceux que vous encenſez à préſent! mais hélas comme il ſera tard pour tout cela.

POUVOIR EXECUTIF. Mot insignifiant dont se sert l'Assemblée pour se débarrasser des affaires épineuses. Elle les renvoit au pouvoir exécutif qui est un être de raison ; le Roi possède le pouvoir exécutif ; mais il n'y a point de Roi, où donc est ce pouvoir ? Le partage qu'à fait l'Assemblée en se constituant, est une dérision : elle se créé *puissance législative* : elle donne à un Roi captif, c'est-à-dire à un être nul, *la puissance exécutive* : mais elle sait la reprendre, quand elle devient nécessaire à ces criminelles opérations. Le pouvoir judiciaire est par sa nature distinct des deux autres pouvoirs, ce qui n'empêche pas que cette Assemblée universelle dans ses travaux, comme dans ses forfaits, ne s'en soit emparée quand il lui a plû ; mais pour pallier l'injustice & l'absurdité de ses prétentions, elle s'est investie d'un nouveau pouvoir qui les embrasse tous, du *pouvoir constituant*, qui dérive sans doute de la constitution à laquelle cet auguste sénat travaille si efficacement. Qui ne voit dans cette ridicule invention, un rafinement du despotisme, & une sottise de plus ? Quelle suite d'extravagances ! ne seroit-il pas temps d'en arrêter le cours !

PRESIDENT. Chef momentané, non de la plus *auguste*, mais de la plus *indécente* assemblée de l'univers : Mirabeau n'a pu obtenir & n'obtiendra pas cet honneur, si toutefois c'en est un que de faire la police dans une espèce de halle, où les invectives, les injures les plus grossières tiennent lieu de raisons. L'exclusion donnée a ce député, pourroit faire croire que les coquins ne sauroient être appellés à ce poste éminent, si l'on y avoit pas vu le *Chapelier*, *Target*, *l'Evêque d'Autun*, *le Baron de Menou* & *Pithou*, ci-devant Saint-Fargeau,

PREVOT. Les Prévôts de *Troies* & *du Mans*, ont prononcé plusieurs sentences de mort, qui n'ont été désapprouvées par personne : Comment le prévôt de Marseille dont aucun criminel n'a éprouvé la rigueur, a-t-il essuyé des désagrémens de toute espèce, a-t-il été régulièrement insulté par dix faiseurs de Journaux, cité à l'Assemblée dite Nationale, fortement inculpé par des Députés de Provence, & sur-tout par Mirabeau ? Voici à quoi on doit attribuer tous ces évènemens. M. de *Bourniſſac*, Grand Prévôt de Provence, y est universellement estimé, reconnu pour un très honnête homme, trop doux plutôt que trop sévère, & beaucoup plus porté par son caractère à trouver des

innocens

innocens que des coupables. Un tel homme devoit déplaire aux misérables qui l'ont accusé. Le Prévôt a fait emprisonner quelques-uns de ceux qui ont troublé la ville de Marseille, & s'il a un tort, c'est d'en avoir laissé en liberté, tels que *l'Abbé de Bausset*, Evêque à la suite, Ministre plénipotentiaire de la Municipalité à Paris, *Blanc*, son secrétaire d'ambassade dont le style épistolaire a fait l'admiration de toute la ville, *Mouren*, courtier, serpent caché sous l'herbe, le *Jourdan*, *Martin*, *fils d'André*, génevois, agent général de Mirabeau, presqu'aussi caré que son patron, & *Libertat*, Chevalier de Saint Louis, demandant l'aumône, qui ne sachant de quoi se faire honneur dans sa vie, se fait descendre d'un assassin. Il étoit tout simple que ces emprisonnemens déplussent à celui de qui provenoient uniquement tous les désordres, aussi Mirabeau prit-il chaudement les intérêts de ses fidèles sujets, de peur que sa négligence à les secourir, ne les portât à découvrir sa complicité avec eux. Pour rendre présentable la cause des incarcérés, il falloit dénaturer les faits, entasser mensonges sur mensonges; c'est à quoi le drôle n'a pas manqué. Il a peint les prisonniers comme des victimes gémissantes dans le fond des cachots, *jamais ils n'ont été au cachot, quoiqu'ils le méritassent bien.* Il a osé dire qu'au mépris des décrets de l'Assemblée, l'instruction du procès avoit été secrette; *elle a toujours été publique.* Il a voulu persuader que les détenus avoient occupé les premières places de Marseilles : *pas un de ces gens-là n'étoit connu avant son emprisonnement*, l'un ( Chompré ) est maître d'école, quoiqu'il ne sache pas le François; lors de la destruction des Jésuites, il seroit mort de faim sans M. *de la Tour*, Intendant, qu'il a en reconnoissance, calomnié, & déchiré de son mieux, en annonçant les preuves qu'il n'a jamais données; l'autre ( Granet ) est Tonnelier : il prouve que les vertus ne sont pas héréditaires. Celui-ci ( Rebecqui ) Liquoriste, a été Officier général des anciens *Pouffs*; celui-là ( Savournin ) est Recruteur, insolent & jean-foutre. Un cinquième est *Moffy*, libraire, aussi coquin que son frère; tous ces personnages pourroient à la vérité être d'honnêtes gens, ( ce qu'il ne sont pas ), mais ne passeront jamais pour les premiers d'une ville de cent mille ames. Le mémoire de Mirabeau a fait peu d'effet à l'Assemblée; on y a vu l'homme qui plaidoit sa propre cause, & l'intérêt personnel remplaçant la justice & la vérité. Enfin le prévôt fatigué de tous les obstacles qu'il éprouvoit, a suspendu ses travaux & a obtenu d'être déchargé de cette pénible corvée. Sa réponse au mémoire de Mirabeau, est très-sage & très-convaincante : c'est une que-

relle entre un honnête homme & un scélérat. La *Respectable* Municipalité de Marseille a dénoncé non-seulement M. de Bournissac, mais un autre Juge, deux Ministres & le Commandant de la Province : cette dénonciation, plus que risible par le style, est dégoûtante par les mensonges, les calomnies dont elle fourmille, & plus encore par les éloges que se donne cette troupe de coquins, beaucoup plus méprisés qu'ils ne sont craints. Leur démarche n'a étonné personne : elle va de suite d'après la réputation des accusateurs & des accusés.

PRINCES. Quoi de plus désastreux qu'une révolution qui fait sortir du Royaume tous nos Princes, à l'exception de cet être *hermaphrodite*, trop nul pour avoir un avis, ou trop lâche pour le mettre au jour. Revenez d'*Artois* & les *Condé*; mais n'imitez pas le lâche *Conti*, ce Citoyen de nouvelle fabrique : revenez bien accompagnés; c'est à vous qu'est réservée la gloire de délivrer votre Roi; croyez que votre armée sera bientôt plus nombreuse que celle de vos ennemis; ils auront la crainte qui suit le crime, & vous, le courage héréditaire dans votre famille, & la certitude de combattre pour la bonne cause. Il est constant que les bons François ont vu avec joie le départ du Comte d'Artois : si le complot projetté eût été mis à exécution, il nous restoit en lui un Souverain légitime à opposer au lâche usurpateur, qui eût expié ses crimes par le supplice réservé à ses pareils.

PROPRIETE'S. Le premier devoir d'une Assemblée appelée à régénérer l'Etat, devoit être, ce me semble, de le conserver intactes les propriété : tous les mandats le disoient expressément. Nos Députés les ont merveilleusement suivis : aucune propriété n'a été respectée; toutes les classes de Citoyens ont été compriſes dans la proscription, & personne n'ose élever la voix contre l'oppression. Dans aucun temps, dans aucun pays, on n'a vu les places de l'administration occupées par des gens qui ne possédoient rien. Il étoit réservé à notre siècle de donner l'exemple d'une Assemblée toute puissante, dont plus de la moitié est dans une profonde misere, & de Municipalités où dominent les Membres des dernieres classes de la Société. Les propriétés sont imposées par ceux qui n'en ont aucune; les affaires des Villes sont régies par des gens qui n'y ont aucun intérêt personnel. Les propriétés des Princes Allemands en Alsace, seront défendues par le Roi de Prusse, & le seront bien. La Provence & la Bretagne ont les mêmes droits, mais non les mêmes moyens.

PROTESTANS. Les Anglois qui, à la vérité, ſont reconnus pour des imbécilles en politique & en légiſlation, ſi on les compare à *Robeſpierre*, à *Péthion*, au *Baron de Menou*, à *Biauzat*, &c. accordent aux Catholiques la liberté de conſcience, la protection des loix; mais ils ſe ſont bien gardés de les déclarer non plus que les Juifs, habiles à remplir aucunes charges, & cependant ils ont bien moins à redouter les Catholiques, que nous les Proteſtans : combien nous ſommes au-deſſus de cette pauvre Nation ! que notre déclaration des droits de l'homme eſt lumineuſe & philoſophique : Je ne ſuis plus étonné que d'une choſe, c'eſt que les Anglois ſe contentent de nous féliciter, de nous admirer, & qu'ils ne ſe preſſent pas davantage de nous imiter. Les Proteſtans de pluſieurs Villes, notamment ceux de Niſmes & de Marſeille, donnent pour du patriotiſme, ce qui n'eſt qu'un vil égoïſme & une baſſe cupidité.

PROVENCE. Ce pays eſt redevable de tous ſes déſordres au ſéjour qu'y a fait l'infâme Mirabeau. C'eſt à lui qu'un Prélat doit d'avoir été lapidé : le monſtre, en partant pour les Etats-Généraux, a laiſſé à des agens fidèles le ſoin de continuer ce qu'il avoit ſi bien commencé. *Perrin*, *Jaubert*, *Fezenzac*, *l'Evêque*, coquin qui n'a habité que des Maiſons de forée. *Reynaud*, ſe ſont chargés de la ville d'Aix. L'abbé *de Quinſon*, de celle d'Arles. Cet Abbé a la ſcélérateſſe de ſon Patron, mais non ſes moyens. Ceux qu'on pourroit citer dans le reſte de la Province, ſont en trop grand nombre pour qu'on oſe l'entreprendre. Les Gentilshommes Provençaux ont eu de grands torts : celui d'avoir reçu Mirabeau parmi eux, n'eſt pas le moindre; ils ont cru le réparer en le chaſſant; ils ſe ſont encore trompés. Leur conduite peut ſe comparer à celle du Gouvernement envers les Proteſtans : il avoit mal fait de les chaſſer, il a fait plus mal de les réintégrer, il y a des ſottiſes qu'il ne faut jamais ſonger à réparer. Les Gentilshommes de Provence ſe ſont conduits gauchement & impolitiquement; le plus grand nombre a été guidé par la peur : le haut Tiers a été inſolent & ridicule dans ſes prétentions, le bas Tiers mené à la liſiere ſans s'en appercevoir, a cauſé des maux qui retomberont ſur lui-même; les Nobles poſſédans fiefs ne ſont pas repréſentés à l'Aſſemblée dite Nationale : tant mieux; il eſt trop heureux que les noms connus de Provence, ne ſoient pas inſcrits ſur cette liſte fatale. Que de Députés voudront en vain pouvoir en effacer le leur !

PROVINCES. L'aveuglement, la nullité des Province, ſont à peine croyables pour nous qui en ſommes les témoins :

la postérité révoquera en doute une conduite aussi extraordinaire. Les Provinces se sont crues obligées d'imiter Paris, sans considérer que telle opération peut ne pas convenir également à une Ville immense & aux plus petites du Royaume. Paris leve une milice ; aussi-tôt la France est couverte de Citoyens armés : cependant les Soldats Parisiens sont payés en partie ; parmi les autres se trouvent beaucoup de gens aisés, & finalement cette invention militaire n'est onéreuse que pour la ville de Paris, & nullement pour chaque individu enrôlé. En Province tous ces nouveaux guerriers sont Marchands ou Artisans, nécessaires à leur famille qui meurt de faim, pendant que le Soldat National en veste, souvent en chemise, armé d'un fusil sans chien, ou d'une lame rouillée, décoré d'une cocarde qui lui tient lieu de pain, monte bravement la garde aux portes de la Ville, arrête les Voyageurs, visite leurs passe-ports, qu'il ne peut pas lire, & pour comble de ridicule, se persuade qu'il est à sa place, & que sans lui la révolution seroit manquée. Les Provinces au lieu de s'assembler malgré la défense des Etats-Généraux, dont la mauvaise foi est évidente, ont fait la sottise de consentir à être démembrées ; elles ont renoncé à des priviléges que la France ne pouvoit leur enlever, sans manquer aux engagemens les plus solemnels, & sans rompre les liens qui les attachent à la Métropole. Elles n'ont pas senti que la suppression des Monasteres, des Ordres Religieux, ne seroit avantageuse qu'aux Capitalistes dont Paris abonde, & qui ne veulent que des fonds, pour leur répondre de la dette de l'Etat. Cette destruction est un vrai fléau pour les Provinces, à qui elle enleve des ressources infinies. Les campagnes voisines des grandes propriétés Ecclésiastiques sont ruinées ; cependant, par une réclamation décidée, ce Peuple n'agueres si ardent, si forcené contre des Nobles qui lui donnoient du pain, contemple d'un œil tranquille sa ruine totale. Qu'est-ce donc que le Peuple ? qu'il est facile à tromper ! que ceux qui l'égarent sont coupables ! Les Provinces ne connoissent pas leurs forces ; elles ont beau voir que la crainte & le vil intérêt, dirigent seuls les démarches de l'Assemblée, rien ne peut les tirer de l'apathie où elles sont plongées. Le Décret en faveur des Colonies & de la traite des Nègres, contre les principes de la déclaration des droits de l'homme, prouve invinciblement que toutes les fois qu'une Province parlera haut, elle sera écoutée. L'Europe entière dit, écrit, que notre Monarque est captif dans sa Capitale ; les Provinces sont muettes, elles se déshonorent à plaisir, pendant qu'un seul mot en rendant au Roi sa liberté, rendroit à la France sa splendeur, la vengeroit de mille tyrans qui l'op-

priment, & qui n'ont pour appuis de leurs forfaits que leur audace & notre lâcheté. Enfin les Commettans ont ſouffert patiemment l'inconcevable Décret du 19 Avril, par lequel les mandataires prolongent eux-mêmes les pouvoirs : après cela tout eſt dit.

Reine. Cette princeſſe a eu de grands torts, peut-être moins qu'on ne lui en donne ; mais au moins eſt-il certain que ſa conduite n'a pas toujours été exempte de blâme : on peut lui reprocher ſes liaiſons, ſes dépenſes exceſſives, la protection ouverte dont elle a honoré bien des gens qui n'en étoient pas dignes ; on y ajoute des fautes plus graves, que je crois devoir paſſer ſous ſilence, parce qu'elles n'ont pour fondement que des conjectures & la malignité du Public. Mais que de fautes ſont réparées par ſa conduite héroïque dans cette affreuſe révolution ! capable d'en peſer toute l'amertume ; avec quel courage elle a enduré les plus terribles revers ! l'exécrable nuit du 6 octobre, la couvre à jamais de gloire, comme elle flétrira d'un opprobre éternel, la Capitale, Verſailles, l'Aſſemblée dite Nationale, qui refuſa de ſe rendre auprès du Roi, & le monſtre à qui eſt dûe l'idée de cet odieux refus. Je rends hommage à notre malheureuſe Reine : je la plains d'autant plus que ſi ſon époux avoit eu une étincelle de ſa réſolution & de ſa fermeté, il ſeroit encore Roi de France, & non l'aveugle exécuteur des volontés d'une troupe de brigands.

Religion. Tous les Peuples ont une Religion, & nos Légiſlateurs ſont les premiers qui ayent mis en doute, s'il falloit, dans un grand empire une Religion diminante. C'eſt, diſent-ils, leur reſpect pour elle, qui les a empêché de s'en occuper ; plaiſante raiſon ! c'étoit auſſi le reſpect qui les engageoit a ne faire aucune mention de Dieu dans la baſe de leur conſtitution : Légiſlateurs aveugles & ſtupides ! vous ignorez les premiers principes de toute conſtitution : vous faites des lois, & vous négligez ce qui en ſera toujours le plus ferme appui. La Religion eſt un frein plus puiſſant que le ſupplice, & malheur au peuple que la crainte ſeule retient dans les bornes du devoir. L'Aſſemblée prétend qu'elle a voulu éviter les guerres de Religion ſi funeſtes à la France, elle a préciſément trouvé le moyen de les rallumer ; ſon décret ſur les Proteſtans, en les rendant habiles à poſſéder toutes les charges, les rendra plus puiſſans, leur donne a les moyens de ſe créer des partiſans & de ſe venger de la France qu'ils abhorrent, ( & il faut

convenir que leur haine eſt juſte) ; ils étoient heureux avant le Décret : trois millions de Proteſtans répandus ſur la ſurface du Royaume prouvoient invinciblement qu'il étoit inutile pour les y conſerver : pourquoi ne pas les laiſſer dans l'état où ſont les Catholiques dans les pays Proteſtans ? Pourquoi ? Faut-il le dire ? Parce qu'ils ont payé ? mais ſi l'Aſſemblé entière eſt coupable, que dire des Membres du Clergé qui ont contribué au renverſement de la Religion ? car ils ont beau tromper le Peuple par les menſonges de leurs écrivains gagés, la Religion eſt totalement perdue : on ne peut ſe le diſſimuler : comment y a-t-il encore un ſeul Eccléſiaſtique au manége des Thuilleries ?

Rennes. Berceau du trop célèbre *le Chapelier* : ville qui a été le théâtre de la honte de deux Régimens, des outrages multipliés faits à un Commandant de Province, preſque de ſon aſſaſſinat. *Monthierry*, Chef de la Municipalité, a été l'auteur des déſordres paſſés : il l'eſt encore de ceux qui arrivent journellement. Je ne vois à Rennes que la Nobleſſe & le Parlement, qu'on puiſſe louer ſans ſcandale : auſſi pluſieurs Gentilshommes ont-ils été maſſacrés par le *brave*, l'*honnête* Tiers-Etat, environ cent fois plus nombreux.

Revolution. Ce mot préſente une idée de renverſement, de subverſion, ce qui n'étoit aſſurément pas le vœu des Provinces, qui ſont bien *la véritable* Nation. Les abus pouvoit être réformés ſans une affreuſe ſecouſſe, & l'édifice pouvoit être réparé ſans être détruit. Il reſte cependant à la claſſe honnête, un motif bien puiſſant de conſolation dans cette révolution déſaſtreuſe, (car on ne peut l'appeller autrement), c'eſt qu'elle n'a pour moteurs & pour ſoutiens, que des gens tarés, des fanatiques dont la ſeule réponſe eſt le mot *ariſtocrate*, qu'ils n'entendent pas, & qu'ils oppoſent à tous les raiſonnemens, des êtres nuls, & des coquins que l'appât du gain a décidés ; voilà les Patriotes. Dans l'autre parti, je vois une multitude de perſonnes éclairées, ſages & juſtes. Les ouvrages pour & contre la révolution démontrent clairement qu'elle eſt la bonne cauſe : d'un côté, des invectives, des atrocités non motivées, des calomnies abominables : de l'autre, de la logique, des raiſons convaincantes, des principes sûrs. Mais néanmoins il faut avouer que la partie n'eſt pas égale : les honnêtes gens n'ont point d'aſſaſſins à leurs gages, & c'eſt-là le plus fort argument de leurs adverſaires.

ROI. Voyez *Eſclave*.

SACRIFICES. Entre les plus ridicules, j'ai diſtingué celui des femmes d'Artiſtes, ſi meſquin & ſi prôné dans le temps, & celui des boucles d'argent des Membres de l'Aſſemblée. L'enthouſiaſme dont ce généreux ſacrifice a été la ſuite, eſt une vraie comédie ; ces MM. auroient mieux fait de ſacrifier une partie de leurs honoraires, ne fut-ce que ſix francs par jour : mais ces zélés patriotes ſont trop bons calculateurs : ils ont mieux aimé les augmenter journellement de cette ſomme ; c'étoit en effet le moyen le plus sûr pour que la perte des boucles ne ſe fît pas ſentir long-temps. *Riſum teneatis.* L'Aſſemblée déſeſpérant d'élever la canaille au niveau de la Nobleſſe, a mieux aimé faire deſcendre celle-ci, en ſupprimant les titres & les armoiries : ce Décret n'eſt que ridicule ; c'eſt comme ſi elle en eut rendu un pour décider que ſes intentions ſont pures, & ſes Membres eſtimés, il eût été plus juſte & auſſi comique de titrer tous les gredins qui la compoſent ; le Duc *l'Anon*, le Marquis *Fricot*, le Comte *Bouche*, n'auroient-ils pas été auſſi plaiſans que *Vignerot*, *Bouchard*, *Frottier*, & les ci-devant nobles qui ne l'ont jamais été que de nom ?

SCRUTIN. Je ne voudrois pas d'autres preuves des perfides intentions de l'Aſſemblée, que la publicité des ſéances, & la manière d'y recueillir les voix. Rien de plus indécent que des galeries qui ſe permettent d'approuver ou de blâmer hautement les déciſions de nos Députés. Rien de moins libre que les opinions, quand elles ſont données à haute voix, & que les huées, les apoſtrophes, les proſcriptions ſont la récompenſe de ceux qui écoutent encore leur conſcience. Le ſcrutin obvioit à tout inconvénient ; il permettoit à chaque Député de ſuivre l'impulſion de ſon cœur ; au moins devoit-on imiter les Communes d'Angleterre, qui font vuider les galeries quand on va aux opinions ; mais les ſcélérats ſe ſont bien gardés d'admettre l'une de ces formes : ils ont prévu que la crainte aménéroit à leur avis la plus grande partie de l'Aſſemblée, que les galeries compoſées d'émiſſaires du Palais-Royal, du rebut de la Capitale, effrayeroient nos lâches Repréſentans : leur attente n'a pas été trompée. Sans cette précaution, combien de Décrets n'auroient pas fait rejaillir ſur le nom de François la honte due aux ſeuls forfaits de l'Aſſemblée dite Nationale ? C'étoit alors que toutes ſes opérations devenoient légitimes, par la liberté des ſuffrages, & leur réſultat eût-il été le même, le ſcrutin ne pouvoit donner lieu à aucune plainte, ce qui étoit beau-

coup. J'oſe même aſſurer que cette manière de recueillir les voix auroit dû plaire à tous; car ſi, d'un côté, elle permettoit aux gens de bien d'écouter leur conſcience; de l'autre elle empêchoit les traîtres de ſe déshonorer publiquement : or cette claſſe l'emportant de beaucoup ſur la première, par quel étrange aveuglement n'a-t-elle pas adopté ce moyen ſi commode d'enſevelir ſa turpitude, ſans nuire à ſes coupables projets ?

Séance Royale. Celle du 23 Juin doit être gravée dans la mémoire de tous les bons François; ſi le Gouvernement avoit eu ce jour-là a Verſailles les forces militaires qu'il a ſi imprudemment déployées trois ſemaines plus tard, la déclaration du Roi auroit été reçue comme un bienfait ſignalé. Vingt-quatre millions de Citoyens jouiroient paiſiblement des bontés paternelles de leur Souverain; la France ſeroit heureuſe : mais l'Aſſemblée dite Nationale devenoit inutile, puiſque le Roi rempliſſoit ſeul le vœu de ſes Peuples; cette troupe perverſe ſe voyoit dans l'impoſſibilité de réaliſer ſes plans de deſtruction : il falloit donc s'oppoſer à toute eſpèce d'accord entre le Monarque & les Sujets : c'eſt ce qu'elle a exécuté avec un ſuccès bien funeſte pour nous, & qui le deviendra pour elle un jour, ſi le ciel eſt juſte.

Séances perdues. Si nos Repréſentans nous coûtent mille louis par jour, au moins devrions-nous exiger qu'ils s'occupaſſent toujours de nos affaires : cependant que de ſéances perdues depuis un an! la déclaration des droits de l'homme, qui a occupé trois ſemaines, eſt une folie. Les principes en ſont faux & inadmiſſibles; auſſi les faiſeurs reviennent-ils ſur leurs pas, quand il le faut, c'eſt-à-dire quand on les y force. La diſcuſſion ſur l'hérédité du trône, ſur le titre de Roi de France, ou des François, (qui fait qu'aujourd'hui le Roi d'Angleterre eſt le ſeul appelé Roi de France, ſur les affaires particulieres qui ont été innombrables, & qui n'intéreſſant qu'un coin du Royaume, ne devoient pas occuper l'Aſſemblée entière; les ridicules débats pour ſavoir ſi la France eſt une Monarchie, & ſur mille objets décidés de tout temps : ces retards continuels ont fatigué une partie du Royaume. Les Députés, ne veulent, diſent-ils, quitter la place que lorſque la conſtitution ſera achevée; qu'ils l'achèvent donc, ou qu'ils craignent que, laſſés enfin de payer ſi chèrement notre ruine, nous ne prenions un parti extrême. Ah! ſi les cruautés qu'a enfanté cette révolution euſſent été dirigées contre les plus grands coupables, nous ne conſerverions plus que le ſouvenir de l'Aſſemblée dite Nationale; peut-être même plaindrions-

nous quelques-unes des victimes. Aujourd'hui le mal eſt trop grand ; nos cœurs ſont fermés à la pitié, nous attendons le moment de la vengeance : il arrivera : plus elle eſt tardive, plus elle ſera terrible. Mais quel ſupplice pourra expier les crimes, les noirceurs de cette tourbe ſcélérate ? La mort n'eſt qu'un inſtant, la durée de nos maux eſt incalculable.

SERMENT. Jamais l'uſage du ſerment n'a été auſſi fréquent : ce lien terrible, (inutile pour les honnêtes gens, & nul pour les coquins), eſt devenu une vaine cérémonie que l'on renouvelle ſans ceſſe ; cette abſurde répétition du plus ſaint des uſages eſt une nouvelle preuve de l'impéritie de nos Légiſlateurs. On a fait raiſonner le ſerment aux troupes, au Peuple, à ceux enfin qu'il devoit le plus étroitement lier, mais qui ne le regardent à préſent que comme un engagement ordinaire ; dont ils ſe délieront ſans ſcrupule, toutes les fois que leur intérêt ſera en contradiction avec lui. Les troupes jurent d'être fidèles à la Nation, au Roi & à la Loi : ſi la volonté de la Nation, c'eſt-à-dire d'un Hôtel de-Ville, ſe trouvent contraire à la volonté du Roi, que fera le Soldat ? Il optera ſuivant les circonſtances, & l'avantage qu'il pourra retirer de ſon choix ; il trouvera en lui-même des prétextes plauſibles pour déſobéir. L'ancien ſerment qui portoit d'obéir uniquement au Roi, étoit le ſeul admiſſible : plus d'excuſe pour le réfractaire, & puiſque le Roi eſt déclaré Chef ſuprême de l'armée, (ce dont on ne doute pas), il n'y a nul inconvénient à ce que l'armée ne connoiſſe que lui. Il le faut même pour le bien de la choſe publique. Le nouveau ſerment ne peut que renouveller les déſordres, en empêchant la force exécutive de les réprimer. Ce ſeroit un attentat de plus de l'Aſſemblée dite Nationale, contre la ſûreté des Citoyens & la tranquillité du Royaume, ſi l'on comptoit encore les crimes de ces miſérables.

SINGES. Les Diſtricts des Villes de Provinces ſont les véritables ſinges des Diſtricts de la Capitale. Ceux-ci ont voulu être permanens, ceux-là l'ont auſſi voulu, ſans ſonger que ces aſſemblées, compoſées aux trois quarts d'Artiſans, leur apporteient un grand préjudice, par la perte du temps & la diminution du travail. Les Diſtricts de Paris ont des canons ſans ſavoir pourquoi, les Diſtricts des Provinces en ont auſſi par la même raiſon. Ceux de Marſeille ont fait de leur artillerie un uſage vraiment burleſque ; ils l'ont placée dans une rue large de deux toiſes, l'ont entourée de tonneaux pleins de *pierres* pour *enterrer* les boulets enne-

mis; le tout pour défendre l'Hôtel-de-Vile, que perſonne n'a ſongé à attaquer, mais qu'une compagnie de Grenadiers auroit emporté, malgré les canons qui garniſſoient le veſtibule & juſqu'à l'eſcalier. Ces retranchemens, plus que comiques, ont eu pour but d'empêcher l'enlèvement d'un Colonel, qui, par une étourderie, grave à la vérité, mais qui n'eſt que cela, s'eſt trouvé compromis dans une affaire très-déſagréable à tous égards. On ne peut rien gagner à ſe battre avec des ſcélérats. Il y a ſur cet événement deux obſervations à faire : d'abord la Municipalité a employé toute l'aſtuce, la fauſſeté, la baſſeſſe dont eſt capable le procureur de la commune : ceux dont il eſt connu ſentiront la force de cette expreſſion. On feroit un volume des ſottiſes de tout genre qui ont été répandues dans le public, des ruſes abominables, des ſubterfuges dont M. d'*Ambert* a été la dupe, ainſi que la Garniſon & le Commandant lui-même : il a été conduit au Palais contre toute juſtice, puiſque la Sénéchauſſée ne le réclamoit pas; les officiers Municipaux ont couronné par-là leur turpitude & il faut avouer que toute la Ville a été bien ſurpriſe qu'ils y ait couché; ſon Régiment doit m'entendre. La ſeconde obſervation eſt qu'il y a des momens où un Colonel doit ſe repentir ſincèrement de n'être pas aimé de ſon Régiment, quand il croit ne devoir pas oublier les torts de ſon Chef. Une ſingerie bien plaiſante encore, eſt celle du Comtat : il ſembleroit qu'un pays libre, où il n'y a pas d'impôts, où règne un calme perpétuel, enclavé dans un Royaume en proie aux horreurs de l'anarchie, devroit s'eſtimer heureux de n'être que ſpectateur de cet affreux déſordre : point du tout : la nouvelle adminiſtration françoiſe, a ſéduit les ſujets du Pape, & ils l'ont adoptée, avec un plaiſir indicible. Nous verrons comment ils s'en trouveront; mais je crains qu'ils n'éprouvent le ſort des grenouilles qui demandoient un Roi, & en vérité je ne les plaindrois pas. Ils commencent déja à reſſentir les *heureux* effets de leurs merveilleuſe ſpéculation, & des maſſacres affreux du 11 juin.

Sottises. Pour ne pas écrire un volume, je me bornerai à retracer ſeulement les ſottiſes de la Cour ou du Gouvernement, celles de la Capitale, & celles de l'Aſſemblée : encore en omettrai-je un grand nombre, dans l'impoſſibilité où je ſuis de me les rappeler toutes. Sous le nom de ſottiſes de Paris & de l'Aſſemblée, je comprends les crimes & les atrocités.

Sottises du *Gouvernement*. Elles remontent très-haut : les voici en partie --- *Le rappel des anciens Parlemens.* --- *La*

*guerre d'Amérique :* Contre tous les principes de juſtice & de loyauté, nous avons protégé des ſujets rebelles, qui pouvant à préſent ſe paſſer de nous, s'en moqueront au premier moment favorable. Nous avons donné à nos Colonies un exemple funeſte dont elles profiteront, & l'Angleterre ne manquera pas de leur en faciliter les moyens ; elle nous prouve depuis quelque temps que les grandes occaſions de vengeance ne lui échappent jamais. Je défie qu'aucune guerre puiſſe faire à la France autant de mal que lui en a fait l'or des Anglois dans la plus profonde paix. --- *Les Ordonnances militaires.* Le ſoldat françois étoit mécontent, & avoit lieu de l'être : les Officiers ſe plaignoient auſſi du deſpotiſme des Colonels, qui avoient réellement un pouvoir trop étendu. Pluſieurs Colonels faiſoient de leurs régimens une *Vache à lait* ; ils puiſoient dans la Caiſſe, vendoient les congés un prix exhorbitant, dont au moins la moitié s'arrêtoit dans leur poche ; quelques-uns vendoient même les emplois d'Officiers ; preſque tous les les Colonels & Majors en ſecond qui en ſont la pépiniere, ignorent parfaitement leur métier, mais en revanche il y a parmi eux de grands talens dans tous les autres genres. Des joueurs intrépides, *Sa. . . . . l*, Comte *d'H.....t*, *Champ..s*, *Val....*, *dega . d*, *&c.* des fripons avérés : *Armand d'....u*, *Vicomte de Va.....l*, *la Voe....e*, *Alexandre de B....ce*, &c. &c. de beaux danſeurs ; *le Vidame de V....*, *Gi..c*, *Comte de Beau...nois*, *d'Ava..y*, &c. de parfaits imbécilles : *Prince de Tar..te*, *la Su.e*, *Roch..beau*, *Four. z*, *Cha...c*, de prétendus aimables, qui n'ont que de la fatuité. *Si..ty*, *Mu....n*, *d'Os..nd*, *Lam... .t*, *Théodore Lameth*, ſi digne de ſon nom, *Vauban* deshonoré depuis ſon affaire à Douay avec un de ſes Capitaines, *Balleroy*, baſculé à Rennes en 1788, &c. Preſque tous les Colonels ſont durs ; il faut, ſans doute, punir le ſoldat, mais il ne faut ni le battre, ni l'inſulter. Le Maréchal de Broglie proſcrit par la Nation ; c'eſt-à-dire, par la canaille de Paris, a fait en trois jours de miniſtère, deux réformes, qui lui aſſureroient l'amour des troupes, s'il ne l'avoit eu de tout temps. Son fils s'est couvert de honte en ne quittant pas l'Aſſemblée. *La tenue des Etats généraux.* Ils étoient promis en 1791, pourquoi en avoir avancé l'époque ? *La permiſſion illimitée d'écrire ſur cet objet.* Cette permiſſion fatale a engendré une énorme quantité de brochures, qui lues avidement par toutes les claſſes de Citoyens, ont monté les têtes au point où nous les voyons. Joignons-y le trop long intervalle entre l'annonce des Etats-généraux & leur convocation : il falloit les aſſembler en deux mois ou plus, ſuivre la marche uſitée, & s'ils ſe fuſſent trouvés mal organiſés, ils étoient libres de ſe ré-

former. *La Convocation à Verſailles.* C'étoient bien peu connoître les hommes que de ne pas deviner l'aſcendant que produiroit ſur l'Aſſemblée une Capitale immenſe, qui peut en quatre heures, vomir cent mille bêtes féroces, & conſéquemment la mener à ſon gré. Nos Rois avoient (à l'exception d'une ſeule fois,) toujours convoqué les Etats-généraux à 30 ou 40 lieues de Paris, & dans un temps où cette ville étoient bien moins redoutables qu'aujourd'hui. L'expérience a levé tous les doutes ſur cette faute impardonnable. --- *L'abſence des troupes le 23 Juin.* Jamais l'autorité royale n'auroit été mieux employée qu'à faire accepter la Déclaration de ce jour. Elle contenoit tous ce que le peuple pouvoit raiſonablement eſpérer : c'étoit l'aurore du bonheur de la France ; nous ſerons forcés d'y revenir, mais combien il nous en coûtera pour recouvrer un bien que nous pourrions poſſéder depuis ſi long-temps ! que de crimes, que d'horreurs n'euſſent pas ſouillé notre hiſtoire ! -- *La clémence envers les Gardes-Françoiſe, priſonniers à l'Abbaye & le régiment en entier au commencement de Juillet.* On ſouffre une inſubordination criminelle, on l'excuſe toujours par le faux principe, *qu'il faut céder beaucoup dans les momens orageux* : on ſait que la plus grande partie de ce régiment eſt ſéduite, que l'autre va l'être, & on le laiſſe à Paris. -- *Le renvoi de M. Necker dans l'inſtant où les factieux ne cherchoit qu'un prétexte pour éclater.* --- *La préſence des troupes quand elles étoient devenus inutiles par l'or des Pariſiens.* Si l'on eut voulu cerner Paris & le réduire par famine, car je ne crois pas qu'on ait eu la folle idée d'y entrer, il falloit ſe ſervir de l'armée douze heures après ſon arrivée, & ne pas lui laiſſer le temps d'écouter les offres des Pariſiens. Il falloit auſſi prendre des meſures pour que pluſieurs régimens ne manquaſſent pas de Pain. --- *La puſillanimité du Roi qui n'avoit d'autre reſſource que de ſe mettre à la tête de ſon armée, & qui ne l'a pas fait.* Si Louis XVI ne connoiſſoit pas ſes forces, ſon aſcendant ſur ſes troupes, & le parti qu'il en auroit tiré, dans les ſituations mêmes les plus critiques, ſes Conſeillers auroient dû les connoître pour lui : s'ils ont péché par ignorance, je les plains ; mais je les abhorre s'ils ont péché volontairement. --- *L'ordre donné aux Gardes du Corps le cinq Octobre de ne pas ſe défendre, pendant qu'ils euſſent diſſipé ſeuls cette armée de brigands ; ce qui valoit mieux que de ſe laiſſer égorger.* --- *Les actes réitérée de foibleſſe & de nullité de la part du Roi, ſoit à Paris, à Verſailles.* --- *La facilité du Roi à combler de graces les mêmes familles :* Les Rois oublient ſouvent cette grande vérité : *qu'on s'attache plus les hommes par l'eſpoir que par*

*la reconnoiſſance* : aſſurément elle a été démontré au nôtre de la manière la moins équivoque.... Je m'arrête, car je ne finirois plus.

Sottises, de Paris. La férocité du Peuple, ſes cruautés réfléchies, les outrages que le Roi a eſſuyés au milieu de ſa Capitale : car on n'a pas prétendu que les diſcours de M. Bailly ſuffiroit pour nous perſuader que l'entrée du Roi à Paris le dix-ſept Juillet, ſa ſéance à l'Hôtel-de-Ville, étoient un triomphe, & le ſix Octobre le plus beau jour de ſa vie. Louis XVI a éprouvé ce qu'aucun Souverain n'avoit éprouvé juſqu'à lui : Charles premier a été décapité ; mais on ne lui a pas dit en l'aſſaſinant qu'il étoit l'amour de ſes peuples, le phénix des Monarques, le pere de tous ſes ſujets. Au contraire Paris dit à ſon Roi, qu'il eſt le reſtaurateur de la Liberté, que tous les Citoyens ſont prêts, s'il le faut, à mourir pour lui, qu'il eſt au milieu des ſes enfans, adoré par la Nation la plus ſenſible & la plus éclairée de l'univers. Or cette Nation éclairé & ſenſible va chercher ſon maître avec l'appareil le plus hideux & le plus formidable, porte le maſſacre juſques dans ſes appartemens, le force de ſe mettre en marche, précédé des têtes ſanglantes de ſes fidelles gardes, le conduit à Paris, l'y enferme aux Thuileries, d'où il ne peut même ſortir pour chaſſer ; le conſtitue huit mois priſonnier, veut cependant qu'il ſe diſe libre, & qu'on le croye ainſi, ou au moins qu'on en ait l'air. Paris a été de tout temps la ſangſue du royaume ; il en eſt aujourd'hui l'opprobre : on ne peut trop le répéter. Les Provinces dorment : garre le réveil.

Sottises de l'Aſſemblée. Je prie mes lecteurs de ſe rappeler ce que j'ai dit plus haut, que ſous le nom général de *Sottiſes*, je comprenois les crimes : en effet, les N.os 6, 9 & 15 ne peuvent être qualifiés autrement ; on voudra bien obſerver que le même article en contient ſouvent pluſieurs, & que je n'ai pas tout dit, à beaucoup près. J'entre en matière.

1.° *Le nom d'Aſſemblé Nationale, que nos Députés ont pris le 17 Juin*, pendant qu'ils ne repréſentoient qu'une partie de la Nation : la Nobleſſe & le Clergé n'euſſent-ils repréſenté que le centième de la France, leur adhéſion étoit indiſpenſable pour légitimer cette motion de l'Abbé *Sieyes*, dont le ſeul mérite a été de bien répéter une abſurdité qui ne lui appartenoit pas.

2.° *Déclaration des droits de l'homme.* l'Aſſemblée ramène

au jour de la Création, un peuple exiſtant depuis 1400 ans : elle veut établir une égalité qu'on ne trouvera jamais, parce qu'elle eſt impoſſible. Elle eſt ſans ceſſe en contradiction avec les principes de ſa Déclaration des droits, qui ſont eux-mêmes directement contraire à la raiſon. *Tout ce qui n'eſt pas défendu par la loi eſt permis.* L'eſcroquerie au jeu n'eſt pas défendu, *Ergò*..... La poltronerie n'eſt pas défendu : *Ergo*.... Voyez *Saint-Hurugе, le Cte. de Vauban, Sillery.* & leur digne patron. La Sod.... n'eſt pas défendue, *Ergò*..., Voyez le patriote *Villette. Tout homme eſt libre d'aller, de venir comme il lui plaît.* Cependant on ſaiſit les revenus des Eccléſiaſtiques abſens, & on en viendra à ſaiſir ceux des autres particuliers : quelle Liberté !

3.° *Suppreſſion d'impôts ſans remplacement.* Nous ſommes étonnés de la profonde miſère de l'Etat ; elle eſt expliquée par ces Décrets.

4.° *Permanence des Etats-généraux.* J'en ai démontré plus haut les incovéniens.

5.° *Honoraires des Députés, trop conſidérables.* Ce qui le prouve, c'eſt que ces MM. bien perſuadés qu'ils ne font & ne feront rien qui vaille, ne ſongent pas à s'en aller : quelle néceſſité qu'un Député puiſſe économiſer neuf ou douze livres par jour ? De bons patriottes, de zélés ſoutiens de la liberté ne dévroient pas pouvoir être ſoupçonnés d'un vil intérêt. Mais à propos ils ont donné leurs boucles, je me tais.

6.° *Suppreſſion des Droits féodaux.* Peu de ces droits étoient injuſtes : le plus grand nombre étoit conſenti librement, puiſque les Seigneurs & les payſans avoient acheté plus ou moins cher ſelon les redevances. Ces droits étoient une propriété auſſi ſacrée que les terres elles-mêmes. Les Décrets ſur cet article ſont ſi obſcurs, ſi mal conçus, qu'ils devien lront une ſource intariſable de Procès. Mais encore une fois, comment ſe peut-il que les propriétés ſoient attaquées *légalement* par des gens qui n'en ont aucune ; que les droits féodaux ſoient ſupprimés par ceux qui les ſupportent ?

7.° *Vente des biens Domaniaux.* Le Roi n'étant plus qu'un particulier à qui la Nation veut bien confier une partie de ſes droits & *permettre une livrée*, pourquoi lui ôter ſes propriétés ? Si l'Etat les prend comme lui appartenantes, il faut donc ſtatuer ſur le ſort du *Roi des François* : or cela n'eſt pas fait, & peut être la généroſité de l'Aſſemblée n'ira-t-elle pas très-loin. La vente de ces biens

eſt non-ſeulement une injuſtice, mais une mauvaiſe opérations en Finance. Je ſouhaite aux acheteurs de ces biens & de ceux du Clergé, que le marché tienne.

8.° *Vente des biens du Clergé.* Opération auſſi juſte & auſſi lumineuſe que la précédente.

9°. *Pouvoirs des Commettans annullés.* Cela n'a beſoin de Commentaire.

11°. *Décret ſur la formation des Municipalités.* On voit comment elles ſont compoſées ainſi que les Aſſemblées de Citoyens actifs.

11°. *Indécence des ſéances.* Les halles ne ſont rien en comparaiſon, & les halles ne donnent pas des lois a l'Etat, *au moins directement.* Félicitons M. l'Abbé *Maury*, & le Vicomte de *Mirabeau*, ſi indigne de ſon nom, qui loin d'être effrayés par les cris, les hurlemens des ſcélérats, n'en ſont que plus fermes & plus acharnés au bien. Je voudrois pouvoir en dire autant de quelques Députés que j'ai eſtimé juſqu'au moment où leur coupable ſilence m'a fait changer d'avis. De ce nombre ſont quelques Députés de Marſeille, qui ont laiſſé débiter ſur leur Ville, les calomnies les plus atroces ſans les combattre; toute leur éloquence s'étoit épuiſée pour ſe faire élire: depuis, ils ſont devenus muets; que ce ſoit par défaut de moyens, que ce ſoit par crainte, on ne gagne pas ainſi l'argent de ſa Communauté: un honnête homme demande qu'on le remplace, & revient chez lui.

12°. *Morgue des Députés* On ne peut qu'en rire & hauſſer les épaules de pitié; ils veulent qu'on les *Monſeigneuriſe* & qui ſont donc ces perſonnages ſi dignes de reſpect? *Mirabeau*, *le Chapelier*, *Rœderer*, *Populus*, *Chaſſebeuf*, *Barnave*, ſon ami *Blacons*, *la Coſte*, *Robeſpierre*, *Caſtellanet*, *Dupor*, *Bouche*, *Lameth*, *Lameth*, *Mevouillon*, *Ricard*, *Duquenoy*, &c. la lie du Royaume, le rebut de tout les *bons* Citoyens.

13°. *Les diſcuſſions révoltantes ſur pluſieurs objets.* Sur le *veto*, ſur l'hérédité du Trône, ſur le nom du Roi des François, ſur les lettres du Roi à l'Aſſemblée, &c.

14°. *Jugement de l'affaire de Toulon.* La Municipalité & la Milice de cette Ville ont été approuvées pour leur conduite le premier Décembre; déciſion qui honore également les Juges & les jugés.

15°. *Décret ſur les Maiſons de force & les Galériens pour contrebande & chaſſe.* L'Aſſemblée ne trouvant pas aſſez de bons patriotes pour la défendre contre les complots de l'Ariſtocratie, s'eſt vu forcée d'apeler les galériens & les détenus par lettres de cachet; il n'eſt pas douteux que l'inſtinct, la réconnoiſſance, & plus encore la ſympathie, ne les attachent rendrement à leurs bienfaiteurs.

16°. *Refus de se rendre auprès du Roi le 5 Octobre.* Je ne dirai rien sur cette horrible refus, de peur d'en trop dire ; la dignité du Corps législatif compromise en sauvant le Roi ! bon Dieu quel langage ! quelle atrocité ! Je termine un trop long article, avec le regret de n'avoir qu'ébauché cet affreux tableau.

Spectacles. C'est où la stupidité Parisienne & Provinciale se montre dans tout son éclat. Les passages analogues aux circonstances, sont saisis avec une avidité inexprimable. Les amis du Peuple, c'est-à-dire ceux qui l'égarent, y sont applaudis a outrance ; le parti de la raison y est insulté : que de pièces n'ont dû qu'à la révolution leur succès éphémere ! tel Auteur d'un ouvrage enseveli dans les répertoires de la Province, n'a rien de plus pressé que de le faire jouer à Paris ; s'il s'y trouve un vers, une phrase, contre le despotisme ou la Royauté, l'Auteur croit avoir prédit tout ce qui passe, & admire de bonne foi la philosophie répandue dans son misérable ouvrage. On chercheroit vainement des êtres plus ridicules que ces Auteurs dramatiques. Que dirai-je de ce Précepteur des Rois, (*Chenier*) qui, dans une préface presqu'aussi plate que la tragédie, veut nous prouver que *Charlez IX* est une pièce excellente, & sur-tout bien patriotique ? Quant à la dernière qualité, je la lui accorde, d'autant que je n'ai vu jusqu'à présent, dans ceux qu'on appelle vraiment patriotes, que de parfaits imbécilles. J'attends M. Chenier, seulement à l'année prochaine ; son indécente pièce tombera dans l'oubli qu'elle mérite, ou si on se la rappelle, ce sera pour en détester l'auteur. Au reste, il nous annonce encore quelques traits bien choisis de notre histoire, arrangés en vers aussi barbares que les pays que M. son père a habité si long-temps. Qu'il se dépeche, notre patience est à sa fin la victoire se déclare pour nous, il faudra que *ce petit* honte ; *Corneille*, chante la nuit du 6 Octobre, vrai pendant de la Saint Barthelemy, & à laquelle il n'a manqué uniquement que la bénédiction des poignards ; on assure même que l'Evêque d'Autun est accouru, *clopin clopant*, pour remplir cet auguste emploi, mais que Mirabeau s'y est opposé, de peur de perdre un temps précieux.

Stael. (Baronne de) Excessivement laide, encore plus coquine, patrie de ridicules & de prétentions a l'esprit, affectant un jargon inintelligible, en un mot, une créature insupportable. Elle s'humanise alternativement avec quatre ou cinq Membres de l'Assemblée ; mais il faut lui rendre justice : quoique fille d'un Commis & d'une Maîtresse d'école, ses inclinations en amour sont

sont fort relevées; elle s'et souvenue que l'épouse d'un Ambassadeur ( qui voudroit b en que la chose fût à refaire ) ne devoit pas être la *pâture* de députés roturiers ; aussi j'ose affirmer que depuis l'ouverture des états généraux, ses amans connus ont été tirés de l'ordre de la noblesse et du clergé. On sait qu'en pareil cas, la maison domestique ne compte jamais.

Théroigne. Courtisane du second ordre, habitant en Hôtel garni, vivant conjugalement avec *Populus*, *Mirabeau*, et tous les faquins qui se présentent la bourse à la main. Cette héroïne de boudoir fait des motions dans son district; elle trouve le roi trop bien logé, et l'assemblée trop mal, comme si *Cartouche* et sa troupe l'avoient été aussi bien. Mademoiselle Théroigne, par son courage mâle, son patriotisme, sa fougueuse éloquence, feroit oublier son sexe, et l'oublieroit peut-être elle-même, sans les fonctions augustes qui le lui rappellent journellement, et dont les amateurs de physique expérimentale ne lui permettent pas de se dispenser.

Tiers-états. Mot qui est presque devenue un înjure : le tiers-état est à présent *les Communes* : il n'y a que le nom de changé; la composition est toujours la même : les avocats les procureurs, le haut-tiers n'ont pas les mêmes intérêts que les artisans, les paysans, le véritable peuple, la classe indigente et utile : sur ces derniers seulement tombera le fardeau de la révolution. Ils commencent à le sentir : patience; je leur dirai comme à George Dandin, *tu l as voulu*. Les idiots n'ont pas vu qu'ils étoient les instruments aveugles d'un renversement général, qui cependant ne frapperoit réellement que les plus foibles. Les riches seront moins riches; ils en seront quittes pour faire moins travailler. Si les pauvres travaillent peu, ils souffriront; s'ils ne travaillent point, ils mourront de faim ; ou bien ils voleront et seront pendus, ce qui revient au même.

Toulon. L'événement qui a lieu dans cette Ville, sera à jamais mémorable ; le chef et les officiers supérieurs du corps de la Marine, traînés au cachot par une populace furieuse ; les soldats laissant égorger leurs officiers à leur tête ; ces mêmes officiers gardés par la milice bourgeoise, auteur de tout ce désordre, les officiers municipaux refusant de faire proclamer la loi martial : voilà ce qui s'est passé à Toulon le premier décembre 1789.

Jusqu'à présent, il n'y a qu'une insurrection affreuse, un

délit très grave, qui ne peut être expié que par la punition des coupables : qu'en est-il résulté ? l'assemblée dite nationale a décidé qu'il n'y avoit lieu à inculper personne. Les officiers, traînés en prison et blessés ; les soldats qui ont refusé d'obéir, la municipalité, la garde nationale, tout le monde, en un mot, s'est conduit à merveille, mais au moins convenons que MM. de *Lameth*, *Ricard*, *Robespierre*, ont bien soutenu dans cette affaire leur ancienne réputation. C'est ici le moment de féliciter M. de *Flotte*, qui auroit achevé de se déshonorer, s'il avoit eu encore quelque chose à perdre de ce côté-là depuis la prise d'un *certain convoi*. Beaucoup de gens ont trouvé tout simple le décret de l'assemblée, et voici pourquoi. Elle s'est bien gardée d'inculper le peuple, qui est son seul appui. Elle ne peut exister que par la confiance qu'elle a su inspirer à la classe qui ne raisonne pas. Elle a agi d'après ses principes, et je puis dire à sa louange qu'elle ne s'en est jamais écartée. Toujours la même sévérité, la même injustice avec les premiers ordres, la même indulgence, la même foiblesse avec le troisieme. La même hypocrisie dans sa marche ; le même esprit de destruction et d'anarchie ; en un mot, elle est invariable dans sa criminelle conduite, comme tous les bons citoyens le sont dans leur profond mépris pour elle.

Traité de commerce. Avant de nous plonger dans l'abyme où nous sommes, les Anglois, ces novices en politique, avoient trouvé dans le traité de commerce, une source féconde de richesses. Le foible *Vergennes*, dont la gloire n'a pu s'étendre au-delà du tombeau, avoit mieux aimé consentir à ce traité honteux, que d'exposer la France à une guerre honteuse et moins ruineuse. Le roi devoit, au lieu d'assembler les états généraux, rompre ce traité : il libéroit l'état, et la guerre qui auroit suivi cette infraction, calmoit les divisions intestines, nécessitoit de nouveaux impôts et renvoyoit bien loin une convocation dont nous avons tant a gémir.

Tribune. Lieu merveilleux, où, plus on déraisonne, plus on est applaudi ; arene, où les athletes de l'assemblée dite nationale, viennent essayer leurs forces, et qui a été le théâtre de la turpitude du très grand nombre de ces messieurs.

Troupes du roi. Modele de lettre à écrire par tous les régiments à l'assemblée dite nationale : » Messieurs, vous avez décrété que la France étoit une monarchie ; nous le savions. Vous avez reconnu le roi pour chef suprême de

l'armée : nous le regardions comme tel avant votre décret, qui étoit au moins inutile. Nous voulons bien, pour notre compte, le croire libre à Paris, puisque vous nous l'assurez, et que des sénateurs, aussi intégres que vous l'êtes, ne voudroient pas couvrir un attentat par un mensonge ; mais il ne suffit pas, pour l'honneur de l'armée françoise, que son roi soit libre ; il faut encore qu'il le paroisse aux yeux de toute l'Europe : or, c'est ce que beaucoup de François, et tous les étrangers sans exception, révoquent en doute : ils disent que le roi n'est pas seulement libre de chasser, puisqu'il ne chasse pas, et que cette passion favorite ne peut avoir cessé tout à coup. Ils disent encore que la sanction du roi à tous les décrets est nulle, par la captivité de notre souverain, qui accorde ce qu'il ne peut refuser. Il est temps, messieurs, de faire cesser des bruits injurieux à la nation entiere, à vous en particulier, et à l'armée françoise. En conséquence, nous, officiers et soldats du régiment de. . . . . demandons que Sa Majesté se retire sur le champ avec la reine et monseigneur le dauphin, dans une de ses villes de guerre à son choix, et que là, entourrée de cinquante mille hommes de ses troupes, elle accorde sa sanction aux décrets qui lui paroîtront la mériter, ou la refuser, selon le décret de l'assemblée qui lui en donne le pouvoir, qu'il avoit sans cela. Nous vous engageons, messieurs, à vous réunir auprès du roi, dont vous vous êtes déclarés inséparables ; mais comme l'appareil militaire paroît vous être peu familier, que vous préférerez sans doute l'inspection des halles et du Palais royal a la nôtre, nous vous verrons avec autant de satisfaction dans la capitale, y continuer vos sublimes travaux, et terminer la régénération de la France, déja si avancée. La proximité de Sa Majesté est inutile à l'assemblée : quelle nécessité y a-t-il de sanctionner tous les jours, et ne seroit-il pas beaucoup plus naturel que le plan de constitution fût présenté en masse, que sanctionné par morceaux ? Nous soumettons cette réflexion à vos lumieres. Nous espérons, messieurs, que vous approuverez notre délicatesse, et que Sa Majesté quittera Paris sous huit jours. Si, contre notre attente, son séjour y étoit prolongé au-delà de ce terme, nous avons l'honneur de prévenir le *Corps législatif*, que nous irons *tous* chercher *le pouvoir exécutif*, que nous ne quitterons plus. Dans ce cas, nous prévenons les municipalités que nous desirons (par l'embarras de porter nos provisions) d'être hébergés par les villes et bourgs de notre route ; nous attendons de l'urbanité françoise et de la justice municipale, que notre motion sera admise : il seroit bien douloureux pour nous de mettre à contribution des freres, des citoyens actifs. Nous présentons nos hommages respectueux à l'assemblée

dite nationale, et nous lui jurons, *sur nôtre honneur*, que tout ce que contient cette lettre sera exécuté ponctuellement ».

« *P. S.* Nous croyons inutile d'ajouter que si par un hasard fatal il mésarrivoit au roi, a la reine, ou à leur fils, vous, messieurs, la municipalité et la milice parisienne, en répondriez sur vos têtes ».

Si tous les régimens écrivoient cette lettre à l'assemblée dite nationale; et s'ils tenoient bon, je ne sais comment s'en tireroient nos augustes commis. Cette démarche, en rendant au roi sa liberté, sa puissance, couvriroit de gloire l'armée françoise, et jamais aucune guerre ne lui auroit fait autant d'honneur.

Troupes étrangeres. Elles sont plus redoutées que les autres, parce qu'elles sont mieux disciplinées, et qu'elles servent mieux. Je suis fâché que les Cantons Suisses n'ayent pas exigé qu'on leur rendît sur le champ. M. de Besenval; la détention de ce général est le comble de l'injustice, son jugement si tardif, il le doit à ses compatriotes, qui l'ont *sollicité* de maniere à ne pouvoir être refusés. Plusieurs villes doivent aux Suisses leur sureté, leur tranquillité: motif bien puissant pour que les mal-intentionnés demandent leur suppression, et que nos députés l'accordent. Ces braves gens sont demandés par l'Espagne et par Léopold. Dieu veuille qu'ils soient bientôt employés contre la France, qui les traitent si bien.

Versailles. Cette ville moins criminelle que Paris, mais aussi inconséquente, s'est vouée le 6 octobre à une destruction inévitable et à une indigence éternelle: personne ne la plaindra: son propre intérêt devoit la porter à défendre son maître, et par une lâcheté sans exemple, elle a permis qu'une horde de brigands enlevât celui qui étoit pour elle une source intarissable de prospérité. Puissent Versailles et Paris devenir ce qu'ils ont été jadis! un marais infect, et un misérable village: que leur ruines donnent à la postérité un exemple frappant de la justice divine, et de la vengeance d'un monarque outragé: c'est le vœu de tous les bons patriotes que le fanatisme n'a pas égarés.

Vertus. Quel renversement d'opinions! quelle subversion totale dans les idées! les crimes les plus honteux, les plus abominables sont devenus des vertus. La délation est ennoblie; la calomnie ne coûte plus rien. Bien plus l'ap-

pât du gain en fait une affaire de spéculation : le procès de l'infortuné *Favras* en a offert un affreux exemple dans la personne des scélérats *Morel* et *Turcati*. Un secrétaire qui trahit son maître, un ami, un fils qui dénoncent leur ami, ou leur pere, sont regardés comme d'excellens citoyens, pour qui la patrie est au-dessus de tout. L'aveuglement des peuples est si grand, qu'ils aiment mieux attribuer ces crimes à un motif à-peu-près incroyable, qu'à un motif bien naturel d'intérêt ou de vengeance, et l'homme qui dans un autre temps eut été l'horreur de la nature, est aujourd'hui porté aux nues. Quelle affreuse révolution que celle qui flétrit tout principe de morale, dénature toute idée de probité, transforme en vertu les actions les plus hassement criminelles : et rend légitime ce qui a toujours été la honte de l'humanité.

Veto. Ce *Veto* si débattu, que le Palais-Royal regardoit comme un aristocrate, la halle comme un impôt, a été accordé au Roi, *suspensif*; comme si la faculté d'empêcher pouvoit être suspensive. Il est clair que l'assemblée a voulu avoir l'air de donner au roi quelque chose et ne lui rien donner, mais encore ne falloit-il pas employer dix séances, et coûter dix mille louis à la nation, pour une discussion de cette espece. Il étoit bien plus simple de n'accorder au roi aucun *Veto*, puisque par le fait, il ne peut s'opposer à rien, et qu'il a pensé être assassiné pour s'être permis quelques légeres observations.

Victoires. Les Parisiens appellent des victoire les journées du 14, du 17 juillet, du 6 octobre. M. de la Fayette qui devroit s'y connoître un peu mieux, est de cet avis : il a répondu au moins dix fois verbalement et par écrit, à des chef de corps, qui lui redemandoient leur équipages pris au camp auprès de Paris : *Que l'armée du roi étant alors regardée comme ennemie, tous les équipages pris étoient de bonne prise* : et en effet, rien n'a été rendu. Voilà l'homme qui demandoit modestement deux gardes nationaux par municipalité, c'est-à-dire 88 mille hommes, équipés et soldés, pour former son escorte, et qui vise à être connétable. Il doit desirer que quelque insurrection lui fasse éprouver le sort de M. *Bertier*, car il vaut mieux être ainsi pendu, que de l'être légalement, et naturellement, ce doit être là sa fin.

Villette. Espece d'écrivain qui se croit l'esprit de Voltaire, parce qu'il l'a l'a logé, qui affiche la popularité ; ce qu'il peut faire sans démentir son origine : Il enrichit la chronique de Paris de ses productions. Dans le grand nom-

bre de projets dont il nous régale, il a proposé d'éclairer les allées des Tuileries, et de réformer les jockeys : et l'on dira que tout le monde est égoïste aujourd'hui : je pense que voilà qui prouve clairement le contraire.

## *CONCLUSION.*

Comme il est infiniment plus aisé dans ce moment de dénoncer les gens, que de leur répondre, je m'attends à être dénoncé et non à être combattu. Je méprise la dénonciation beaucoup moins cependant que les dénonciateurs ; mais pour leur éviter la peine de remettre cet ouvrage au comité des recherches, je prendrai des moyens pour lui en faire parvenir un exemplaire. J'en adresserai aussi un à MM. les député : je ne doute pas qu'il n'éprouve le sort de celui dont un des membre de l'assemblée lui fit part il y a quelque temps, et que l'horreur qu'en eurent ces MM. empêcha de continuer : ce sénat auguste frémissoit de ses propres crimes, et il ne s'en aperçut pas. Je n'ai rien écrit que je ne pense dans la sincérité de mon cœur, et si je garde l'anonyme, je crois en avoir donné des raisons assez plausibles. Lorsque *Maupeou* gouvernoit despotiquement le royaume, les auteurs de vingt ouvrages contre ce chef de la magistrature, et contre les autres ministres se sont-ils nommés ? Ils avoient pourtant raison : or je suis dans le même cas : pourquoi donc serois-je moins prudent et plus inconsidéré qu'eux ?

Il n'est que trop réel que la France a perdu au-dehors toute considération et toute prépondérance : qu'elle est regardée en Europe comme absolument nulle, que son assemblée dite nationale, y est réduite à sa juste valeur, que ses opérations tant vantée comble de joie nos ennemis, et excitent chez les Puissances indifférentes, le rire de la pitié. Il n'est que trop vrai que ce beau pays touche peut-être à sa ruine totale. Que sont devenus les empires de *Darius*, de *Crésus*, de *Sémiramis*, plus célèbres que la France ne l'a jamais été ? Ils ont disparu, pour ainsi dire, de la surface de la terre, et l'on cherche vainement la place qu'ont occupée leurs capitales. Pourquoi la France seroit-elle exempte de ces révolutions affreuses, qui tant de fois ont bouleversé l'Univers ? Convenons que s'il existe une situation qui puisse faire présager un avenir aussi sinistre, il ne manque rien à la nôtre pour réaliser cette prédiction. Enfin, les François, passoient pour la nation la plus polie, la plus sensible de l'Europe : on se glorifioit d'être né en France : aujourd'hui, la défiance, la calomnie, la férocité, tous les crimes y ont établi leur empire, et on rougit d'être François.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

*Des Articles contenus dans ce Dictionnaire.*


Adhésion, *page* 1
Aiguillon, (Duc d') *idem.*
Anagrame, 2
Anonyme. *id.*
Aristocrate, 3
Assemblée dite Nationale, *id.*
Assemblées, *id.*
Augeard. (M.) 4
Aumônes, *id.*
Avocats, *id.*
Banqueroute, *id.*
Barnave, 5
Bastille, *id.*
Biens ecclésiastiques, 6
Boucles d'argent, *id.*
Bretagne, *id.*
Caen, 7
Calcul, *id.*
Calonne, *id.*
Castellanne, 8
Castellanet, *id.*
Chasse, *id.*
Châtelet, 9
Citadelles, 10
Clergé, *id.*
Cocarde nationale, *id.*
Colonies, 11
Comédiens, *id.*
Comité, 12
Conspiration, *id.*
Constitution, 13
Curés, *id.*
Dauphiné, *id.*
Décret, 14
Députés, 15
Dons Patriotiques, *id.*
Dubois de Crancé, 16
Duels, *id*
Duport, 17
Duquesnoy; *id.*
Egalité, *id.*
Epigraphe, *id.*
Esclave, *page* 18
Esprit, *id.*
Etat de la France, *id.*
Eternité, 19
Favras, *id.*
Fauchet, 20
Fédération, *id.*
Gardes-Françoises, 22
Gardes-du-Corps, *id.*
Guerre, 23
Guerre civile, *id.*
Hôtel de Ville, *id.*
Hussards, 24
Impôts, *id.*
Journaux, *id.*
La Coste, 26
La Fayette, *id.*
La Houssaye, 27
Lameth, *id.*
Le Chapelier, 28
Législateurs, *id.*
Lettre, 30
Leze Nation, *id.*
Libelles, 31
Liberté, *id.*
Livre Rouge, *id.*
Loi Martiale, 32
Maison du Roi, *ed.*
Malouet, 33
Manége des Tuileries, *id.*
Marseille, *id.*
Milices Nationales, 36
Ministres, 37
Mirabeau, *id.*
Monsieur, *id.*
Motion, 38
Mounier, *id.*
Municipalités, *id.*
Necker, 39
Noailles, 40
Noblesse, *id.*
Ordres, *id.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Orléans ( Duc d' ) | 41 | Sacrifices, | *id.* |
| Palais-Royal, | 42 | Scrutin, | 55 |
| Papier-Monnoie, | 43 | Séance Royale, | 56 |
| Paris, | 45 | Séances perdues, | *id.* |
| Parlemens, | *id.* | Serment, | 57 |
| Passe-port, | 46 | Singes, | *id.* |
| Permanence, | *id.* | Sottises, | 58 |
| Peuple, | 47 | Spectacles, | 64 |
| Pouvoir exécutif, | *id.* | Staël, ( Baronne de ) | *id.* |
| Président, | 48 | Thérouigne, | 65 |
| Prévôt, | *id.* | Tiers Etat | *id.* |
| Princes, | 50 | Toulon, | *id.* |
| Propriétés, | *id.* | Traité de Commerce, | 66 |
| Protestans, | *id.* | Tribune, | *id.* |
| Provence, | 51 | Troupes du Roi, | *id.* |
| Provinces, | *id.* | Troupes étrangeres, | 68 |
| Reine, | 53 | Versailles, | *id.* |
| Religion, | *id.* | Vertus, | *id.* |
| Rennes, | 54 | Veto, | 69 |
| Révolution, | *id.* | Victoires, | *id.* |
| Roi, | *id.* | Vilette, | *id.* |

178635

HF.
P4898

Author .....

Title Petit dictionnaire des grands hommes sous la

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

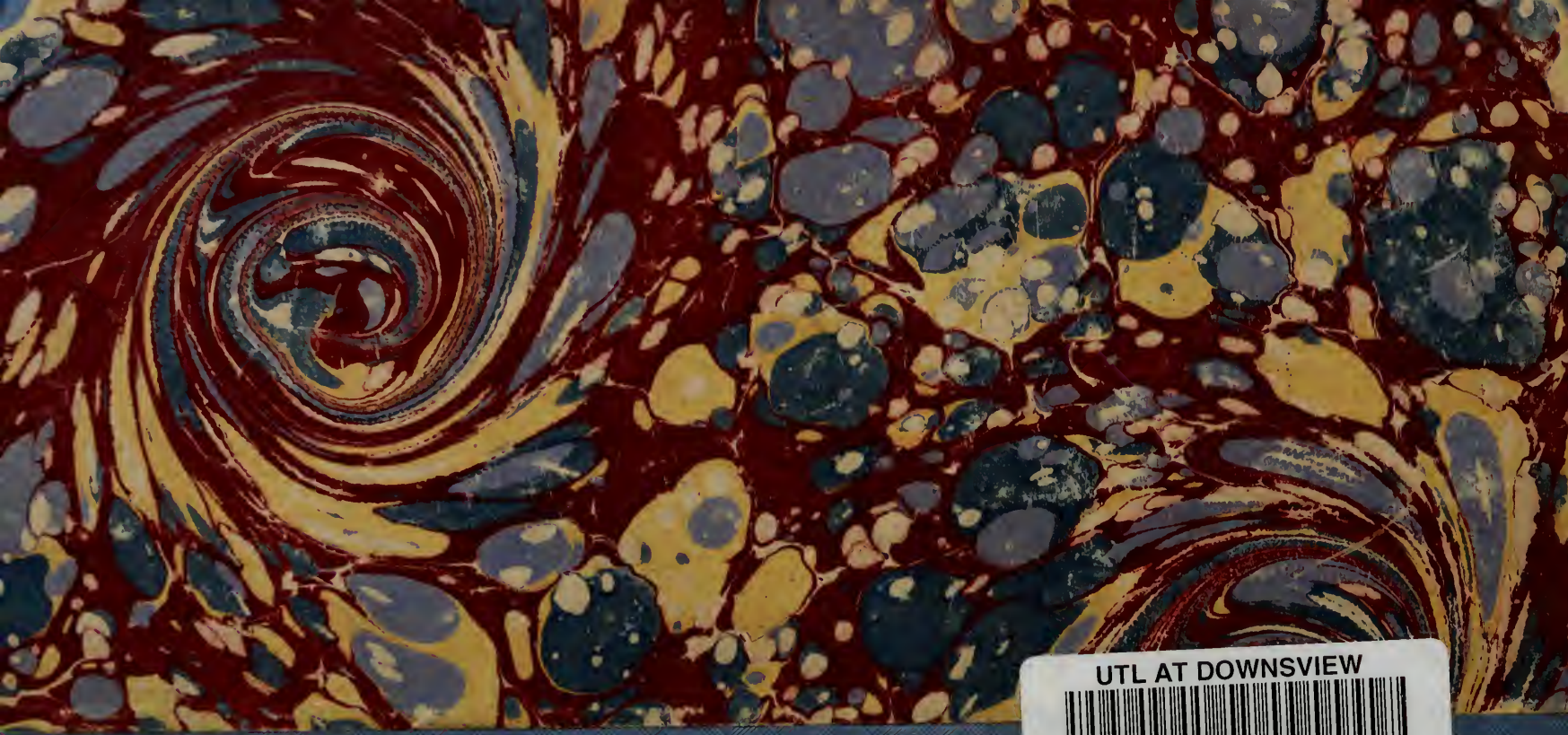

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 13 04 07 002 8